LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Les trois grâces
Au théâtre de Quat'sous
Rens: 845-7277
DERNIÈRE SEMAINE

Vol. LXXIII — No 34 | Ennuagement suivi de neige. Maximum -8 (détail en page 6) | Montréal, jeudi 11 février 1982 | (Hauterive, Baie-Comeau, Sept-Iles 45 cents) 35 CENTS

Québec lance un appel à l'aide

■ pour un assouplissement de la politique monétaire
■ pour l'aider à constituer un fonds d'urgence aux PME

par Pierre O'Neill et Michel Roy

SAINTE-MARGUERITE — Au terme d'une réunion extraordinaire du conseil des ministres, M. René Lévesque a lancé hier soir un appel à l'aide à Ottawa et annoncé la mise en oeuvre immédiate d'un programme d'urgence pour combattre la crise économique au Québec.

Le gouvernement, a dit le premier ministre, réitère sa demande aux autorités fédérales d'assouplir la politique monétaire de telle sorte que les taux d'intérêts à court terme au Canada n'excèdent pas d'un pour cent les taux américains correspondants au cours des deux prochaines années. Il conserve espoir que M. Gerald Bouey, gouverneur de la Banque du Canada pourrait se rendre à cette demande.

En deuxième lieu M. Lévesque demande à nouveau à Ottawa de l'aider à constituer un fonds d'urgence destiné à venir en aide aux petites et moyennes entreprises manufacturieres, et à créer un fonds de capital de risque aux fins de soutenir l'économie et d'encourager les investissements.

«Le conseil des ministres a décidé de poursuivre ses efforts afin d'obtenir une réponse positive d'Ottawa», a dit M. Lévesque.

Pour obtenir les résultats souhaités, le premier ministre annonce que MM. Jacques Parizeau, Bernard Landry et Rodrigue Biron entreprendront dès maintenant des démarches afin d'obtenir des rencontres avec les ministres fédéraux, MM. Allan MacEachen, Herb Gray et Bud Olson «dans le but de les amener à discuter sérieusement de ce programme d'urgence», proposé par le Québec au cours de la conférence économique.

Les décisions annoncées hier soir et le ton sur lequel le premier ministre en a fait part à la presse indiquent un changement d'attitude envers le gouvernement fédéral.

En effet, pour la première fois depuis le 5 novembre, le premier ministre s'est abstenu de dénoncer le gouvernement d'Ottawa dans les termes agressifs qui avaient caractérisé ses interventions précédentes. Au surplus, le Conseil a décidé d'investir trois ministres d'une mission auprès d'Ottawa. C'est une démarche que les refus précécents ne permettraient pas de prévoir.

En revanche, M. Lévesque ne voit

Voir page 18: Québec

Carter accepte un contrat de $15 millions pour huit ans

par Richard Milo

Gary Carter a accepté hier l'offre des Expos de Montréal. Il signera un contrat de huit ans, d'une valeur d'environ 15 millions, au début de la semaine prochaine.

«Je suis très satisfait de cette entente», a dit hier soir Carter. «Je n'était pas payé à ma juste valeur. Je suis maintenant dans la même catégorie que les Dave Winfield et Mike Schmidt.»

«Je voulais resté avec les Expos. Il s'agit d'une équipe gagnante. On a remporté un premier championnat l'an dernier et j'ai confiance que l'on puisse faire mieux cette saison.»

Le receveur des Expos avait signé un contrat de cinq ans, d'une valeur de $225,000 — sans les bonis — par saison. Son contrat ne se terminait qu'à la fin de la saison 82. L'an dernier, il a demandé, dès le camp d'entraînement, que l'on renégocie son contrat. Son agent, M. Jerry Petrie, a d'abord rencontré le président et directeur des Expos, M. John McHale, à West Palm Beach où les Expos s'entraî-

Voir page 18: Carter



«Je voulais rester avec les Expos»

Semoncés, les «dix» font des excuses

par Michel Vastel

OTTAWA — Après avoir semoncé en privé les dix députés rebelles du centre de Montréal et les avoir amenés à reconnaître publiquement leur «erreur», le premier ministre a carrément rejeté leur suggestion de relancer la construction résidentielle.

Au chef néo-démocrate qui lui demandait de contribuer à la création de 100,000 à 150,000 emplois en encourageant la construction de 70,000 logements supplémentaires, M. Pierre Trudeau a répliqué: «toute suggestion, aussi valable soit elle, faite par l'opposition ou les membres du parti ministériel, sera rejetée si elle doit impliquer un nouveau programme de dépenses importantes.»

Les dix députés de Montréal avaient, quant à eux, suggéré de relancer la construction de 50,000 logements résidentiels et un programme d'emplois pour les jeunes de moins de 25 ans.

Le premier ministre a rejeté ces solutions parce qu'elles impliquent un investissement important de fonds qu'il faudrait emprunter aux dépens de secteurs plus productifs, ou les créer artificiellement avec la planche à billets ou puiser à même une augmentation du déficit. M. Trudeau rejette toutes ces hypothèses qui ne contribueraient qu'a aggraver le problème de l'inflation.

Les dix députés dissidents, et beaucoup de leurs collègues également préoccupés par le chômage, ont semblé se satisfaire de ces explications et ont même offert leurs excuses pour une esclandre qui,» après coup, a peut-être soulevé plus de vagues que prévu. Après coup, a reconnu l'un des deux auteurs de la lettre, M. Jacques Guilbault, «avec tout le brouhaha qu'on a fait dans les journaux, je suis moins sûr qu'on aurait procédé de la même façon. Maintenant que c'est fait on vit avec ça», a conclu le député manifestement embarrassé.

L'incident ne risque pas de se reproduire puisque le caucus du Québec a décidé que ses mini-caucus régionaux ne pourront plus aborder les grandes questions nationales, ni même provinciales, sans soumettre d'abord leur projet au caucus du Québec, ou au caucus national du parti.

Le président du caucus québécois, M. Jacques Olivier, a pour sa part déclaré

Voir page 18: Excuses

L'armée syrienne tente de mater une rébellion intégriste à Hama

WASHINGTON (AFP) — De «graves troubles» ont éclaté en Syrie à Hama bastion des Frères musulmans, où des opposants se seraient rebellés contre le régime baassiste du président Hafez Assad, a révélé le gouvernement américain hier.

Les combats semblent pour l'instant être limités à cette ville, mais la situation est «très tendue» dans l'ensemble du pays, a indiqué un responsable du département d'État qui a requis l'anonymat.

Selon des informations fragmentaires obtenues par les services de renseignement américains, les troupes gouvernementales ont encerclé la ville de 300,000 habitants à majorité sunnite située à environ 200 kilomètres de Damas, a-t-on ajouté de même source.

De violents combats entre les forces gouvernementales et un nombre inconnu d'opposants auraient commencé le 2 février et se poursuivaient hier dans cette ville. Selon cette source. Les forces gouvernementales auraient utilisé des chars, de l'artillerie lourde et des avions de combat contre les positions rebelles à Hama, a précisé cette source. Plusieurs centaines de personnes pourraient avoir été tuées, a-t-on ajouté.

On souligne qu'il est actuellement extrêmement difficile d'obtenir des renseignements précis sur la situation en Syrie.

De son côté, le porte-parole du département d'État, M. Dean Fischer, a déclaré que les événements à Hama faisaient depuis plusieurs heures l'objet de contacts directs entre Washington et l'ambassade des États-Unis à Damas. Les ressortissants américains à Damas ne sont pas en danger, a-t-il ajouté.

En soirée, un porte-parole officiel syrien a estimé que les déclarations d'un responsable du département d'État américain sur la situation intérieure en Syrie étaient «une nouvelle provocation américaine contre la Syrie et tin intervention flagrante dans ses affaires intérieures».

«Cela prouve une fois de plus les liens étroits existant entre les États-Unis et les crimes de la bande des Frères musulmans stipendiée contre le peuple et la patrie en Syrie», a ajouté le porte-parole officiel syrien.

Pour la première fois, le porte-parole a fait mention d'une opération de police à Hama, expliquant qu'il s'agissait «de perquisition dans des nids de la bande des Frères musulmans stipendiés».

«Les forces de sécurité et le parti baas, en complète coopération avec les citoyens, ont pu saisir des centaines d'armes et arrêter un certain nombre de criminels recherchés», a-t-il ajouté.

«Nous voulons assurer l'administration américaine, a-t-il affirmé, que la situation en Syrie est forte et normale. Notre peuple et nos forces combattantes resteront une force unie aujourd'hui et dans l'avenir comme ils l'ont toujours été dans le passé de façon à permettre à notre pays de faire échec et à déjouer tous les plans de l'impérialisme américain».

Il a invité ensuite «le porte-parole du département d'État américain» à effectuer un voyage touristique en Syrie aux frais du gouvernement de Damas, pour s'assurer du «caractère mensonger de ses allégations».

La ville de Hama a été «libérée par les moudjahiddines», prétend de son côté un communiqué du «commandement de la révolution islamique en Syrie», diffusé hier à Bonn. Selon ce communiqué, l'armée syrienne aurait établi des barrages militaires à une cinquantaine de kilomètres de Hama sur la route de Homs.

Selon le communiqué, les révolutionnaires islamiques auraient, le 2 février, appelé la population à se soulever. Ils auraient occupé les postes de police, le siège du parti gouvernemental Baas, la prison, le gouvernorat de Hama et distribué des armes aux habitants de la ville. Après plusieurs jours de combats, selon le communiqué, les soldats gouvernementaux auraient rejoint les révolutionnaires ou pris la fuite.

Selon la même source, la 47e division blindée serait passée du côté des moudjahiddines. L'aéroport de la ville aurait également été occupé et l'aviation aurait refusé l'ordre de bombarder la ville.

Les moudjahiddines auraient, d'autre part, fait exploser un pont près de Al Rastan, coupant ainsi en deux la 21e division blindée en route pour Hama. Une partie de cette division aurait été prise sous le feu de la 47e division, selon le communiqué.

Le nombre des soldats syriens tués ou blessés serait de 3,000, selon le communi-

Voir page 18: Armés

Gdansk attend le printemps

GDANSK (d'après AFP et Reuter) — Gdansk attend le printemps et le retour de Solidarité, mais les nouvelles autorités de la voïvodie ne semblent se soucier que d'effacer des mémoires ce qu'ont été les seize mois d'activité du syndicat de Lech Walesa.

Pour la première fois depuis la proclamation de l'état de siège en Pologne, le 13 décembre dernier, un groupe de journalistes étrangers a pu se rendre mardi dans le grand port de la Baltique, à l'occasion d'un voyage organisé par le centre de presse du ministère des Affaires étrangères.

Une inscription à la craie sur la double porte en fonte d'un entrepôt du port de Gdynia a donné à ces journalistes, dès la première étape de leur visite, un aperçu de l'atmosphère qui règne sur place: «Zima wasza, wiosna nasza» (L'hiver est à vous, le printemps à nous).

Pour le moment, c'est l'hiver dans le port «militarisé» qui travaille au ralenti, parce que les importations et les exportations ont chuté considérablement. Les ouvriers, en combinaisons de travail grises comme le ciel et comme l'eau des bassins, répondent avec prudence aux questions de journalistes.

Ils confirment qu'il n'y a pas eu chez eux de grève après la proclamation de l'état de siège, que le port

Voir page 18: Gdansk



Pour la première fois depuis la proclamation de la loi martiale, un groupe de journalistes étrangers a pu visiter mardi les chantiers navals de Gdansk, principal bastion du syndicat Solidarité depuis les grèves d'août 1980. Parfois avec réticence, les ouvriers ont répondu aux questions: ils attendent le printemps et le retour de Walesa. (Photolaser AP)

Un cargo heurte le pont de Québec

QUÉBEC (PC) — Emporté par les glaces, le pétrolier Texaco Brave a heurté hier le pont de Québec, sans toutefois causer de dégâts sérieux à l'ouvrage.

Un porte-parole de Transport Canada, Mme Mance Gagnon, a expliqué que la superstructure du navire et plus particuliérement le mât de communications avait touché le pont, provoquant le bris de quelques antennes.

Avec l'assistance du brise-glace lourd Pierre-Radisson, le Texaco-Brave a pu retourner à quai à l'Anse-aux-Foulons, où des inspecteurs du ministère sont montés à bord.

La circulation a été interrompue pendant près d'une heure sur le pont.

À peu près au même moment, le brise-glace léger Simon-Fraser a également connu des difficultés, lorsque sa coque a heurté les bas-fonds du fleuve à trois reprises en quelques minutes.

C'est au cours d'opérations de déglaçage dans le secteur de la pointe Saint-Nicolas, au sud de Québec, que le Simon-Fraser a été avarié.

On n'a pu établir dans l'immédiat l'ampleur des dommages subis par ce navire de la Garde-côtière.

Mme Gagnon a expliqué que le courant était particulièrement fort sur le fleuve et que la température plus clémente des derniers jours avait provoqué le détachement d'énormes blocs de glace des rives du Saint-Laurent.

Personne n'a subi de blessures au cours des incidents.

AU SOMMAIRE



Un bon moyen d'épargner

À un niveau de revenu imposable de $30,000, un dépôt de $1,000 dans un Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) permet une économie d'impôt de $529. Au taux de 15%, ce dépôt annuel de $1,000 aura généré un fonds de $499,957 au bout de 30 ans... Cela explique en partie pourquoi le REER est considéré comme un des meilleurs investissements qu'il est actuellement possible de faire. Tout en étant un abri fiscal intéressant, le REER permet d'accumuler une somme d'argent substantielle en vue de la retraite. Les contribuables ont jusqu'au premier mars pour verser dans un REER un montant déductible du revenu imposable de 1981. Moins de trois semaines avant cette échéance, LE DEVOIR publie aujourd'hui une section spéciale de quatre pages sur ce moyen d'épargne dans lequel les Canadiens ont mis plus de $20 milliards de leurs épargnes. On y retrouve des articles sur les caractéristiques du REER, le REER autogéré, les contributions au REER du conjoint et sur les façons de mettre fin à son REER sans en laisser la majeure partie au fisc lors de la retraite.
Pages 9 à 12

Éditorial

Les 300,000 membres des caisses d'entraide économique sont invités à se prononcer par vote dimanche sur l'avenir de leurs institutions. Il faut souhaiter, en l'absence de toute autre formule convenable, que les membres appuient le plan de relance du président, M. Justin Dugal. L'éditorial de Jean-Louis Roy. **Page 16**

Le monde

■ La Suisse demande l'ajournement de la conférence de Madrid. **page 5**

■ Deng Xiaoping écarté par un putsch? **Page 5**

Des audiences avant de réparer le barrage?

Le vieux barrage hydro-électrique de la Rivière-des-Prairies, construit en 1929, est mal en point depuis plusieurs années. Les réparations deviennent urgentes, selon Hydro-Québec, au point de ne pas soumettre le projet aux audiences publiques prévues par la loi de l'environnement. Mais des groupes écologistes ne l'entendent pas de la même façon. **Page 2**

Restaurant
Bulch Bouchard
— grillades et fruits de mer de grande réputation
— salle de réception
881 de Maisonneuve, Est,
tél.: 527-1221

ÉDUCATION

■ La restructuration, vue de Saint-Jérôme

La Commission scolaire Saint-Jérôme, qui s'est penchée sur la restructuration scolaire au cours des derniers mois par l'entremise d'un groupe d'étude réunissant commissaires et cadres, recommande la formation de commissions scolaires linguistiques, l'exemption facultative des cours de religion et des cours de morale pour des motifs de liberté de conscience et la détermination du statut de l'école par les citoyens du périmètre de l'école, notamment les parents.

Par ailleurs, elle recommande le maintien du Conseil supérieur de l'éducation et ses deux comités, catholique et protestant; un troisième comité pourrait approuver les programmes et les instruments de l'enseignement moral. La Commission scolaire de Saint-Jérôme est d'avis que le droit de taxation devrait être remis aux commissions scolaires de façon à ce que la population locale puisse se fixer et se payer des priorités qui lui sont propres. Les élections scolaires doivent être maintenues, soutient-elle, mais des modifications s'imposent pour améliorer le processus électoral.

■ Consultation cégépienne

Le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, a prolongé la consultation qu'il mène présentement auprès des étudiants sur le projet de règlement des études collégiales.

Les étudiants des cégeps du Québec ont donc jusqu'au 20 février pour faire parvenir leurs commentaires au ministre. Cette consultation a débuté le 17 novembre dernier et ce sont les étudiants qui ont demandé au ministre de la prolonger. Le nouveau règlement concernant les études collégiales devrait être appliqué l'an prochain.

■ Séparons au plus vite Église et État (MLQ)

Le Mouvement laïque québécois (MLQ) estime que le gouvernement québécois devrait achever sa réforme scolaire des années 60 et procéder sans délai à la séparation effective de l'Église et de l'État.

Pour le MLQ, il ne saurait être question d'accepter une redéfinition ou un réaménagement de la confessionnalité «puisque le statut confessionnel de l'école est contradictoire avec son caractère public».

Dans un télégramme adressé récemment au ministre de l'Éducation, le MLQ insiste pour que le ministère s'attaque prioritairement au problème de la confessionnalité pour mettre fin «le plus rapidement possible à la discrimination engendrée par la présence de l'éducation religieuse confessionnelle à l'école».

«Aucun sondage n'a jamais établi que la population préférait que l'éducation religieuse relève de l'école plutôt que de l'Église puisqu'on ne lui a jamais offert un tel choix», affirme le président du MLQ, M. Daniel Baril.

■ Persécution au Guatemala

La Jeunesse étudiante catholique (JEC) et le Mouvement d'étudiants chrétiens du Québec (MECQ) font pression sur l'ambassadeur du Guatemala au Canada pour obtenir la libération de Mme Dora Clemencia Azmitia, permanente de la Jeunesse étudiante catholique et du Mouvement des étudiants chrétiens au Guatemala qui, disent-ils, a été enlevée et séquestrée par les autorités guatémaltèques le 21 septembre dernier alors qu'elle était enceinte de trois mois. La JEC et le MECQ, soulignent «la situation extrêmement grave qui prévaut au Guatemala où les garanties individuelles sont inexistantes... et la réelle persécution dont souffre l'Église», exigent la libération immédiate de Mme Azmitia ainsi que celle de son père et de son frère, enlevés en même temps qu'elle.

Cette campagne est orchestrée par les instances internationales de la JEC et du MEC dans 80 pays en concertation avec de nombreux organismes étudiants et chrétiens. Renseignements: JEC, 5323 rue Brébeuf, Montréal, (514) 524-3941.

■ Le CEPGM «en péril»

Le président de la Commission des écoles protestantes du grand Montréal (CEPGM), M. Allan H. Butler, a fait parvenir une lettre aux parents récemment pour les prévenir que leur «communauté scolaire locale est en danger» car le gouvernement du PQ «propose un projet de démantèlement des commissions scolaires actuelles» et l'instauration à leur place «de nombreux petits secteurs au sein desquels chaque école de la province serait une corporation individuelle, isolée».

«Sous l'apparence d'une prétendue démocratie, le véritable pouvoir en matière d'éducation serait exercé par le ministère de l'Éducation et le parti politique en place», lit-on dans une version française de cette lettre communiquée au DEVOIR.

«Les parents perdraient leur droit à une représentation directe élue, écrit M. Butler. Les communautés scolaires locales perdraient le contrôle effectif sur les institutions d'enseignement qu'elles ont construites et pour lesquelles elles ont payé. Toute décision importante sur les dépenses scolaires serait faite par Québec».

«En tant que membres de la communauté scolaire locale, ajoute-t-il, nous croyons que le projet du «livre blanc» de M. Camille Laurin, ministre de l'Éducation, causera des dommages irréparables aussi bien dans les écoles que dans la communauté».

M. Butler précise que la CEPGM s'est engagée dans «une lutte à l'échelle de toute la province» pour sauver les commissions scolaires actuelles, qui sont «des institutions vitales».

Angèle Dagenais

Rivière-des-Prairies: des écologistes veulent des audiences sur la reconstruction du barrage

par Louis-Gilles Francoeur

Même si le barrage hydro-électrique de la Rivière-des-Prairies risque de s'effondrer, Hydro-Québec ne devrait pas être autorisée à reconstruire l'évacuateur de crues menacé d'être emporté par les glaces avant d'avoir soumis son projet à des audiences publiques.

C'est ce que soutient l'Association d'aménagement de la Rivière-des-Prairies dans un mémoire adressé cette semaine au ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger. Ce dernier recevait, il y a quelque temps, une requête de la société d'État invoquant «l'urgence» de la situation au barrage de la Rivière-des-Prairies. Par cette requête à M. Léger, Hydro-Québec veut être exemptée des audiences publiques prévues par la Loi de l'environnement, qui permet dans des situations extrêmes de dispenser un promoteur de passer devant le Bureau d'audiences publiques.

Cette requête d'Hydro-Québec a provoqué de vives réactions dans les milieux voués à la conservation. La Société pour vaincre la pollution (SVP) estime pour sa part qu'en attendant «in extremis» pour s'attaquer au problème posé par le barrage construit en 1929, Hydro-Québec affiche une attitude «criminelle». SVP craint que le ministre de l'Environnement n'entérine cette «solution de dernière minute» en vertu des règles d'exception prévues dans la loi et qui lui permettent, notamment, d'autoriser le ministère de l'Énergie et des Ressources à procéder à des épandages contre la tordeuse de bourgeon sans se soumettre au processus d'étude d'impact.

SVP s'interroge aussi sur la sécurité des barrages d'Hydro Québec. «De quelle façon sont entretenus tous les barrages d'Hyrdo-Québec? Quel est le budget affecté à l'inspection et à l'entretien des ouvrages? Quel est le programme d'entretien préventif? Quels sont les travaux d'entretien réalisés sur chaque barrage? Toutes ces questions se résument à une seule: quelle est la sécurité des nombreux barrages d'Hydro-Québec», a déclaré au DEVOIR M. Pierre Lacombe, du comité Énergie de SVP.

L'Association d'aménagement de la Rivière-des-Prairies se surprend aussi des délais apportés par Hydro-Québec à identifier les problèmes de son barrage.

D'après le rapport soumis par Hydro-Québec à M. Léger, «l'état de l'évacuateur de crues de la centrale Rivière-des-Prairies met en danger la sécurité des ouvrages de la centrale. Plus les travaux de renplacement de l'évacuateur retardent, plus le risque d'accident augmente». Le processus d'audiences publiques, selon Hydro-Québec, retarderait de deux ans le début des travaux de construction du nouvel évacuateur.

Selon la société d'État, si deux vannes de cet évacuateur devaient céder au printemps sous la poussée des glaces, «le bris créerait en aval de la centrale un raz-de-marée qui provoquerait des inondations locales et qui transporterait des blocs de glace sur les terrains inondés, pouvant causer des dommages importants».

Les ingénieurs d'Hydro-Québec ont noté au début des années 60 «des mouvements différentiels minimes à la jonction entre l'évacuateur de crues et le barrage». Mais ils ont attendu l'année 1968 avant d'y installer des instruments pour «suivre l'évolution de ces déformations».

«Par la suite, écrit Hydro-Québec, les mesures obtenues n'ont révélé aucun problème inquiétant.» C'est en juin et juillet 1979 que deux rapports d'inspection ont révélé «l'état lamentable et l'insécurité potentielle des vannes, qui ne sont pas conçues pour résister à la pression des glaces, la détérioration du béton des piliers sur toutes les faces apparentes et la nécessité d'effectuer d'importants travaux de réfection». Le béton, notamment, n'adhère plus à la roche et se gonfle d'eau au point qu'il faudrait remplacer un mètre de ce matériau sur toute la face des piliers. Selon Hydro-Québec, il vaut mieux reconstruire un nouveau barrage en aval du premier, lequel serait éventuellement détruit.

L'Association d'aménagement de la Rivière-des-Prairies exige pour sa part que ce projet soit soumis à des audiences publiques car elle veut que le nouvel ouvrage rétablisse sur cette rivière la navigation de plaisance, interrompue dans ce secteur depuis plus de 50 ans. Dans son rapport, Hydro-Québec n'exclut pas d'intégrer une écluse à son projet mais ne veut pas avoir à la payer.

Quant à SVP, il ne réclame pas d'audiences publiques pour l'instant. Cet organisme ne comprend pas que le conseil d'administration d'Hydro-Québec ait adopté le projet de construction au début de 1981 sans mettre en marche immédiatement le processus d'étude d'impact et d'audiences publiques prévu par la loi. En réclamant maintenant d'être exemptée de toute audience publique, Hydro-Québec démontre qu'à son avis «le règlement sur les études d'impact est voué au même sort que les règlements de zonage, c'est-à-dire à être contourné», soutient SVP.

Recommandation aux étudiants de l'UdeM

Geler les salaires des profs

par Angèle Dagenais

Le comité exécutif de la Fédération des associations étudiantes de l'Université de Montréal (FAECUM) recommande aux 14,000 étudiants que ses associations regroupent sur le campus, de voter dimanche pour le gel des salaires de tous les professeurs, et administrateurs de l'université qui gagnent plus de $30,000 par année et, par extension, à tous les salariés des secteurs public et parapublic qui gagnent plus de $30,000.

Cette proposition s'inscrit dans un cahier de résolutions qu'un congrès spécial organisé par la FAECUM sur les coupures dans l'éducation doit débattre le 14 février au pavillon Marie-Victorin. Les 32 associations d'étudiants des divers départements de l'Université de Montréal sont convoqués à ce congrès au cours duquel la FAECUM rendra notamment publics les résultats d'un sondage récent auprès de 1,000 étudiants réalisé par des étudiants du département de science politique et portant sur le «vécu» de l'étudiant et le rôle de l'université.

Selon les renseignements de la FAECUM, le gel des salaires demandé par le comité exécutif de la FAECUM s'appliquerait presque à tous les professeurs de l'UdeM car le bas de l'échelle (professeur sans expérience) est de $29,000. Le sommet par contre est de $59,200. Entre cet écart de $30,000 s'intercalent 23 paliers de salaires correspondants à autant d'années d'expérience.

Le salaire moyen des professeurs, toujours selon la Fédération, de l'UdeM est de $45,000. Au salaire de base peuvent toutefois se greffer différentes primes au cours de la carrière de l'enseignant: de $3,000 à $8,500 pour les doyens, selon la taille de la faculté; de $2,000 à $3,500 pour les directeurs de départements; d'autres primes d'excellence ou d'ajustement au salaire préalablement détenu par le professeur dans le secteur public ou l'industrie privée. Les primes des doyens et directeurs de département peuvent être conservées à 30% après un premier mandat et 60% après un deuxième mandat. La FAECUM affirme encore qu'un professeur d'université enseigne en moyenne six heures par semaine, 30 semaines par année. Sa tâche comporte en outre des exigences de recherche, de participation au fonctionnement de l'université et de rayonnement extérieur.

Les professeurs ont un contrat de travail de trois ans qui se terminera le 1er juin 1984. Ils obtenaient en 1981 une hausse salariale d'environ 14% comprenant une indexation au coût de la vie et devraient toucher au 1er juin de cette année une autre hausse de 10%. En 1983, ils doivent rouvrir leur convention pour renégocier leurs salaires et indexations.

Les membres du comité exécutif de la FAECUM demandent le gel des salaires des «privilégiés» des secteurs de l'enseignement et des affaires sociales dans un souci de meilleure distribution des ressources limitées de l'État et de façon à ne pas pénaliser les moins bien nantis du système. Les étudiants soutiennent que non seulement ils font les frais des coupures par des services diminués dans les bibliothèques, l'encadrement, etc, mais ils s'attendent à des hausses importantes de leurs frais de scolarité l'an prochain.

Amende de $1,000 à la CEQ

par par Bernard Morrier

La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) a été condamnée hier à $1,000 d'amende, par le juge Raymond Bernier de la Cour des sessions, après avoir été reconnue coupable d'avoir enfreint la Loi électorale du Québec, à 10 reprises, lors de l'élection générale d'avril 1981.

Les accusations, portées par le Directeur du financement des partis politiques du Québec, Me Pierre-Olivier Boucher, avaient trait à la publication, dans 10 journaux, d'une annonce dénonçant le Parti québécois pour ses coupures dans le secteur de l'éducation et ce, à 11 jours du scrutin du 13 avril.

Hier, le juge Bernier a reconnu que le fait de financer cette annonce allait directement à l'encontre de la Loi électorale qui stipule que seul l'agent officiel d'un parti politique reconnu ou d'un candidat peut s'engager dans de telles dépenses électorales.

Par sa publicité, la CEQ s'était attaquée directement à au moins un candidat à l'élection du 13 avril (M. Parizeau) en dénonçant la politique de compressions budgétaires mises de l'avant par le ministère dirigé par un individu qui sollicitait un renouvellement de mandat.

Au procureur de la CEQ, Me Gilles Gaumond, qui avait fait valoir que cet organisme avait le droit de s'exprimer, fut-ce en campagne électorale, le juge Bernier relève que la Loi électorale ne restreint aucunement le droit à qui que ce soit de s'exprimer mais bien le droit de dépenser pour s'exprimer durant une période d'élection. Le juge Bernier cite ainsi plusieurs exceptions où on peut s'exprimer librement, sans que le tout soit considéré comme dépenses électorales, tels la publication dans un journal d'éditoriaux, de nouvelles, de lettres ou autres écrits.

Le procureur de la poursuite, Me Jean-Marie Larivière, a soumis au juge Bernier qu'il n'y avait pas lieu d'être trop sévère à l'endroit de la CEQ, attendu qu'il s'agissait d'une nouvelle loi dont on pouvait ignorer les implications précises et vu qu'il s'agissait d'une première infraction.

Le magistrat a donc tenu compte de ces représentations en ne condamnant la CEQ qu'à l'amende minimale prévue, $100, pour chacun des 10 accrocs à la Loi électorale québécoise.

Oeil pour oeil, froid pour froid

BERLIN (AFP) — Un habitant de Berlin, petite ville du nord du New Hampshire, qui avait abandonné quatre chiots dans un dépotoir glacé, a été condamné à y passer deux nuits par une température de −15 degrés.

«Ce genre de traitement ne devrait être infligé ni à un animal ni à un être humain, mais je tiens à ce qu'il s'en fasse une idée», a déclaré le juge qui lui offrait le choix entre deux nuits consécutives parmi les immondices et une amende de $200.

Trois des chiots ont survécu. Roland Duchesnaye, lui, pourra demander à être secouru par la police qui patrouillera régulièrement autour du terrain vague, mais s'il ne purge pas intégralement sa peine, il devra payer l'amende.

EXPOSITION
D'ANTIQUITÉS ET D'OEUVRES D'ART

Plus de 45 exposants prestigieux du Canada et des États-Unis vous offrent une collection complète d'antiquités et d'oeuvres d'art canadiennes, américaines et européennes

12 fév. avec rafraîchissements 18 h. à 22 h. $6.00
13 fév. 11 h. à 21 h. $3.00
14 fév. 11 h. à 17 h. $3.00



CHÂTEAU LAURIER
OTTAWA

AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES GRANDS FRÈRES DE LA RÉGION D'OTTAWA

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?
SCRIBEC - 45, rue Jarry est - 387-2486

Nouveau!
L'ÉPARGNE-RETRAITE CHEZ NOUS...

FINIS LES FRAIS!

Chez nous, à la Banque de Montréal, vous profitez d'un taux d'intérêt à rendement élevé. Mais en plus, vous ne payez absolument aucuns frais d'adhésion, aucuns frais de résiliation ni de frais annuels lorsque vous souscrivez à l'un des R.E.É.R. de dépôt que nous vous offrons.

RENSEIGNEZ-VOUS

Banque de Montréal

Axworthy confirme que Regalado devra quitter le Canada bientôt

OTTAWA (PC) — Le journaliste salvadorien Victor Manuel Regalado devra quitter le Canada, «parce qu'il n'est pas dans les meilleurs intérêts du pays qu'il y demeure», a soutenu hier le ministre de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy.

Mais le ministre a souligné qu'on laisserait le temps à M. Regalado de trouver un autre pays d'asile avant de le déporter, puisqu'il estime que sa vie serait menacée s'il était déporté au Salvador.

En réponse à une question du député néo-démocrate Dan Heap, M. Axworthy a souligné que M. Regalado était détenu au Centre de détention Parthenais, à Montréal, en vertu d'informations qui lui ont été communiquées par le solliciteur général.

Ces informations, selon M. Axworthy, prouvent que M. Regalado a eu des activités «qui sont dangereuses pour la sécurité et les meilleurs intérêts du pays», et la source de ces informations ne peut pas être communiquée.

M. Regalado est entré illégalement aux États-Unis en décembre dernier après une conférence de journalistes au Nicaragua. Il est détenu à Parthenais depuis le 7 janvier, après avoir été arrêté alors qu'il entrait au Canada.

M. Regalado a cependant le statut de réfugié au Canada, puisque sa vie est menacée dans son pays, a souligné M. Axworthy.

Le ministre a ajouté que, comme M. Regalado est considéré comme un risque pour la sécurité du Canada, «le gouvernement a été très juste envers lui».

M. Heap a souligné que le cas de M. Regalado était sans doute le premier dans lequel un réfugié se verrait refuser le droit de demeurer au Canada à cause d'informations qui demeureront secrètes.

La libération de M. Regalado est réclamée par de nombreuses personnalités dont des évêques, des députés à l'Assemblée nationale du Québec et des journalistes, qui ont signé une pétition dans laquelle ils affirment se porter garants de sa conduite.

La Cour d'appel du Québec lui refuse une libération provisoire

par Bernard Morrier

Le journaliste salvadorien Victor Manuel Regalado n'a droit à aucune libération provisoire (habeas corpus), en attendant le déroulement de la contestation de son incarcération en vertu de la Loi canadienne de l'immigration, a statué hier le juge George-H. Montgomery, de la Cour d'appel du Québec.

Le 20 janvier, la Cour supérieure avait refusé une demande semblable et, hier, la Cour d'appel a expliqué qu'en vertu de la Loi canadienne de l'immigration, elle ne pouvait changer cette décision, à moins que des faits nouveaux se soient ajoutés entre-temps dans le dossier. Or, le juge Montgomery déclare n'en voir aucun.

Actuellement, Regalado est détenu sur la foi d'une attestation signée par les ministres fédéraux Axworthy et Kaplan qui, selon les dispositions de l'article 19 de la Loi canadienne de l'immigration, voudrait qu'il soit susceptible de s'engager dans certaines activités qui pourraient mettre en danger la sécurité des gens ou celle du pays. Pour l'instant, selon le tribunal, c'est ce qui prévaut dans ce dossier.

Selon cette attestation, a expliqué le juge Montgomery, les enquêteurs dans le cas de Regalado seront nécessairement obligés d'ordonner sa déportation du Canada. «Même s'il était pleinement qualifié pour être reconnu comme réfugié, son seul espoir d'être autorisé à demeurer au Canada réside dans un changement de la Loi de l'immigration ou dans la révocation de l'attestation des deux ministres, qui ne peut être obtenue que par une action politique seulement», ajoute le magistrat.

De l'avis du juge, vu l'apparente futilité des efforts de Regalado pour être déclaré réfugié, il serait également futile de décréter un habeas corpus pour le remettre en liberté alors que, selon la Loi de l'immigration, il n'a même aucun droit d'être au pays.

Les patients d'hôpitaux pâtissent des compressions, dit le RIIQ

par Paule des Rivières

Les coupures dans les hôpitaux suscitent de plus en plus de remous. Hier, le Regroupement des infirmières et infirmiers du Québec (RIIQ) a déclaré qu'elles mettaient en péril la santé et la sécurité des patients.

Les dénonciations du porte-parole du RIIQ, Mme Hélène Wavroch, s'ajoutent à celles de la Fédération des affaires sociales (FAS) qui, pour sa part, tiendra une manifestation demain soir à Montréal devant l'édifice qui logera le conseil national du Parti québécois.

Les deux organismes regroupent la quasi totalité du personnel infirmier des centres hospitaliers du Québec mais ni l'un ni l'autre n'est en mesure d'évaluer le nombre de mises à pied dans ce secteur.

Ils notent toutefois un regain dans les suppressions de postes et de lits, voire dans la fermeture de parties d'établissements et en attribuent la cause au bilan sommaire du plan de redressement que les administrations doivent remettre au gouvernement à la fin de mars.

La FAS, affiliée à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), rapporte la fermeture de 514 lits, dans la région métropolitaine.

De son côté, le RIIQ estime qu'un nombre croissant de patients renvoyés trop rapidement à leur domicile reviennent se faire soigner, avec des infections; il note aussi une augmentation des plaies de lit, le personnel n'étant plus en mesure d'assurer les soins hygiéniques les plus élémentaires.

Au centre d'accueil Manoir de Cartierville, la direction aurait, selon le RIIQ, fait parvenir hier des avis de mises à pied à 39 des 40 infirmières, dont 13 bénéficient de la sécurité d'emploi. Mme Wavroch soupçonne la direction de vouloir les remplacer par des infirmières auxiliaires, dont les salaires sont moins élevés.

Quant à la manifestation que la FAS se propose de tenir demain, un porte-parole a déclaré hier qu'il escomptait un rassemblement de 400 personnes. Il a dit qu'il s'agissait d'une organisation d'envergure modeste et qu'on ne pouvait s'attendre à un rassemblement massif, surtout un vendredi soir.

La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) participera aussi à l'événement. Également pour protester contre les coupures.

Musée des Beaux-Arts: Marsan dirigera le comité d'orientation

Le président du conseil d'administration du Musée des Beaux-Arts de Montréal, M. Jacques-M. Brault, a annoncé hier la nomination de M. Jean-Claude Marsan à la présidence du comité d'orientation du Musée. M. Marsan est également vice-président du conseil d'administration du musée depuis trois ans.

Le comité d'orientation a pour rôle d'étudier la vocation, le mandat et les objectifs du Musée en relation avec ses programmes d'acquisition, d'animation et de présentation de la collection permanente, des expositions temporaires et itinérantes.

Il doit également étudier les relations du Musée des Beaux-Arts de Montréal avec les autres musées du réseau québécois et élucider le rôle du Musée au chapitre de l'acquisition d'art contemporain, québécois et international.

Un autre comité a pour mandat d'examiner les règlements, la structure et la gestion du musée, de même que les relations entre le conseil d'administration, le comité exécutif, les comités du conseil, la direction et le personnel.

En annonçant la nomination de M. Marsan, architecte et urbaniste de Montréal, M. Brault a souhaité que les deux comités, avec leurs mandats précis, pourront trouver des solutions permanentes et équitables pour le bon fonctionnement du musée.

Warren voit déjà une amélioration aux Postes

par François Barbeau

La Société canadienne des postes existe depuis quatre mois à peine, et déjà on peut constater une amélioration marquée du service qu'elle offre à ses clients.

C'est son président, M. Michael Warren, qui l'affirme, sans sourire. Invité à prendre la parole devant un groupe de spécialistes de la publicité, hier, M. Warren a fait état des trois priorités de la nouvelle société de la Couronne, qui a vu le jour à la mi-octobre: améliorer le service postal, améliorer les relations de travail et rentabiliser l'entreprise.

Le premier objectif, note M. Warren, est déjà atteint en partie, et des mesures vigoureuses ont été prises pour corriger certaines défaillances du système postal comme le courrier perdu ou égaré, accélérer les livraisons, etc.

Les relations de travail sont meilleures qu'elles ne l'ont jamais été, a poursuivi M. Warren, en soulignant que d'octobre à janvier la nouvelle Société avait perdu moins d'heures de travail à la suite de débrayages qu'au cours de toutes les années précédentes.

Le climat est meilleur qu'il ne l'a jamais été, estime M. Warren, qui explique ce revirement par le fait que les syndicats ont compris que dorénavant, la sécurité d'emploi trouvait sa source dans la productivité.

Le président de la nouvelle Société des Postes a d'autre part rappelé la récente signature d'une entente avec l'Union des facteurs du Canada après des négociations plus «raffinées».

Le résultat de ces négociations représente un gain pour les deux parties, de même que pour les clients du service des Postes. Finies les négociations compliquées après établissement, par le ministère des Finances, d'un budget pour les négociations, budget qui était administré par le Conseil du Trésor et géré par le ministère des Postes.

Sur l'éventuelle rentabilité de la Société qu'il préside, M. Warren a été prudent. Un échéancier optimiste a été établi par le ministre des Finances, M. MacEachen, selon qui la Société des postes passerait de l'actuel déficit de $620 millions à un déficit de $50 millions en 1984-85 et à l'autosuffisance l'année suivante.

Le nouveau tarif de 30 cents nous permettra de faire porter aux usagers le poids du service des Postes, puisque les frais de ce service, comme les autres, avaient augmenté au cours des années. D'autres hausses ne sont pas à exclure, mais il faudra quelque temps encore avant de pouvoir prédire avec quelque chance de succès à quel moment la Société des postes deviendra rentable, a conclu M. Warren.

Clark est sûr qu'il gagnerait

OTTAWA (PC) — "Si des élections générales avaient lieu aujourd'hui, nous ferions élire un gouvernement conservateur majoritaire et j'attends ce moment avec beaucoup d'impatience», a confié aux journalistes le leader de l'opposition officielle, M. Joe Clark.

Celui-ci commentait, hier matin, les résultats du dernier sondage Gallup démontrant que 40% des personnes interrogées et décidées auraient voté pour le Parti progressiste-conservateur s'il y avait eu des élections générales au début de janvier.

Selon le sondage, 38% des personnes interrogées auraient voté pour le Parti libéral tandis que 20% favorisaient le Nouveau Parti démocratique.

La proportion des indécis parmi les 1,039 participants a continué de décroître dans toutes les régions du pays pour se stabiliser à 24% sur une échelle nationale. Par contre, dans la seule province de Québec, le pourcentage des indécis s'élève à 35%.

Le sondage de janvier apporte une certaine consolation aux libéraux puisque leur popularité auprès des électeurs a grimpé de trois crans, passant à 38% alors qu'elle n'était que de 35% à la fin de novembre.

Lors du sondage Gallup de novembre, la popularité des partis s'établissait comme suit: conservateurs, 39%; libéraux, 35%; néo-démocrates, 22%. C'est donc dire que si les libéraux ont repris trois points, les conservateurs n'en ont gagné qu'un seul tandis que les néo-démocrates d'Ed Broadbent en ont perdu deux.

Les libéraux de M. Pierre Trudeau ont délogé du pouvoir les conservateurs de M. Clark, lors du scrutin de février 1980 avec 44% des suffrages, comparativement à 32% pour les conservateurs et à 20% pour les néo-démocrates de M. Broadbent.

Bien que M. Clark soutienne que les chiffres indiquent que son parti formerait un gouvernement majoritaire advenant des élections, Gallup reconnaît qu'avec un échantillonnage de ce genre, il existe une marge d'erreur de 4% dans un sens comme dans l'autre dans 19 cas sur 20.

CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC

PRIX 1981
DU CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC

OBJECTIF: Rendre hommage à une personnalité québécoise pour sa contribution personnelle à la promotion de l'éducation économique et/ou de l'entreprise privée au Québec.

MONTANT DU PRIX: $10,000

ÉLIGIBILITÉ: Toute personne résidant au Québec à l'exception des hommes d'affaires toujours actifs et des hommes politiques en fonction. À titre d'exemple, est éligible un universitaire, un journaliste, un fonctionnaire, un commissaire industriel, un enseignant, un chercheur, un dirigeant d'organisme, etc.

PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE: Du 1er janvier au 1er avril 1982, pour des réalisations de l'année précédente.

REMISE DU PRIX: À l'Assemblée générale annuelle du C.P.Q., le 20 mai 1982.

MEMBRES DU JURY 1981-1982: Président: **M. Roger Charbonneau**, École des Hautes Études Commerciales. Membres: **MM. Camille Dagenais, André Bisson, Jacques A. Lefebvre, Noël Pérusse.**

MISE EN CANDIDATURE

Une personne est mise en candidature sur présentation d'une formule officielle délivrée par le secrétariat du C.P.Q. Elle doit être appuyée par au moins trois personnes justifiant cette candidature. Le consentement du candidat est requis. Le nom des candidats ne sera pas rendu public, sauf celui du gagnant.

Pour information: (514) 288-5161

la véritable
boucherie charcuterie française

Un délice pour les yeux... Une évasion gastronomique grâce à ses viandes, ses patés, ses fromages, ses pâtisseries fines et son vaste choix de fruits et de légumes frais... Une tradition depuis 1953

Notre spécial cette semaine...



La selle d'agneau «Cupidon»
qualité Anjou-Québec
Sachez l'apprêter!
Obtenez gratuitement une recette appropriée.

Bien manger signifie



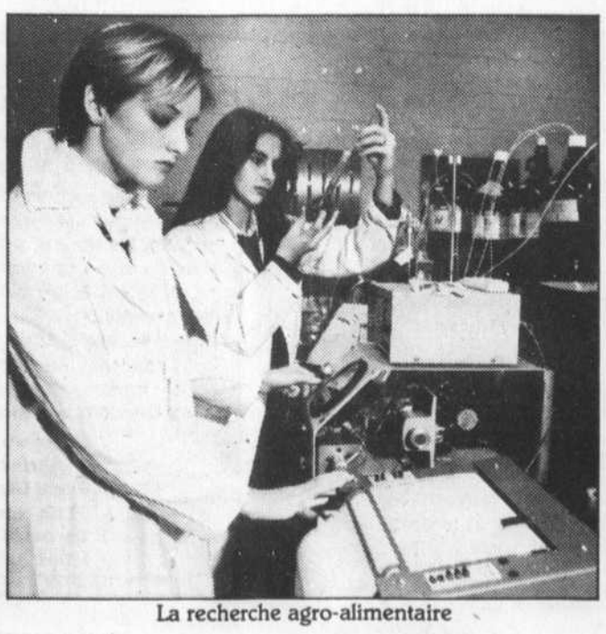
Anjou QUÉBEC
où sa qualité fait sa renommée
1025 ouest, Laurier
Tél.: 272-4065 — 272-4086
Stationnement gratuit de 30 minutes avec tout achat de $20.

L'OBJECTIF
Cet été, 43,000 emplois pour étudiants.

Le gouvernement fédéral créera des emplois axés sur les carrières futures des étudiants, notamment dans les secteurs suivants:

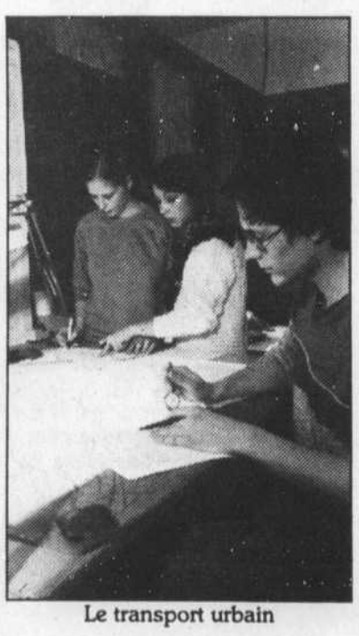

La rénovation urbaine


L'animation sociale


La recherche agro-alimentaire


Le développement touristique


Les arts


Le transport urbain

LE PROGRAMME Été Canada 1982

Le programme ÉTÉ CANADA, une initiative fédérale, permet à 30,000 étudiants des niveaux secondaire et postsecondaire d'acquérir une expérience orientée vers une carrière, et de gagner les sommes nécessaires à la poursuite de leurs études. De plus, 13,000 emplois seront offerts aux étudiants dans le cadre des programmes de la Défense nationale (Réserve/Cadets) et de la Gendarmerie Royale du Canada.

Les organisations reconnues seront admissibles aux subventions d'ÉTÉ CANADA 1982 destinées à mettre en valeur la compétence des étudiants et à bénéficier à la collectivité.

Tout étudiant intéressé ou tout membre d'une organisation reconnue peut obtenir plus de renseignements en s'adressant à un Centre d'Emploi du Canada ou à un bureau local du Développement de l'emploi. Les demandes seront reçues jusqu'au 26 février.

Emploi et immigration Canada
Lloyd Axworthy, Ministre

Employment and Immigration Canada
Lloyd Axworthy, Minister

Canada

Les Forces canadiennes auraient besoin de $1.3 milliard et 8,400 hommes d'ici 5 ans

par Claude Turcotte

OTTAWA — Un sous-comité du Sénat recommande au gouvernement fédéral d'augmenter les effectifs des Forces canadiennes de 8,400 militaires au cours des cinq prochaines années, ce qui équivaudrait à une hausse de 10% que l'on utiliserait surtout pour doubler le contingent stationné en Europe.

Selon le plan du sous-comité présidé par un sénateur libéral, M. Paul Lafond, les contribuables canadiens devraient payer $1.3 milliard sur cinq ans pour couvrir les dépenses militaires additionnelles, ce qui représente 0.1% du produit national brut. Les Canadiens en ont les moyens, a affirmé hier M. Lafond.

Les membres du sous-comité, qui pour la plupart sont d'anciens militaires, considèrent «qu'un rapprochement réel entre l'Est et l'Ouest constitue au mieux une perspective à long terme» et pensent par conséquent que le Canada doit participer davantage à l'OTAN. Ils proposent à toutes fins utiles un retour à la situation d'avant 1969.

Le gouvernement Trudeau avait en 1969 réduit de moitié les effectifs canadiens en Europe, soulevant alors les protestations des pays membres de l'OTAN. Très exactement, le sous-comité voudrait ajouter 4,400 militaires aux 5,400 qui se trouvent déjà sur le continent européen, principalement en Allemagne de l'Ouest.

Dans un premier rapport déposé hier, le sous-comité présente une liste de 16 recommandations, dont la première presse le gouvernement canadien de présenter un livre blanc au cours de la prochaine année.

«Le dernier énoncé de politique sur le sujet remonte à 12 ans déjà. La situation mondiale a tellement évolué depuis lors. Nous devons préciser clairement quels sont nos besoins», a déclaré le président du sous-comité.

Il faudrait notamment «une étude détaillée des principales menaces qui pèsent sur le Canada, telles que le danger pour le peuple et le territoire canadien d'être exposés aux conséquences directes d'une guerre thermo-nucléaire entre les États-Unis et l'Union soviétique».

Pour ce qui est des militaires, il manquerait présentement 4,400 hommes et femmes dans les Forces canadiennes. On comble cette pénurie à un rythme de 400 personnes par année. Selon le rapport, il y a manque de personnel entraîné dans plusieurs catégories d'emploi.

Le sous-comité mentionne qu'en cas de conflit majeur, les Forces canadiennes auraient besoin d'environ 108,000 militaires pour respecter leurs engagements dès les premiers jours des hostilités. Il y a présentement dans les forces régulières un peu plus de 80,000 personnes. Il faudrait se fixer, affirme-t-on, un objectif de 92,000 personnes pour 1987.

En théorie, explique le sous-comité, on pourrait combler le vide par les forces de réserve, mais en pratique il semble qu'il y aurait une pénurie de 20,000 militaires entraînés et efficaces si une guerre générale éclatait.

Mais c'est surtout sur la participation de la force canadienne en Europe que le sous-comité insiste. En plus d'augmenter le personnel militaire en Europe, il souligne que jamais le Canada n'a mis complètement à l'essai «l'opération de renfort», qui consisterait à envoyer en Allemagne par avion 2,400 militaires en quelques jours.

Le sous-comité propose «un exercice de l'OTAN, ce qui serait une première étape essentielle» en vue de consolider la contribution du Canada à l'OTAN.

Il recommande que le Commandement de la Force mobile dispose de suffisamment de troupes régulières disponibles en toutes circonstances pour remplir les missions canadiennes.

Le sous-comité demande en outre une refonte complète de la Milice et de la Réserve supplémentaire et leur affectation à des tâches précises adaptées à leurs caractéristiques.

Par ailleurs, il invite le ministère de la Défense nationale à définir le plus tôt possible les dispositions de la Charte des droits et libertés dont il veut être exempté. «Sans certaines exceptions, le fonctionnement des forces armées serait gravement entravé», signale le rapport.

Enfin, les membres du sous-comité ont noté que le pourcentage des francophones dans les forces armées est passé de 18.4% en 1972 à 25.6% à la fin de 1980. Toutefois «cette proportion n'est pas rendue dans les grades supérieurs, parce que la durée de service de nombreux francophones n'est pas encore suffisante».

Les grévistes de Caterplan réduisent en vain leurs demandes

Les 140 grévistes de Caterplan ont réduit leurs exigences salariales cette semaine mais l'employeur, une filiale de l'Institut national canadien pour les aveugles, les juge encore trop élevées.

Leur syndicat regroupe les employés des cafétérias d'une vingtaine d'établissements, dont Hydro-Québec, Radio-Canada, l'Institut Albert-Prévost et divers ministères. Il est accrédité depuis un an et négocie sa première convention collective.

Les parties ont été mises en présence cette semaine pour la première fois depuis le déclenchement de la grève il y a un mois. Le conciliateur du ministère du Travail, M. Denis Tremblay, assiste les parties.

Aucune autre rencontre n'est prévue pour l'instant mais les parties attendent du ministère qu'il réponde à la requête en arbitrage que lui a transmise la partie patronale il y a deux semaines. Un porte-parole gouvernemental indiquait hier que la réponse ne saurait tarder.

Par ailleurs, un responsable syndical a fait savoir hier que le syndicat était revenu sur sa position initiale de refus de l'arbitrage, et qu'il avait suggéré à la partie patronale de reprendre le travail sitôt un arbitre nommé, pourvu qu'aucune mesure disciplinaire ne soit prise et que les clauses déjà agréées par les parties entrent en vigueur dès le retour.

La partie patronale n'était pas accessible hier mais le syndicat, affilié à la CSN, a fait savoir qu'elle avait décliné cette proposition.

Le syndicat compte plusieurs catégories d'employés, dont des serveurs et des chefs. Les salaires varient entre $4 et $6.50 l'heure.

Après avoir exigé, dans un premier temps, que leurs salaires s'échelonnent entre $6 et $9.50, le syndicat revendique maintenant entre $5 et $8 l'heure. Il réclame aussi l'établissement d'une hiérarchie salariale prenant en compte la scolarité, l'expérience et la fonction.

L'employeur a déjà indiqué qu'il ne peut offrir des salaires qui se rapprocheraient de ceux octroyés dans le secteur hospitalier.

Joignez-vous à une équipe dynamique.

Commissaire industriel

L'Office de l'expansion économique détient le double mandat de faciliter le développement industriel de son territoire et d'attirer l'investissement industriel de l'extérieur. Le commissaire industriel joue le rôle de conseiller en administration auprès des industriels qui désirent prendre de l'expansion sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal et ceux d'autres provinces et pays qui étudient la possibilité d'investir dans la Communauté. Relevant du Directeur, il est responsable de la conception et de la réalisation du plan intégral de marketing pour son territoire. Ceci comprend un programme publicitaire et plusieurs voyages à l'étranger.

Le candidat choisi possédera une expérience variée dans l'industrie et/ou dans la consultation. Il sera de préférence titulaire d'un diplôme universitaire. Tout candidat doit écrire et parler couramment le français et l'anglais; l'italien serait un atout. L'élu aura une excellente connaissance de l'environnement industriel de Montréal et aura acquis une expérience additionnelle au cours de voyages d'affaires à l'extérieur du Canada. Il doit faire preuve d'autonomie et d'initiative.

Le traitement pour ce poste sera basé sur les qualités du candidat et de son expérience. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae en mentionnant le numéro de dossier 82-1008 à:

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

Mme Huguette Lanthier
Communauté urbaine de Montréal
2, Complexe Desjardins,
20e étage
Montréal, Québec
H5B 1E6

Note: ce poste est ouvert également aux hommes et aux femmes.

carrières & professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Directeur de la fiscalité

Multinationale canadienne

Notre client s'est acquis une grande renommée à l'échelle mondiale notamment à cause d'une politique de croissance soutenue et agressive. Cette société dont le chiffre d'affaires se situe dans les milliards de dollars opère d'un océan à l'autre ainsi qu'à l'étranger. Nous recherchons un fiscaliste chevronné qui dirigera ce service, composé d'une équipe de calibre supérieur, au siège social à Montréal.

Relevant du vice-président - trésorier, votre champ d'activités couvrira les juridictions fédérale, provinciales et municipales en ce qui concerne les règles et procédures des impôts, les taxes de ventes et finalement les impôts fonciers. Vous participerez, avec la haute direction, aux différents projets spéciaux, où vos conseils seront d'importance capitale.

Diplômé universitaire, vous possédez idéalement une désignation comptable reconnue ou un grade de second cycle en fiscalité ou en administration des affaires. Vous oeuvrez présentement au sein d'une importante société, à titre de directeur ou d'adjoint, ou d'un cabinet d'experts-comptables et détenez plusieurs années d'expérience en fiscalité. Vous avez la réputation d'un excellent communicateur et possédez l'initiative et la créativité nécessaires pour réussir dans un environnement où le défi est de taille.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à Charles Belle Isle, à Montréal, sous le numéro de référence 1884.

Rourke, Bourbonnais

Montréal: 1808 ouest, rue Sherbrooke H3H 1E5 (514) 937-9525
Toronto: 1075, rue Bay M5S 2B1 (416) 925-3451
Calgary: 926, 5e avenue ouest T2P 0N7 (403) 263-9076

Conseil de direction en ressources humaines

Analyste de Projets spéciaux

La section des programmes et résultats financiers de la Direction de la comptabilité et du contrôle de gestion est à l'avant-garde de la mise au point et du perfectionnement des systèmes intégrés de gestion financière de la Banque à l'échelle mondiale.

Cette équipe de spécialistes est à la recherche d'un analyste chevronné qui sera attaché à des projets complexes liés aux systèmes financiers de la Direction centrale des affaires internationales et de la Direction de la trésorerie.

Le titulaire de ce poste relèvera du Directeur-Projets spéciaux; ses fonctions consistent à étudier et analyser des opérations comptables détaillées, participer à l'élaboration d'instructions à l'intention des utilisateurs des systèmes informatisés et à la mise en place de systèmes et de méthodes de contrôle des transactions financières.
Le candidat doit posséder un diplôme universitaire et de trois à cinq ans d'expérience pertinente, de préférence dans le domaine financier, au sein d'une entreprise de grande envergure. Une certaine connaissance de la comptabilité et du domaine financier, de la conception de systèmes informatiques et des techniques de gestion de projets serait un atout important.

L'analyste devra utiliser des méthodes éprouvées de résolution de problèmes et posséder les aptitudes nécessaires pour travailler avec rapidité et efficacité.

Le candidat peut être appelé à se rendre, à l'occasion, dans des unités de traitement ailleurs au Canada ou à l'étranger. Ce poste, situé à Montréal, requiert une excellente maîtrise de l'anglais.

Soulignons que la Banque offre un programme complet d'avantages sociaux.

Faire parvenir son curriculum vitae à Linda H. Bilovus, coordonnatrice -- Recrutement, Ressources humaines -- Siège social, Banque de Montréal, C.P. 6002, Montréal, Québec H3C 3B1. Discrétion assurée.

La Première Banque Canadienne
Banque de Montréal

LAPOINTE, ROSENSTEIN
AVOCATS

Notre étude recherche présentement deux (2) candidats bilingues membres en règle du Barreau possédant moins de 2 ans d'expérience, pour travailler au sein de son département litigieux, à la préparation de dossiers et procédures judiciaires, ainsi qu'à la représentation devant les différentes instances judiciaires ou quasi-judiciaires québécoises.
Tout candidat intéressé devra adresser sa demande écrite, accompagnée d'un curriculum vitae, avant le 20 février 1982, à l'adresse suivante:

Lapointe, Rosenstein
Département litigieux
Place Sherbrooke
1010, rue Sherbrooke ouest
Bureau 1100
Montréal, QC H3A 2R9

adga

Une firme d'ingénieurs-conseils requiert un

TRADUCTEUR-RÉVISEUR

Des manuels techniques sont à traduire de l'anglais au français.

Le candidat doit être bilingue avec de l'expérience dans le domaine de l'électronique du radar et dans les télécommunications.

Soumettre un résumé confidentiel ou téléphoner à:

M. Jadallah
ADGA Groupe
116 rue Albert
suite 400,
Ottawa, Ont.
K1P 5G3
(613) 237-3022

annonces classées

286-1202

■ Ameublements à vendre

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaines, 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

CONTENU D'APPARTEMENT luxueux à vendre: table bureau plat marqueterie Napoléon III, crédence Boule, vitrine Louis XVI, signée, canapé Louis XV doré, petit guéridon 4 tiroirs, socle en bois Louis XV, statut de marbre, bronzes, lampes en verre signées, tapis Sarouk 11 X 17, etc... Appeler de 8 a.m. à 1p.m. 481-3431 15-02-82

AMEUBLEMENT CHINOIS — Importation directe de très grande qualité de plaques murales, paravents, tables à café, cabinets "curiosité", meubles d'appoints pour téléviseur, arrangements floraux, animaux en laiton, portemanteaux, céramique et beaucoup plus. Nous vous défions de trouver moins cher. Si vous trouvez moins cher ailleurs, nous ajusterons notre prix et vous donnerons un escompte de 10%. Ambiance. 8270 Mountain Sights, (3 rues de Piazza Tomasso.) 733-0484 du lundi au samedi 10 h AM à 5h PM. 15-2-82

■ Antiquités

AUBAINE, lit cariole, armoire et table rectangulaire sculptée. Après 5 h 30. 272-7082. 12-2-82

DÉCAPAGE sur boiseries, portes et fenêtres, etc... Traitement du bois et finition. Travail personnalisé, estimation gratuite. 521-5135 ou 255-8950. 15-2-82

■ Appartements à louer

Le Tadoussac
65, rue Sherbrooke est
CENTRE-VILLE
1½ à 4½
Chauffage électrique, piscine intérieure, 2 saunas, 3 ascenseurs rapides.
844-7051
844-4228 13-2-82

■ Bureaux à louer

VIEUX-MONTRÉAL
Afin de minimiser les frais d'opérations nous désirons partager notre bureau avec une ou deux personnes. Services de secrétariat et équipement de bureau (photo-copieuse, dactylo, calculatrice, etc...) disponibles. 286-1200. J.N.O.

ABORD MÉTRO, 825 est Sherbrooke, édifice prestigieux entièrement rénové. Air climatisé. Juillet 1982. 2000 p.c. par planchers. À $10. le pied. 276-5203, 667-4336. 1-3-82

VIEUX-MONTRÉAL, dominant Place Jacques-Cartier, fenêtres dans chaque bureau, jusqu'à 2300 p.c., libre immédiatement, possibilité de partager plusieurs services dont réceptionniste, de 9 à 5. 878-9290. 19-2-82

■ Condominium à louer

A LOUER CONDOMINIUM de luxe, Côte St-Luc, 8e étage, 3 grandes cc + 2 s. de bain complète, piscine, sauna, air climatisé, etc... Linda Sirois Racicot, 661-9030, 387-3025. Montréal Trust Courtier 13-2-82

■ Condominium à vendre

ST-LAMBERT, condo, 2 chambres, 2 salles de bain, dans un bel environnement, tennis, piscine, air climatisé, libre 1er juillet 1982, 465-5026. 13-2-82

COPROPRIÉTÉ, centre-ville, Linton, 1509 Sherbrooke ouest. Grand appartement d'époque. Caractéristiques de prestige. Rez-de-chaussée, façade. Restaurations à faire. Tel quel: $125,000. Sur rendez-vous: 935-4141. 18-2-82

APPARTEMENT À VENDRE à Outremont, coin Durocher & Fairmount, grand 7½, 2e. Prix. $60,000. Soir: 271-0279. 12-2-82

■ Cours

TECHNIQUE ÉLECTROLYSE para-médicale. Enseignement: biologie, endocrinologie, gynécologie, dermatologie, psychologie, physique (appareils), technique. Pour informations: Centre d'Électrolyse Para-médicale, Mireille Roy. 932-6544. 15-02-82

CONDITIONNEMENT PHYSIQUE, MÉTHODE THÉRÈSE BERTHERAT. 935-9365. 12-2-82

■ Déménagements

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul, 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Bien-être social accepté. Téléphone: 327-6026. J.N.O.

DISPONIBLE, assurance, bien-être, 253-3275. J.N.O.

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

■ Demandes d'emploi

JEUNE PERSONNE dynamique, ayant une bonne aptitude à apprendre, cherche travail à temps partiel ou temporaire. Excellent français, expérience comptabilité. Tél.: 271-1522. 13-2-82

■ Divers

Macarons éducatifs
Macarons à thèmes variés propres à motiver l'élève au travail. Ils mettront du "pep" dans votre classe ou dans votre milieu. Prix: 0,50¢.
Éditions Marie-France
3688 rue Fleury est
Montréal-Nord H1H 2S6
322-6834 12-2-82

■ Oeuvres / objets d'art

EXPOSITION
"ENFIN TOUTE LA VÉRITÉ DANS LA PEINTURE GRÂCE À GILLES POTTIER".
(L. Valanza, critique international)
— Une avant-première à Montréal de L'ART MODERNE aux fondus Renaissance, renouant avec la beauté des meubles du patrimoine.
— VERNISSAGE LE 12 FÉVRIER À 18 HEURES.
ANTIQUAIRE FAUCOMPRÉ
1269 rue Amherst
(Près Radio-Canada)
523-9368 12-2-82

■ Logements à louer

FACE À LA MONTAGNE, 8½-9½, nouvelle construction, boiseries naturelles, murs de brique, nouvelle céramique, armoires en pin, planchers chêne. Libre. $510-$520. Soir: 625-6038. 15-2-82

FATIGUÉS DE CHERCHER! cottages, Dr Penfield, foyer, garage, $700. (6213), ou Ile des Soeurs, avec sous-sol aménagé, garage. $525. (6227). Ou, 6½, Carré St-Louis, $150. (0036), et autres, tous secteurs, tous prix. Services Location Hart. 274-5606. FRAIS. 16-2-82

OUTREMONT, haut duplex, 7½ pièces, 4 cc, 1½ s.b., garage, chauffage, eau chaude, taxes, inclus. $650/mois. Libre 1er mars. 277-4900. 13-2-82

■ Maisons à louer

MONT ST-HILAIRE, cottage 5½ avec garage, foyer, entouré d'un grand terrain. $575/mois. 467-1646. 22-2-82.

ROSEMÈRE, maison très moderne avec très grandes pièces, semi-meublée, lave-vaisselle, piscine, garage double avec portes électriques, éclairée, chauffée, taxes payées, déneigée, système d'alarme central, très beau quartier résidentiel, tranquilles. $1100/mois. Entre 9 et 18 h. 621-8900 01-03-82

■ Occasions d'affaires

DEVENEZ ANTIQUAIRE PROPRIÉTAIRE
Associé demandé ayant le sens de l'art et de la clientèle pour partager joli magasin d'antiquités établi récemment, plein de promesses, petit capital nécessaire, placement intelligent. Tél.: 526-6281, 523-9368, soir: 653-9326. 12-2-82

Franchise disponible
Directement de l'entreprise
Capital requis $3.000.
Territoire exclusif (comté)
Revenu très intéressant.
Club Automobile Routier CAR.
Albert Boulet
514-526-1683. 13-2-82

■ Oeuvres / objets d'art

AQUARELLE, scène Marine, 11 x 17", signée Fréderik John Widgery (née 1861, école anglaise) (Réf. Bénézit) $1200. Tél.: 735-9409. 13-2-82

■ Offres d'emploi

PLACE BONAVENTURE
RÉCEPTIONNISTE-DACTYLO
Firme spécialisée dans l'organisation d'expositions cherche personne d'apparence soignée, bilinguisme parfait écrit et parlé, pour assumer tâches de réceptioniste-dactylo. Expérience minimum 3 ans.
C. P. 1317,
Place Bonaventure
Montréal (Québec)
H5A 1H1
871-9214. 15-2-82

■ Propriétés à vendre

VILLE MONT-ROYAL
Près de la gare, duplex en copropriété, secteur de choix, 6½ et 7½, grandes pièces, toutes les commodités. Prix $72,000 et $88,000. Pour informations, Lyse Des Rosiers 866-1919, 271-6674, Société Immobilière J.D.R. Inc. 12-2-82

CO-PROPRIÉTÉ: 2 étages supérieurs d'une ancienne résidence de prestige Sherbrooke, Berri, environ 3,000 pi. ca. de plancher sur 2 étages, restauration requise, boiseries originales, etc. Faut voir. **Y. Harvey 382-4330.**
LE PERMANENT, courtier. 12-2-82

N.D.G., Avenue Marcil, duplex, chêne, boiseries décapées, vitraux, foyers, sous-sol fini, cuisine spacieuse et ensoleillée, balcon-terrasse, jardin. $154.500. Vente Privée. 488-0223. 13-02-82

Condominium meublé à vendre. Orford Domaine Estrimont, condo. meublé près pentes de ski etc. "Classe 31" Jocelyne Boileau 651-9381, 670-0625. TRUST GÉNÉRAL, courtier. 12-2-82

VICTORIA, limite de Westmount, bus 124 à 50 pas, métro tout près, magnifique duplex, parfait état, prox. Villa-Maria et Villa-Ste-Marceline, Collèges Marie-de-France, Notre-Dame et Marguerite Bourgeois. Idéal copropriété: 2 systèmes chauffage, 2 chauffe-eaux, garage 2 places. Haut: 8½, 2 s.b., foyer. Bas: 7½, 2½ s.b., foyer, sous-sol fini. Planchers et boiseries chêne. Prix, $228,000. Hyp. $79,500 à 13⅞%, échéance juin 85. Tél.: 488-8783. 15-2-82

VILLE DE SHERBROOKE, transfert, maison luxueuse, dans quartier de choix, (cul de sac); maison 24x43, 2 étages, soir: 819-566-1913. 13-2-82

PLATEAU MONT-ROYAL, triplex face Parc Laurier, 7 pièces, rénové, électrique, logis libre. Comptant $20,000. M. Mayer. 374-2215, 253-9418. Immeubles St-Marc courtier. 12-2-82

PAPINEAU face Parc Lafontaine, 1x8 et 4x4, 8 pièces libre pour bureau, boiseries originales. Revenu: $16,560. Comptant $20,000. 374-2215, 253-9418. Immeubles St-Marc courtier. 12-2-82

LÉVY, bungalow 6½ pièces, foyer, terrain très paysager. Libre immédiatement. Informations: (St-Jérôme) 1-436-4118. Yvon Vicelette. 15-2-82

TRÈS JOLIE MAISON à 2 étages, construction 19e siècle garnie de dentelles de bois. Grand terrain (arbres matures) sur le bord de la Rivière Richelieu. Josée Nolet: 288-6393, 658-9177. 13-02-82

■ Oeuvres / objets d'art

CSCE: Berne demande l'ajournement

MADRID (AFP) — Maintenu à grand peine depuis 18 mois, le dialogue a pris fin avec fracas entre les 35 pays membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) opposés irréductiblement sur la crise polonaise.

Tirant les conclusions de la bataille de procédure livrée la veille par les pays de l'Est, la Suisse a demandé hier l'ajournement de la conférence de Madrid au cours d'une réunion informelle des chefs de délégations. Le chef de la diplomatie helvétique, M. Pierre Aubert, a déclaré qu'il renouvellerait cette proposition formellement au cours de la prochaine séance plénière de la conférence demain si les pays de l'Est se livrent à la même «mascarade» et tentent une seconde fois de bloquer les interventions des 22 orateurs déjà inscrits pour cette séance.

«Tout ce que nous avons vécu mardi est la preuve que la détente n'existe plus. C'est le sentiment de la plupart des délégations», a ajouté M. Aubert en précisant que son projet d'ajournement ne rencontrait pas d'opposition réelle dans les délégations des neutres et non-alignés.

Le déroulement des travaux informels de la CSCE hier n'a fait que confirmer le blocage désormais total entre l'Est et l'Ouest. La seconde séance de l'après-midi consacrée en principe à la rédaction du projet de document de clôture de la conférence n'a duré que dix minutes. D'autres réunions informelles sont prévues aujourd'hui avant la reprise des travaux en plénière demain qui débuteront par le discours que M. Claude Cheysson, le chef de la diplomatie-française, n'avait pu prononcer mardi.

De l'avis général des délégations occidentales et neutres, l'URSS et ses alliées ont commis une erreur tactique majeure en bloquant mardi les travaux après une avalanche de réquisitoires occidentaux contre la Pologne. Les pays de l'Est ont perdu le peu de soutien qu'ils gardaient encore auprès des neutres et non-alignés et ils ont donné un net avantage de propagande aux Occidentaux qui pourront reprendre leurs condamnations demain, cette fois sous une présidence portugaise qui leur sera beaucoup plus favorable.

Officiellement en dehors des neutres et non-alignés, ni l'Est ni l'Ouest ne sont prêts à prendre la responsabilité d'un ajournement de la conférence qui devra pourtant être décidé par un concensus général.

Favorables initialement à une rupture brutale, les États-Unis se sont finalement ralliés à la position de leurs alliés européens. Ceux-ci voient dans la poursuite du processus de la CSCE, l'occasion de maintenir l'existence du seul forum institutionnel où toute l'Europe (à l'exception de l'Albanie) ainsi que les États-Unis et le Canada peuvent débattre des droits de l'homme et maintenir ainsi la pression sur le bloc soviétique.

Meurtre de quatre religieuses américaines

Six soldats sont inculpés à San Salvador

SAN SALVADOR (AFP) — Alors que la guérilla portait son action dans la capitale, six militaires salvadoriens ont été inculpés dans le cadre de l'instruction sur l'assassinat de quatre religieuses américaines, survenu en décembre 1980 au Salvador, a-t-on officiellement annoncé, hier, à San Salvador.

L'affaire a été «pratiquement tirée au clair», ont indiqué les autorités, qui ont signalé que les enquêteurs avaient acquis la «conviction» que les assassins présumés sont le sergent Luis Antonio Colindres, et les gardes nationaux Francisco Orlando Contreras, Jose Roberto Moreno, Carlos Joaquin Contreras, Daniel Canales et Salvador Rivera Franco.

Le sergent Colindres est considéré par les enquêteurs comme l'instigateur et le principal responsable du meurtre collectif, indique-t-on de source officielle, tout en soulignant qu'il avait agi «de sa propre initiative» et «à l'insu de ses supérieurs».

Deux autres gardes nationaux, Jose Elias Sanchez et Adrian Ramirez Palacios, sont considérés comme des témoins, signalent les autorités.

Les inculpés, qui ont été transférés hier à la prison de Zacatecoluca, à quelque 50 km au nord-est de San Salvador, ont été interrogés par une commission spéciale composée de deux hauts responsables des forces armées, de deux avocats, d'enquêteurs salvadoriens et étrangers.

Le gouvernement salvadorien avait demandé l'aide des services de renseignement américains pour mener l'enquête sur ce crime. Les religieuses, Ita Ford, Ian Marie Donnovan, Dorothy Hasel et Maura Clark, avaient été assassinées le 2 décembre 1980 à leur arrivée au Salvador, alors qu'elles effectuaient le trajet de l'aéroport à la capitale.

Par ailleurs la guérilla a attaqué au bazooka hier le principal centre de télécommunications de la capitale, a-t-on appris à San Salvador.

Le commando qui a endommagé le toit du centre de télécommunications a pu prendre la fuite, signale-t-on de sources militaires, où l'on fait part d'une certaine inquiétude sur l'infrastructure dont semblent disposer les insurgés à San Salvador.

En portant ainsi son action dans la capitale, la guérilla franchit une nouvelle étape dans son offensive destinée à empêcher la tenue d'élections prévues pour le 28 mars prochain, estime-t-on dans les milieux diplomatiques et d'experts militaires à San Salvador. On estime également parmi certains spécialistes militaires que l'opposition armée a rencontré récemment des succès militaires et politiques dans cette campagne, en ayant notamment changé sa tactique de combat au profit d'une plus grande mobilité.

La guérilla, virtuellement absente de San Salvador depuis un an, durant lequel elle a centré ses actions sur les campagnes, avait déjà organisé ces derniers jours à San Salvador plusieurs attentats contre des autocars et des autobus.

L'attaque au bazooka d'hier paraît avoir un objectif plus politique que militaire.

Les insurgés chercheraient à créer un climat d'intimidation, rendant plus difficile la tenue des élections et poussant la population à l'abstention. L'opposition peut aussi chercher à prouver aux yeux de l'opinion publique internationale que ces élections ne constituent pas la seule issue politique à la guerre civile, comme l'affirment le gouvernement salvadorien et les États-Unis.

Sur le terrain proprement militaire, les actions du Front Farabundo Marti de libération nationale (FMLN) se rapprochent de la capitale, comme l'a spectaculairement démontré l'attaque il y a dix jours de la base aérienne d'Ilopango, située dans la banlieue de San Salvador.

Cette attaque, qui a endommagé une grande partie de la flotte aérienne de l'armée salvadorienne, est le coup le plus important porté par les guérilleros depuis l'échec de leur offensive générale de janvier 1980.

Dans leurs actions comme celle d'Ilopango où l'attentat au bazooka d'hier, les rebelles utilisent de nouvelles tactiques qui rendent plus difficile la tâche des forces armées: ils attaquent par surprise des objectifs précis et se retirent immédiatement avec le minimum de pertes.

Avec cette «guerre mobile», la guérilla semble avoir gagné des points tant sur le plan militaire que dans le domaine politique, en bénéficiant de l'impact psychologique créé par ses actions dans la population, au sein des forces armées et dans l'opinion internationale, estime un expert militaire étranger.

Deng écarté par un «putsch»?

HONG KONG (AFP) — La semi-retraite du vice-premier ministre Deng Xiaoping semble être la conséquence d'un «coup d'État sans effusion de sang», écrit cette semaine la *Far Eastern Economic Review*.

Dans un article daté de Pékin, l'hebdomadaire de Hong Kong suggère que M. Deng a été écarté par des bureaucrates de haut rang et des chefs militaires, dans des circonstances qui font penser à un «coup d'État sans effusion de sang».

Selon la revue, le vice-premier ministre aurait confié qu'il voulait rester à son poste jusqu'à l'âge de 80 ans, en 1985. La semaine dernière cependant, rappelle le journal, M. Wan Li, l'un des autres vice-premiers chinois, avait déclaré que M. Deng avait renoncé à prendre part aux décisions du régime sur un plan quotidien.

Cette éclipse est «de la plus grande gravité pour la Chine», ajoute la revue en soulignant qu'elle ouvre une période de conflits entre ses successeurs, le président du Parti Yao Bang, et le premier ministre Zhao Ziyang, d'une part, et les conservateurs et radicaux de l'autre.

M. Deng, ajoute la revue, avait tendance «à pousser sa politique trop loin et trop vite et à sous-estimer l'opposition à celle-ci». Son éclipse apparente, conclut la *Far Eastern Economic Review* fait suite à des conflits grandissants sur des questions «vitales à son programme de réforme et de démantèlement du maoïsme».

Par ailleurs, près de 200,000 fonctionnaires, soit le tiers des personnes employées par l'administration centrale chinoise, vont perdre leur emploi à la suite des décisions prises par Pékin en vue d'alléger progressivement le poids de sa bureaucratie, a rapporté hier à Hong Kong le quotidien prochinois *Ta Kung Pao*.

Ces fonctionnaires seront soit mis à la retraite, soit envoyés en usines.

Selon le journal, des ministres vont d'autre part être fusionnés tandis que le nombre des départements et bureaux va être réduit de moitié.

Dette polonaise: Reagan obtient l'appui du Congrès

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement Reagan a obtenu hier l'appui des deux chambres du Congrès pour sa décision de rembourser aux banques américaines une partie des dettes de la Pologne sans que celle-ci soit déclarée en défaut de paiement.

Le Sénat a rejeté par 55 voix contre 39, après un bref débat, un amendement interdisant au gouvernement d'utiliser des fonds fédéraux pour rembourser des dettes de la Pologne tant qu'elle n'est pas formellement déclarée en défaut de paiement. Un amendement semblable à une loi de finance avait été rejeté la veille par la Chambre des représentants à une majorité identique.

Le président Reagan décidé à la fin du mois dernier de rembourser à plusieurs banques américaines 71 millions de dollars au titre d'intérêts non payés sur des prêts consentis à la Pologne pour l'achat de produits agricoles aux États-Unis.

le monde

■ Plus de détenus politiques en Yougoslavie

LONDRES (AFP) — Le nombre des détenus politiques en Yougoslavie a subi une augmentation sensible et constante au cours des trois dernières années, affirme un rapport d'Amnesty International publié hier à Londres. L'organisation humanitaire précise que «le nombre de procès politiques a presque doublé de 1979 à 1980, où l'on en a compté 553. Depuis, ce nombre a encore augmenté: plus de 800 personnes appartenant à l'ethnie albanienne ont été condamnées après les manifestations nationalistes de l'année dernière dans la province du Kosovo». «Un grand nombre de prisonniers politiques yougoslaves ont été condamnés en vertu de lois floues qui répriment la liberté d'expression», ajoute Amnesty International. «Les gens sont inculpés en vertu d'une loi contre 'la propagande hostile' pour des commentaires qu'ils auraient faits au cours de conversations privées, pour avoir écrit des poèmes ou des articles, ou pour avoir accordé des interviews à des journalistes étrangers», écrit l'organisation. Amnesty souligne enfin que «si la majorité des prisonniers politiques yougoslaves sont détenus pendant un ou deux mois, des condamnations sévères, allant jusqu'à 15 ans de prison dans certains cas, sont rendus à l'encontre de beaucoup d'entre eux».

■ Démission inattendue à l'ONU

GENEVE (AFP) — Le directeur de la division des droits de l'homme, M. Theodor Van Boven, (Pays-Bas), a démissionné hier matin de ses fonctions. Annoncée par M. Van Boven lui-même en séance plénière de la commission des droits de l'homme de l'ONU, réunie en session annuelle depuis le 1er février au palais des Nations à Genève, cette démission a fait l'effet d'une bombe au sein des 43 délégations présentes. En effet, M. Van Boven a déclaré que sa politique s'était «heurtée à des divergences avec la direction des Nations unies à New York», et qu'il était à ses yeux, «inexpliquable que les Nations unies ne réagissent pas, entre les session annuelles de la commission, aux violations répétées des droits de l'homme». La démission de M. Van Boven sera effective à la fin de cette session de la commission, soit le 12 mars au soir.

■ Les rebelles afghans trient leurs victimes

NEW DELHI (Reuter) — Les commandos rebelles afghans ont assassiné de nombreux membres du Parti démocratique populaire (PDP) au pouvoir ces derniers mois, et auraient tenté, sans succès, d'abattre le ministre du Commerce. Cette dernière nouvelle n'a pu être confirmée. La sécurité dans le quartier de Kaboul où réside M. Mohammad Khan Jalalar a été renforcée depuis l'attentat. Un éditorialiste politique de la radio et de la télévision nationale a été abattu le 28 janvier. D'après les diplomates, il semble que les rebelles choisissent avec plus de soins leurs victimes et préparent mieux leurs opérations. Par ailleurs les désertions continuent à affaiblir l'armée afghane, dont les effectifs ne dépassent pas 30,000 hommes, ce en dépit de rafles occasionnelles de recrues dans les rues de Kaboul.

Les rebelles, forts de quelque 90,000 hommes, contrôlent effectivement 90% du pays. Mais c'est seulement parce que les Soviétiques ne tentent pas vraiment de s'y opposer, car ils contrôlent eux-mêmes les positions réellement importantes. Les Soviétiques ont les moyens de répliquer aux menaces des rebelles à n'importe quel niveau. Ceci étant, les troupes soviétiques ont de plus en plus de mal à garder le contrôle des grandes routes, même de jour, et Kandahar, la seconde ville du pays, a été le théâtre de nombreux combats ces douze derniers mois les rebelles étant mieux organisés et mieux équipés qu'il y a un an.

■ Iran: un groupe marxiste a été démantelé

TEHERAN (AFP) — La direction du Peykar, mouvement iranien marxiste, a été «totalement démantelée» et ses deux principaux dirigeants et un grand nombre de cadres arrêtés au cours de l'occupation de 22 de leurs caches par les pasdaran (gardiens de la révolution) à Téhéran.

MM. Ali Reza Sepasse Achtiani, Hussein Ahmadi Ruhani, les deux chefs de l'organisation, ont été arrêtés.

Cette opération intervient trois jours après l'opération menée contre le centre de rassemblement des moudjahiddine Khalq (gauche islamique) dans le nord de Téhéran, au cours de laquelle le «numéro deux» de ce mouvement, Moussa Khiabani, et plusieurs autres dirigeants de la branche militaire ont été tués.

Le Peykar est une scission des moudjahiddine khalq fondée en 1975 avec une option marxiste tandis que les moudjahiddine conservaient une position islamique.

Les deux dirigeants arrêtés étaient avant la scission de hauts dirigeants des moudjahiddine. Selon le communiqué des pasdaran, M. Hussein Ahmadi est l'un des fondateurs en 1968 de l'organisation de gauche islamique.

Rentré en 1981 dans la clandestinité avec les autres groupes de gauche contre le régime de l'ayatollah Khomeiny, le Peykar a eu de nombreux membres arrêtés et exécutés au second semestre 1981.

■ Caches d'armes découvertes au Zimbabwe

SALISBURY (Reuter) — De nouvelles caches d'armes ont été découvertes dans la province occidentale du Matabeleland, fief de la ZAPU de M. Joshua Nkomo, a déclaré M. Emmerson Munangagwa, responsable des services de sécurité du Zimbabwe. Deux caches d'armes et 30 véhicules militaires ont été découverts lundi dans une ferme appartenant à la ZAPU, a précisé M. Munangagwa. D'importantes quantités de matériel médical ont été trouvées près de Bulawayo, capitale du Matabeleland, dans une ferme appartenant à la société Nitram dont M. Nkomo est l'un des administrateurs. Des armes ont été découvertes dans d'autres fermes appartenant à la Nitram, et un motel de Bulawayo appartenant à cette société a été fermé et mis sous surveillance policière mardi. Selon le gouvernement, quelque 70 caches, contenant un arsenal suffisant pour équiper 5,000 hommes, ont été découvertes dans le Matabeleland ces dernières semaines. M. Nkomo a rejeté lundi les accusations du premier ministre, M. Robert Mugabe, selon lequel la ZAPU, qui participe à la coalition gouvernementale, préparerait un coup d'État.

■ Rencontre Haig-Saguy sur le Liban

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement américain a confirmé hier que le chef du renseignement militaire israélien, le général Yeoshoua Saguy, avait eu un entretien avec le secrétaire d'État Alexander Haig la semaine dernière à Washington. Selon le département d'État, cette rencontre secrète a porté sur l'aggravation de la tension à la frontière entre Israël et le Liban, qui «inquiète sérieusement» les États-Unis. La situation à la frontière est très délicate et continue à être suivie de près par les responsables américains. M. Fischer s'est toutefois refusé à commenter des informations de presse faisant état d'un important renforcement du dispositif militaire israélien à la frontière avec le Liban. Les États-Unis «s'attendent à ce que le cessez-le-feu intervenu l'été dernier au Sud-Liban soit respecté», a-t-il souligné. Le porte-parole a par ailleurs indiqué que M. Philip Habib, émissaire spécial américain pour le Proche-Orient, aurait la semaine prochaine des consultations sur la crise libanaise avec le président Reagan. M. Fischer s'est toutefois refusé à préciser si M. Habib pourrait prochainement être chargé d'une nouvelle mission au Proche-Orient.

ALECHINSKY

EXPOSITION
DE GRAVURES RECENTES
DU 8 AU 26 FÉVRIER 1982
Choix d'estampes originales, de livres, d'affiches et de catalogues de Pierre Alechinsky



Pierre Alechinsky est le peintre des improvisations sans fin, des arabesques audacieuses et des fantastiques créatures. Il dit: «Un tableau: de la pensée engloutie dans de la couleur et qui montre le bout de son nez».

GALERIE FLAMMARION
UN LIEU POUR L'IMAGE

163 est rue Saint-Paul, vieux Montréal 861-5447.
Heures d'ouverture:
12h à 18h du lundi au mercredi
12h à 21h du jeudi au dimanche

RESTAURANT
L'EAU À LA BOUCHE
CUISINE D'INSPIRATION FRANÇAISE
3041 boul. Ste-Adèle (rte 117), Ste-Adèle — Tél.: (514) 229-4151

guérin
l'éditeur qui édite

La menuiserie illustrée
Seconde édition
Ross C. Cramlet
28 cm x 21,5 cm - 178 p.
9,95$



En vente dans toutes les librairies

Ce manuel est conçu pour rencontrer les besoins des écoles polyvalentes et pour répondre aux besoins des adultes qui désirent une information fondamentale et un guide sur l'utilisation des outils manuels. Ce manuel est consacré entièrement aux problèmes de la planification du travail et aux techniques d'utilisation des outils.

Plusieurs manuels nouveaux qui traitent de l'enseignement professionnel se fient à la description verbale comme moyen d'expression. Dans ce manuel, tous les procédés sont présentés par des illustrations. Pour toute la préparation de ce matériel, l'aide et les conseils furent obtenus d'experts. Dans plusieurs cas, les illustrations trouvées dans ce manuel remplacent le texte.

En vente dans les librairies:

guérin éditeur limitée
4501 rue Drolet,
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

4560 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil, Longueuil, Québec, Tél.: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec, Tél.: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 843-6241

Intéressant!
L'ÉPARGNE-RETRAITE CHEZ NOUS...
2 CONSEILLERS FINANCIERS VOUS EN PARLENT



Chez nous, à la Banque de Montréal, vous profitez d'un taux d'intérêt à rendement élevé. Vous ne payez absolument aucuns frais d'adhésion, aucuns frais de résiliation ni de frais annuels lorsque vous souscrivez à l'un de nos 3 régimes enregistrés d'épargne-retraite de dépôt. Mais en plus, nous vous offrons deux brochures explicatives, simples et détaillées, sur les R.E.É.R., préparées par deux éminents conseillers financiers.

1. Guide du cotisant au R.E.É.R., par Tom Delaney, conseiller financier et président de T. Delaney Inc.
2. Les régimes enregistrés d'épargne-retraite, par Robert W. Wakefield, président de Les Conseillers Pirbeck Enr.

Demandez-les. Vous trouverez réponses à vos questions.

Banque de Montréal

AVIS PUBLICS

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.
3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-045475-816. MARCEL DELISLE, demandeur, —vs— AIGLE ASPHALTE INC., défenderesse. Le 24 février 1982, à 1:00 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au no. 2180 rue Henri Bourassa est en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 remorque imm. R230-315 & Acc., 1 épandeuse à asphalte Lee Bog, Charlotte & Acc., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 11 février 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-020939-810, LA CITÉ DE VERDUN, demanderesse, —vs— FRANÇOIS L. DE MARTIGNY ÉDITEUR LTÉE., défenderesse. Le 24 février 1982, à 11:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au no. 60 rue St-Jacques, suite 102 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo IBM, 1 slide projecteur Kodak & Acc., 2 bureaux et chaises, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. IRVING FRUITMAN, huissier, 842-9192. Montréal, le 11 février 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-051257-819, AMGA POULTRY & MEAT CO. LTD., demanderesse, —vs— 103592 CANADA INC. — PARMESAN RESTAURANT, défenderesse. Le 24 février 1982, à 12:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au no. 3531 rue Queen Mary en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse, 1 réfrigérateur à crème glacée, 1 frigidaire 4 portes en métal, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 11 février 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, no. 500-05-013944-812, BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, demanderesse, —vs— MANUEL PASCAL ET AL, défendeurs. Le 1er mars 1982, à 2:00 heures de l'après-midi au domicile des défendeurs MANUEL PASCAL au no. 2345 rue Lalande en la cité de Mirabel et district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 2 semoirs avec disques (un chain et montant Lavoie et un Transmission & Moteur Idéal) etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192. Montréal, le 11 février 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No.: 700-02-002424-811. CENTRE DE CONSTRUCTION MORIN HEIGHTS LTÉE, Demanderesse —vs— RICHARD GUMBLY, Défendeur. Le 23 février 1982 à 14.00 heures au domicile du défendeur au 97 rue Greenfield en la cité de Greenfield Park district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 Camion 4 x 4 GMC. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL FORTIN A/S. Jacques Philippe huissier 472-4762. St-Eustache le 8 février 1982

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-042823-810. LAMPES DU NORD DE LA MÉTROPOLE INC., Demanderesse —vs— METS CORNELLI INC., Défenderesse. Le 23 février 1982 à 13.30 heures à la place d'affaires de la défenderesse au 1610 rue boul. Provencher est en la cité de Brossard district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: Équipement de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL FORTIN A/S. Jacques Philippe, huissier 472-4762. St-Eustache le 8 février 1982

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-023882-785. AETNA CASUALTY DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE, Demanderesse —vs— FOSTER G. GRIGNON, Défendeur. Le 22 février 1982, à 2.00 heures au domicile du défendeur au 266 rue Melrose en la cité de Rosemère et district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur MGA port. avec base et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier 842-9192. Montréal, le 11 février 1982

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-046167-818, MODE MONDI CANADA LTÉE, demanderesse, —vs— FRANCINE BÉRUBÉ "BOUTIQUE LE CABESTAN", défenderesse. Le 24 février 1982, à 12:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au Centre d'Achat Le Village, au no. 40 Place du Commerce, magasin, 18, Ile des Soeurs en la cité de Verdun et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. Comet, 1 lot de vêtements assorties, 1 lot de manteaux assorties, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 11 février 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-0 43870-810, CHAMPLAIN PONTIAC BUICK CADILLAC GMC LTÉE., demanderesse, —vs— IONIS TRAMBAS, défendeur. Le 24 février 1982, à 2:00 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au no. 6206 rue Place Northcrest, app. 9 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. Philips et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 11 février 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-05-013944-812, BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, demanderesse, —vs— MANUEL PASCAL ET AL, défendeurs. Le 1er mars 1982, à 10:00 heures de l'avant-midi au lieu d'entreposage au no. 510 rue Bethany en la cité de Lachute et district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 1 tracteur Massy Ferguson 1971-135, série: 9-A-11984, 1 générateur Onay 150YD36 1977, 1 charrue à disque 3 raies, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192. Montréal, le 11 février 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-045475-816. ROXBORO AUTOMOTIVE INC., Demanderesse —vs— WILLIAM T. WALKLATE, Défendeur. Le 22 février 1982, à 10.00 heures au domicile du défendeur au 13 rue Broadview en la cité de Pointe Claire et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 Automobile Station Wagon Chevrolet Laurentien, imm. 630M929, Qué 79, etc., 1 Auto nnège Alouette 250, 1 Congélateur Frigidaire, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier 842-9192. Montréal, le 11 février 1982

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No.: 69-2497. LA VILLE DE MONTRÉAL, Demanderesse —vs— M. PAULOS CHALKADAKIS, Défendeur. Le 23 février 1982, à 11.00 heures au domicile du défendeur au 4750 rue Dupuis, app. G-8 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. console et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. IRVING FRUITMAN, huissier 842-9192. Montréal, le 11 février 1982

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No.: 69-3131. LA VILLE DE MONTRÉAL, Demanderesse —vs— OTTO KOEPPELLI (KAIPPELLI), Défendeur. Le 23 février 1982, à 10.30 heures au domicile du défendeur au 1819 boul. de Maisonneuve, app. 1508 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Candle, 1 T.V. Candle N/B et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier 842-9192. Montréal, le 11 février 1982

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 02-050621-817. B.B. COLOR PRODUCTIONS INC., Demanderesse —vs— MTG PRINTING SERVICES INC., Défenderesse. Le 23 février 1982, à 1.00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au 2285 rue Ekers, suite 304 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Lot machines presses, 1 Machine Flip-Top Nuarc Plate Marker & Acc., 1 Dactylo Underwood 700, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier 842-9192. Montréal, le 11 février 1982

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: No: 500-02-039768-812. LA COMPAGNIE EMPIRE CROCKERY INC. demanderesse -vs- CHEZ PAPA LÉO CORNELI INC. défenderesse. Le 22 février 1982, à 2:00 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 3705 boul. Taschereau, en la cité de St-Hubert et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse Deta 300, 2 fourneaux, 1 congélateur, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 11 février 1982.

Province de Québec, District de Beauharnois. COUR PROVINCIALE. No: 760-02-001204-81. LES CONSULTANTS LAPOINTE BEAUCHAMPS & ASS. INC. demandeur -vs- GEORGES RIVARD RIVARD, défendeur. Le 22 février 1982 à 13.00 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 1353 rue Lemoyne en la cité Chambly, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 télé couleur portatif sanyo, 1 dactylo Olympia, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GUY BERNIER, huissier, 288-6317. Montréal, 11 février 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-042652-813. LIONEL GRENIER AUTOMOBILES INC. demandeur -vs- DENIS DESAULNIERS, défendeur. Le 22 février 1982, à 10.30 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 301 rue Boul. Deguire apt. 1136 en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: tv couleur Sanyo et acc. à distance, 1 phone mat pm 910, chaise berçante, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier, 288-6317. Montréal, 11 février 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-016422-816. ÉQUIPEMENT FÉDÉRAL QUÉBEC LTÉE. demandeur -vs- ESCAVATION SACCHETTI LTEE, défendeur. Le 22 février 1982, à 14.00 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 5900 rue St-Jacques en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: machine à café Proctor Silex, frigidaire, camion GMC avec chargeur pneumatique, équipement, meubles de bureau, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier, 288-6317. Montréal, 11 février 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-013962-814. BANQUE ROYALE DU CANADA, demandeur -vs- CLAIRE RUSK, défendeur. Le 22 février 1982, à 11.00 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au No 665 rue 101 Ave. Chomedey, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: set de salle à diner 8 morceaux, 1 voiture de marque Ford Mustang et acc. meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES LEMIEUX, huissier, 288-6317. Montréal, 11 février 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-045511-818. LA CIE REGAL PAPER & SMALLWARES INC., Demanderesse —vs— LES CAFÉS & NOIX INC. "MIGROS GOURMET", Défenderesse. Le 23 février 1982, à 11.00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au 5407 rue Van Horne en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Casse enregistreuse Sweda & Acc., 2 Réfrigérateurs Hussman, 1 Calculatrice Sharp, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier 842-9192. Montréal, le 11 février 1982

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-046790-817. METROPOLITAIN PAOER CONVERTERS LTD., Demanderesse —vs— ROMO OFFSET LTD., Défenderesse. Le 23 février 1982, à 1.00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au 1180 rue St-Antoine ouest, suite 050 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Machine Heidelberg, 1 Machine Mullith, 1 Machine Repro Master & Acc., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier 842-9192. Montréal, le 11 février 1982

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-05-031331-817. TORONTO DOMINION BANK, Demanderesse —vs— GÉRARD BOUCHARD, Défendeur. Le 23 février 1982, à 3.00 heures au domicile du défendeur au 6521 44e avenue en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Zenith, 1 Piano avec banc Lindsay et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier 842-9192. Montréal, le 11 février 1982

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-031331-819. O. & S. BRONZE METAL FABRICATORS LTD., Demanderesse —vs— ANNCROFT DEVELOPMENT (CANADA) LTD., Défenderesse. Le 23 février 1982, à 3.00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au 8375 rue Bougainville en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Computer Commodore mod. 8032 & Acc., 1 Machine Neopost 205 & Acc., 1 Dactylo IBM & Acc., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier 842-9192. Montréal, le 11 février 1982

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 05-009422-807. TERRASSE MASCOUCHE, Demanderesse —vs— CUISINE CANADIENNE MASCOUCHE LTÉE. ET ALS, Défenderesse. Le 24 février 1982, à 10.00 heures à la place d'affaires des défendeurs au 1100 rue Montée Masson, Magasin No. 10 en la cité de Mascouche et district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 1 Four Micro-Ondes Litton, 1 Réfrigérateur, 1 Trancheur Omega No.5810R et 1 caisse enregistreuse TEC, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier 842-9192. Montréal, le 11 février 1982

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-038083-819. O. & S. BRONZE METAL FABRICATORS LTD., Demanderesse —vs— ANNCROFT DEVELOPMENT (CANADA) LTD., Défenderesse. Le 23 février 1982, à 3.00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au 8375 rue Bougainville en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Computer Commodore mod. 8032 & Acc., 1 Machine Neopost 205 & Acc., 1 Dactylo IBM & Acc., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier 842-9192. Montréal, le 11 février 1982

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-041296-80-2. JOAILLERIES INTERNATIONAL, partie demanderesse -vs- JOAILLERIE FUTURA INC., partie défenderesse. Le 23 février 1982 à 10:45 heures au 3637 Métropolitain est, suite 816 Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Joaillerie Futura Inc. saisis en cette cause, consistant en: 12 chaises droites, 1 table de travail, 16 présentoirs de bijoux. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER JOBIN, huissier, inf.: 288-0211. Montréal, 8 février 1982. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-024993-81-3. DE MONTIGNY AUTOMOTIVE CORP., partie demanderesse -vs- M. ANDY, partie défenderesse. Le 22 février à 11:00 heures au 11,515-4e avenue Montréal district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de M. Andy saisis en cette cause, consistant en: 1 compresseur à air de marque Airlet, 1 grinder de marque Black & Decker, 1 paymaster no série 37K10116. ROGER JOBIN, huissier 288-0211. Inf.: 288-0211. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 8 février 1982. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-006949-80-2. BANQUE NATIONALE DU CANADA, partie demanderesse -vs- GIUSEPPE AGNELLO, partie défenderesse -vs- REMBOURRAGE ECONOMIC MTL-NORD LTÉE, tierce-saisie. Le 23 février 1982 à 12:00 heures au 10172, rue London Montréal-Nord district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Rembourrage Economic Montréal-Nord Ltée saisis en cette cause, consistant en: 1 scie sauteuse de marque Black & Decker, 1 perceuse de marque Black & Decker, 1 machine à coudre de marque Adler. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD FONTAINE, huissier, inf.: 288-0211. Montréal, 8 février 1982. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, COUR PROVINCIALE, District de Montréal, No.: 500-02-016762-81-2. PEINTURE OPAL INC., partie demanderesse -vs- ENTR. NADON & PATENAUDE LTÉE, partie défenderesse. Le 23 février 1982 à 10:00 heures au 356, rue Church, Verdun, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Entr. Nadon & Patenaude Ltée saisis en cette cause, consistant en: 1 soudeuse électrique de marque Airco, 2 tanic d'oxygène avec cadran de marque Linde, 2 masic à souder. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LEDOUX, huissier, inf.: 288-0211. Montréal, 8 février 1982. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-045282-81-6. J.P. CHARBONNEAU AUTOS LTÉE., partie demanderesse -vs- JEAN CHARBONNEAU, partie défenderesse. Le 23 février 1982 à 10:00 heures au 106, rue Cologne Vimont, Laval district de Montréal seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de Jean Charbonneau saisis en cette cause, consistant en: 1 congélateur de marque Leonard, 1 laveuse-sécheuse de marque Speed Queen, 1 dactylo de marque Olympia. Conditions: ARGENT COMPTANT. SYLVAIN GAGNE, huissier, inf.: 288-0211. Montréal, 8 février 1982. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

CANADA, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No.: EV268/81. CITÉ DE LASALLE, partie demanderesse -vs- LAURIE BINNS, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 23 février 1982 à 10:00 heures au 2203 Rousseau, à LaSalle, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Laurie Binns saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur RCA Victor 21'', 1 système de son Admiral comprenant 1 récepteur AM-FM, 1 tourne-disque, 2 enceintes acoustiques, 1 paire d'écouteurs, 1 ensemble de salon 2 morceaux en matériel, 1 téléviseur Sanyo, 1 machine à écrire Webster, 1 humidificateur King, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements, DANIEL LEFEBVRE, huissier de l'Étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers(tél.: 284-1007). Montréal, 8 février 1982

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: EV 228/81. CITÉ DE LASALLE, partie demanderesse -vs- H. INCE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 23 février 1982 à 12:00 heures au 1496 John Kennedy, à LaSalle, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de H. Ince saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Candle, 1 système de son Alphasonic 3 morceaux: 1 récepteur, 1 table tournante, 2 enceintes acoustiques, 1 téléviseur Prestige, 1 aspirateur Electrolux, 1 téléviseur Philco, 1 téléviseur 12'' Sanyo. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LEFEBVRE, huissier de l'Étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal, 8 février 1982.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-050784-80-5. MARCEL PICARD & FILS LTÉE., partie demanderesse -vs- MICHEL BROUILLETTE & AL, partie défenderesse. Le 23 février 1982 à 12:30 heures au 170 Normandie, McMasterville, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Michel Brouillette & Al saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile no série 3X37K9M163581 de marque Oldsmobile Regenay, 1 laveuse-sécheuse de marque Inglis, 1 set de salon 2 morceaux. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE-PAUL DUCHARME, huissier, inf.: 288-0211. Montréal, 8 février 1982. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-031469-79-9. CORP. PROF. DENTUROLOGISTES QUÉBEC, partie demanderesse -vs- YVON DE LANGIS, partie défenderesse. Le 23 février 1982 à 11:30 heures au 103, rue Conrad, app. 2 Laval-des-Rapides district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Yvon de Langis saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur console de marque Panasonic, 1 receiver stéréo de marque Holiday, 1 orgue 2 claviers de marque Lowrey. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER JOBIN, huissier, inf.: 288-0211. Montréal, 8 février 1982. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-024993-81-3. DE MONTIGNY AUTOMOTIVE CORP., partie demanderesse -vs- M. ANDY, partie défenderesse. Le 22 février à 11:00 heures au 11,515-4e avenue Montréal district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de M. Andy saisis en cette cause, consistant en: 1 compresseur à air de marque Airlet, 1 grinder de marque Black & Decker, 1 paymaster no série 37K10116. ROGER JOBIN, huissier 288-0211. Inf.: 288-0211. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 8 février 1982. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-006949-80-2. BANQUE NATIONALE DU CANADA, partie demanderesse -vs- GIUSEPPE AGNELLO, partie défenderesse -vs- REMBOURRAGE ECONOMIC MTL-NORD LTÉE, tierce-saisie. Le 23 février 1982 à 12:00 heures au 10172, rue London Montréal-Nord district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Rembourrage Economic Montréal-Nord Ltée saisis en cette cause, consistant en: 1 scie sauteuse de marque Black & Decker, 1 perceuse de marque Black & Decker, 1 machine à coudre de marque Adler. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD FONTAINE, huissier, inf.: 288-0211. Montréal, 8 février 1982. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-041296-80-2. JOAILLERIES INTERNATIONAL, partie demanderesse -vs- JOAILLERIE FUTURA INC., partie défenderesse. Le 23 février 1982 à 10:45 heures au 3637 Métropolitain est, suite 816 Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Joaillerie Futura Inc. saisis en cette cause, consistant en: 12 chaises droites, 1 table de travail, 16 présentoirs de bijoux. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER JOBIN, huissier, inf.: 288-0211. Montréal, 8 février 1982. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-024993-81-3. DE MONTIGNY AUTOMOTIVE CORP., partie demanderesse -vs- M. ANDY, partie défenderesse. Le 22 février à 11:00 heures au 11,515-4e avenue Montréal district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de M. Andy saisis en cette cause, consistant en: 1 compresseur à air de marque Airlet, 1 grinder de marque Black & Decker, 1 paymaster no série 37K10116. ROGER JOBIN, huissier 288-0211. Inf.: 288-0211. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 8 février 1982. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-006949-80-2. BANQUE NATIONALE DU CANADA, partie demanderesse -vs- GIUSEPPE AGNELLO, partie défenderesse -vs- REMBOURRAGE ECONOMIC MTL-NORD LTÉE, tierce-saisie. Le 23 février 1982 à 12:00 heures au 10172, rue London Montréal-Nord district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Rembourrage Economic Montréal-Nord Ltée saisis en cette cause, consistant en: 1 scie sauteuse de marque Black & Decker, 1 perceuse de marque Black & Decker, 1 machine à coudre de marque Adler. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD FONTAINE, huissier, inf.: 288-0211. Montréal, 8 février 1982. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-028700-81-8. VILLE D'OUTREMONT, partie demanderesse -vs- OMNIPLAN INC., partie défenderesse. Le 23 février 1982 à 11:00 heures au 125 de l'Épée Outremont district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Omniplan Inc. saisis en cette cause, consistant en: 2 tables à dessin, 2 lampes de travail, 1 chaise à roulette. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ ROY, huissier, 288-0211, inf.: 288-0211. Montréal, 8 février 1982. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-031469-79-9. CORP. PROF. DENTUROLOGISTES QUÉBEC, partie demanderesse -vs- YVON DE LANGIS, partie défenderesse. Le 23 février 1982 à 11:30 heures au 103, rue Conrad, app. 2 Laval-des-Rapides district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Yvon de Langis saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur console de marque Panasonic, 1 receiver stéréo de marque Holiday, 1 orgue 2 claviers de marque Lowrey. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER JOBIN, huissier, inf.: 288-0211. Montréal, 8 février 1982. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-02-034058-81-3. MARC CHAGNON ET AL., partie demanderesse -vs- JOSEPH HAMELIN ET AL., partie défenderesse. Le 23 février 1982 à 11:00 heures au 408, rue Dieppe Ste-Julie district de Richelieu seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Joseph Hamelin et Al. saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur portative de marque Electrohome, 1 lave-vaisselle de marque Inglis, 1 set de salon 2 morceaux. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE-PAUL DUCHARME, huissier, inf.: 288-0211. Montréal, 8 février 1982. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-02-036871-783. GABRIEL LEVERT, partie demanderesse -vs- ROGER JOURDAN, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 23 février 1982 à 10:00 heures au 40 Nancy à Lorraine, district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Roger Jourdan saisis en cette cause, consistant en: 1 stéréo de marque Clairtone, 1 table à café, 1 mobilier de salon 2 morceaux, 2 tables de bout en bois, 1 étagère en bois 5 étages, 1 lot de bibelots assortis, 1 horloge de marque Corrin. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE LAMARCHE, huissier de l'Étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal, 8 février 1982.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-02-044630-791. JEAN-GUY PLANTE, partie demanderesse, -vs- MIRACLA LTÉE., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 23 février 1982 à 10:00 heures au 8505 Delmead, à St-Laurent, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Miracla Ltée saisis en cette cause, consistant en: 1 table de pool (Canada Billard) de couleur blanche en fibre de verre, 1 table de pool brune, 1 table de pool et acc., brune 4'x8'. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: YVES LEFEBVRE, huissier de l'Étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal, 8 février 1982.

Canada, Province de Québec, District de Beauharnois, COUR PROVINCIALE, No.: 760-02-001135-81. LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, partie demanderesse -vs- CARL ASSELIN, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 23 février 1982 à 11:00 heures au 183 Des Satellites, à Châteauguay, district de Beauharnois seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Carl Asselin saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile Ford Rideau 500, de couleur blanc, plaque #F301-332 Qué. 81 (station wagon), 1 souffleuse à neige Sears Craftsman. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: NORMAND POISSANT, huissier de l'Étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., -uissiers (tél.: 284-1007). Montréal, 8 février 1982.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-02-046820-80-4. HYDRO-QUÉBEC, partie demanderesse -vs- GRAZIA IACOVELLI, partie défenderesse. Le 23 février 1982 à 10:15 heures au 8995, rue Émile Nelligan St-Léonard de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Grazia Iacovelli saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur de marque Zenith, 1 laveuse-sécheuse de marque Roy, 1 set de salon 3 morceaux. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER JOBIN, huissier, inf.: 288-0211. Montréal, 8 février 1982. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-002233-813. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse -vs- RESTAURANT VIEUX BOURG McGILL INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 23 février 1982 à 13:00 heures au 425 McGill, à Montréal, dit district seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Restaurant Vieux Bourg McGill Inc. saisis en cette cause, consistant en: 1 réfrigérateur horizontal, 1 congélateur Admiral, 1 photocopieuse 3M, 1 poêle au gaz Garland 6 ronds, 1 plaque chauffante et 1 four, à comptoir réfrigéré 2 portes, 1 système d'incendie complet, 22 tables en bois et arborite avec pied en métal, 1 moulin à viande, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: YVES LEFEBVRE, huissier de l'Étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal, 8 février 1982.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-044676-810. PARKWAY CHEVROLET OLDSMOBILE CADILLAC INC., partie demanderesse -vs- GABRIEL JADUE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 23 février 1982 à 12:00 heures au 10270 Meilleur #2, à Montréal, dit district seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Gabriel Jadue saisis en cette cause consistant en: 1 sofa 3 places en matériel brun, 1 sofa 3 place brun et orange, 1 fauteuil berçant, 2 tables de coin, 2 lampes de tables. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DENIS ST-LOUIS, huissier de l'Étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal, 8 février 1982.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-051396-815. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse -vs- GARAGE P & G LTÉE., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 23 février 1982 à 11:00 heures au 5375 Grande-Allée, à Brossard, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Garage P & G. Ltée., saisis en cette cause, consistant en: 1 perceuse industrielle sur pied, 1 machine à souder électrique, 1 machine à pneus, 1 compresseur à air modèle ancien, 2 fusil: à peinture avec

Jean-Paul II entreprend demain au Nigeria son périple africain

LAGOS (AFP) — Pour son premier voyage depuis l'attentat dont il a été victime le 13 mai 1981, le pape a choisi de se rendre une seconde fois en Afrique, où il arrivera demain, dans la capitale du pays le plus peuplé du «jeune continent».

«Le fait que Jean-Paul II vienne cinq jours au Nigeria», alors qu'il ne passe qu'une ou deux journées dans les autres pays africains, «montre l'intérêt qu'il attache à ce pays», indique-t-on à la nonciature apostolique à Lagos. On souligne également que le rôle dominant du Nigeria tant en Afrique que dans le tiers-monde ne pouvait être ignoré du Saint-Père. La visite n'est pourtant pas simplement politique.

Si le «géant de l'Afrique» ne compte qu'une modeste population de catholiques (environ cinq millions de pratiquants) — ce qui le classe toutefois en troisième position du continent africain — le Nigeria est «porteur d'espoir» pour l'Église catholique.

Le plus grand séminaire du monde se trouve dans l'Est du pays, et le pape procèdera dimanche à l'ordination de 80 prêtres au moins à Kaduna, ville du Nord-Nigeria à tradition musulmane.

La visite papale répond à une invitation lancée il y a plus de deux ans par le président musulman du Nigeria, Alhaji Shehu Shagari. Elle permettra à Jean-Paul II de se rendre dans chacune des trois régions du Nigéria, le Nord, très musulman, l'Ouest, où l'aninisme a encore beaucoup d'adeptes, et l'Est, l'ancien Biafra, très fortement catholique.

Le pape aura l'occasion de célébrer plusieurs messes (une dans chacune des régions), de rencontrer les dirigeants musulmans du pays, de s'entretenir avec les universitaires, de baptiser et de donner la première communion à des représentants de chacun des 31 diocèses du Nigeria.

«Je ferai un pélerinade au sanctuaire vivant du peuple de Dieu qu'est l'Église en votre pays», disait le pape aux évêques nigérians venus à Rome au début de cette année. «Je suis impatient de proclamer Jésus-Christ à tous ceux qui, librement, écouteront ma voix.»

AVIS PUBLICS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-12-112433-820

Dame Gilberte Lefort, ménagère, domiciliée et résidant au 4840 Bordeaux, Montréal, District de Montréal;

"Ci-après nommée la Requérante"

-vs-

JEAN CLAUDE THERRIEN, ouvrier, de lieux inconnus;

"Ci-après nommé l'Intimé"

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé JEAN CLAUDE THERRIEN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son attention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 4 février 1982

Registraire Adjoint

Me Richard Barbeau, avocat
210 est Ste-Catherine
Suite 300
Montréal, P.Q. H2X 1L1
(514) 878-3421
(Procureur de la requérante)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

M. ROLLAND CAYEN, journalier, domicilié et résidant au 509 rue De Courcelle dans les cité et district de Montréal.

Requérant

—et—

PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC,

—et—

PROTONOTAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT DE MONTRÉAL,

—et—

CURÉ DE LA PAROISSE DE SAINT IRÉNÉE, 3040 rue Delisle, dans les cité et district de Montréal,

Mise-en-cause

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS vous est donné que Rolland Cayen, époux de Pauline Lebeau, résidant et domicilié au 509 rue de Courcelle dans les cité et district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom pour celui de Rolland Leblanc.

MONTRÉAL, ce 15 octobre 1981

(S) PARIZEAU DE LAGRAVE & CROTEAU
PROCUREURS DU REQUÉRANT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500 05-000823-821

JOSEPH LAMOUREUX

Demandeur

-vs-

JEAN PIERRE DUCHESNE, ANDRE DUPUIS, RENALD DUCHESNE

Défendeurs

AVIS EST DONNÉ à RENALD DUCHESNE de lieux inconnus, de comparaître dans un délai de (30) trente jours à compter de la publication de cet avis; au palais de justice de Montréal, au no 10 est rue St-Antoine une copie de bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art 119-a cpc a été laissé à son intention au greffe de la Cour Supérieure.

A défaut par vous de comparaître dans le délai prévu, un jugement pourra être prononcé contre vous sans autre avis ni délai.

Montréal, le 11 février 1982

Armand Beaulieu
Prot. cour sup.
greffier de la Cour

Me André Belhumeur
1030 Cherrier, suite 506
Montréal.
Tél.: 527-8947

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

NO: 500-12-112-353-820
greffe des divorces
DISTRICT DE MONTRÉAL

FRANCINE LACOMBE, commis, résidant et domiciliée dans les ville et district de Montréal,

Requérante

—vs—

PIERRE LADOUCEUR, de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé (e) PIERRE LADOUCEUR est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer une comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 2 février 1982

(S) ARMAND BEAULIEU
Protonotaire adjoint.
Registraire

Mes BÉLANGER, LEDUC & ASSOCIÉS
6850 est, rue Sherbrooke
Suite 350
Montréal, P.Q.
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

«Recours collectif»
COUR SUPÉRIEURE

No.: 06-000023-818

CAROLE CHARBONNEAU

Requérante

—vs—

AEROMEXICO

Intimée

A tous les membres faisant partie du groupe ci-dessous décrit:

— toute personne résidant au Québec et y ayant acheté chez un agent de voyage un forfait comprenant une partie aérienne applicable au vol numéro illisible d'Aero Mexico faisant la liaison Mexico-Acapulco le 26 avril 1981 à 10:40 heures locale.

Les procureurs de la représentante, Carole Charbonneau, vous avise qu'un projet de règlement de la présente cause sera soumis le 15 février 1982 à l'Honorable Juge Louise Mailhot siégeant en salle 15.08 pour adjudication.

1. — La requérante, en sa qualité de représentante du groupe, consent à régler cette cause hors cour selon les termes suivants:

a) L'intimée paiera à chaque membre du groupe, sur présentation de reçus valides, le montant déboursé par chaque membre pour un repas le soir du 26 avril 1981, plus le montant déboursé par chaque membre pour un taxi, le matin du 27 avril 1981, de l'hôtel à l'aéroport.

b) L'intimée paiera à chaque membre du groupe 1/6 de $565.00 (soit $94.00), ou 1/3 de $679.00 (soit $52.00), ou 1/20 de $795.00 (soit $39.75), tel qu'applicable pour chaque membre et représentant une journée de vacance perdue.

Agissez en conséquence,

Montréal, le 4 février 1982

Unterberg, Boyer, Joly, Labelle & Ass.
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-015028-819

LA CAISSE POPULAIRE STE-CÉCILE DE MONTRÉAL,

requérante

-vs-

MANUEL GONCALVES, autrefois résidant et domicilié à Brossard, district de Montréal, présentement de lieux inconnus.

intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur MANUEL GONCALVES est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication. Une copie de l'avis de 30 jours a été laissée au greffe de la Cour Provinciale au Palais de Justice de Montréal à l'intention du défendeur.

MONTRÉAL, 8 février 1982

ARMAND BEAULIEU, G.A.C.P.M.
Mes CORBEIL HOWARD & ASS.,
4139 rue Amiens, #103
Montréal, P.Q. H1H 2G3
PROCUREUR DE LA REQUÉRANTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces

No: 500-12-111701-821

SOLANGE DESGAGNE, ménagère, résidant et domiciliée au 2129, rue Wurtele, à Montréal, district de Montréal;

Requérante

-vs-

GASTON CAMPAGNA, anciennement résidant et domicilié au 720, 6e rue, Murdochville, district de Gaspé, présentement d'adresse inconnue;

Intimé

La partie intimée, Gaston Campagna, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de cette publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera contre vous, par défaut, jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.8vous.

Montréal, ce 5 février 1982

(S) Ronald Chassé
Protonotaire adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-112327-824

SYLVIE MIRON

Requérante

-vs-

JEAN-PIERRE ROY

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, JEAN-PIERRE ROY, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la présente insertion.

Une copie de la requête en divorce, affidavit, déclaration, certificat et avis, a été laissée au bureau de la direction générale des greffes, au 1 est, rue Notre-Dame, en la ville de Montréal, district de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS, qu'à défaut par vous, de signer et déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 5 février 1982

RONALD CHASSE, P.-A.
MES TRINQUE & MARCOUX, avocats
231 rue St-Jacques, ste 400
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-104171-818

DAME ANNA AGNEW

Requérante

-vs-

JOSEPH BOWLES

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

La partie défenderesse, JOSEPH BOWLES, d'adresse inconnue est par les présentes requise de comparaître dans un délai de (60) jours à compter de la présente insertion.

Une copie de la requête en divorce, affidavit, avis, déclaration et certificat a été laissée à son intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice de Montréal, 1 est rue Notre-Dame à Montréal, district de Montréal.

Faute par la partie défenderesse, JOSEPH BOWLES, de comparaître dans ce délai, STATUER sur la demande et PRONONCER jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

MONTRÉAL, ce 5 février 1982

MARCEL BELLEVILLE
Protonotaire-adjoint
MES OVERLAND WEKARCHUK & ASSOCIÉS
1010 Sherbrooke ouest
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEAUHARNOIS

COUR SUPÉRIEURE

NO: 760-05-000686-81

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, ayant une place d'affaires en les cité et district de Montréal.

demanderesse
créancière

-vs-

EMILE RENAUD & DAME THÉRÈSE DUCLOS autrefois résidant et domiciliés à Chateauguay, district de Beauharnois présentement de lieux inconnus.

défendeurs
débiteurs

PAR ORDRE DE LA COUR:

AVIS est donné aux défendeurs ÉMILE RENAUD & DAME THÉRÈSE DUCLOS, selon un jugement de la Cour Supérieure pour le district de Beauharnois, que l'avis de 60 jours tel que requis par les Articles 1040A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au Bureau du Protonotaire.

Ledit avis de 60 jours concerne: "UN emplacement situé en la Ville de Chateauguay, connu et désigné comme étant le lot numéro TROIS CENT SOIXANTE-TREIZE de la subdivision officiel du lot originaire CENT TRENTE-HUIT (138-373) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Joachim de Chateauguay. Avec la bâtisse dessus construite et portant le numéro civique 316 rue Dupuis, à Chateauguay. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachés audit immeuble."

Selon cet avis, si vous ne remédiez pas en dedans de 60 jours de la présente publication, la Créancière BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.

Une copie de l'avis de 60 jours a été déposée au greffe de la Cour Supérieure au Palais de Justice de Valleyfield à l'intention des défendeurs.

Le 5 février 1982

Me JACQUES DESORMEAU
60 ouest, boul. Henri-Bourassa, #101
Montréal, P.Q. H3L 1M7
PROCUREUR DE LA CRÉANCIÈRE

Outremont

A l'Assemblée générale tenue le 3 février 1982, le Conseil de la ville d'Outremont a adopté les règlements suivants:

1069-4

modifiant l'article 14 du règlement numéro 1069 relatif à la plomberie, de façon à prévoir la création d'infraction et l'imposition d'une amende;

1076-3

modifiant l'article 6 du règlement numéro 1076 établissant un code de logement, de façon à prévoir la création d'infraction et l'imposition d'une amende.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ces règlements au Bureau du Greffier de la ville d'Outremont.

Donné sous mon seing à Outremont (Québec) ce 10e jour de février 1982

JOCELYNE PERREAULT
greffier de la Ville

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEAUHARNOIS

COUR PROVINCIALE

No.: 760-02-000203-81

MARC MONTPETIT, domicilié et résidant dans le district de Beauharnois;

Demandeur-requérant

—vs—

MICHEL HINTON, de lieux inconnus

Défendeur-intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur-intimé, MICHEL HINTON, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

MONTRÉAL, ce 4 février 1982.

(S) RONALD CHASSE
Protonotaire-adjoint

Mes Massey, Huot, Beauchamp & Ass.
Edifice La Sauvegarde
152 est, rue Notre-Dame, suite 900
MONTRÉAL (Québec) H2Y 3P6
861-8229
Procureurs du demandeur-requérant.

C.T.Q.
TRANSFERT

AVIS est donné que LES LOCATIONS DE CAMIONS & REMORQUES D.R. ENR. (Gérald Dussault faisant affaires sous le nom de), détenteur du permis portant le numéro M-600489 s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer le système de location rattaché audit permis en faveur de LES LOCATIONS DE CAMIONS ET REMORQUES D.R. LTEE dont M. Gérald Dussault est le principal actionnaire et ce, conformément à l'article 36 de la loi des transports.

La requérante demande également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 85 des règles de pratique que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à la Commission dans les 5 jours de la deuxième publication de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec au 585 Boulevard Charest à Québec.

1ère publication le 11 février 1982
2ème publication le 12 février 1982

CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
31 St. Jacques
Montréal,
Province de Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de famille
(Divorces)

DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-112549-823

MARIE-CLAIRE ZILLER,

Requérante,

-c-

VICTOR BERGER,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé VICTOR BERGER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 5 février 1982.

RONALD CHASSE
Protonotaire-adjoint

Me GILLES CHAMPAGNE, Avocat
152 est, rue Notre-Dame, Suite 905
Montréal (Québec) H2Y 3P6

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-001913-829

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, ayant une place d'affaires en les cité et district de Montréal.

demanderesse
créancière

-vs-

RICHARD FENWICK et DAME JOAN YOUNG FENWICK, autrefois résidant et domiciliés à Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal, présentement de lieux inconnus.

défendeurs
débiteurs

PAR ORDRE DE LA COUR:

AVIS est donné aux débiteurs RICHARD FENWICK & DAME JOAN YOUNG FENWICK, selon un jugement de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, que l'avis de 60 jours tel que requis par les Articles 1040A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au Bureau du Protonotaire.

Ledit Avis de 60 jours concerne: a) Subdivision TWO HUNDRED AND NINE of Subdivision THREE of Original Lot THREE HUNDRED AND SIXTY FOUR (364-3-209) on the Official Plan and Book of Reference of the Parish of Ste. Genevieve with the property at 103 Angora Place, apt. 214, in the Town of Dollard des Ormeaux; b) The vendor's undivided interest, insofar as concerns the property described in paragraph a here of in and lots 361, 363, 365, 360-1, 362-1, 364-1, 364-2-1, 364-3-1 and 364-4-1, all on the said Official Plan and Book of Reference, the whole as established in the Declaration of Coownership registered at the Registry Offics for the Registration Division on Montreal, under the Number 2548700."

Selon cet avis, si vous ne remédiez pas en dedans de 60 jours de la présente publication, la créancière LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.

Une copie de l'avis de 60 jours a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à l'intention des débiteurs.

Ce 8 février 1981

RONALD CHASSÉ, P.A.C.S.M.
Me JACQUES DESORMEAU
60 ouest, boul. Henri-Bourassa, #101
Montréal, P.Q. H3L 1M7
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPÉRIEURE

NO: 705-05-000021-827

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, ayant une place d'affaires en les cité et district de Montréal.

demanderesse

-vs-

GILLES LAFRENIÈRE, autrefois résidant et domicilié à La Plaine, district de Joliette, présentement de lieux inconnus.

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur GILLES LAFRENIÈRE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur (art. 119a C.P.C.) a été laissée au greffe de la Cour Supérieure au Palais de Justice de Joliette à l'intention du défendeur.

Le 5 février 1982
Me JACQUES DESORMEAU
60 ouest, boul. Henri-Bourassa, #101
Montréal, P.Q. H3L 1M7
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500 12-112510-825

PIERRETTE ROUSSEAU

Requérante

-vs-

CLEMENT FOURNIER

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, CLEMENT FOURNIER, de lieux inconnus, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.

Une copie de la requête en divorce, affidavit, avis, déclaration et certificat a été laissé à son intention au bureau de la Direction Générale des Greffes au Palais de Justice à Montréal au 10 est St-Antoine à Montréal.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 8 février 1982

RONALD CHASSE,
Protonotaire-Adjoint

ME JEAN SAULNIER, Avocat
7190 St-Denis
Montréal, Québec
H2R 2E2
Tél.: 273-1525

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-052 574-816

VILLE DE MONTRÉAL

-vs-

MICHEL TALBOT, autrefois du 1420 Préfontaine, app. 4 à Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

Il est enjoint au défendeur Michel Talbot, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de 30 jours.

RONALD CHASSÉ,
Greffier adjoint de la
Cour provinciale.

Péloquin, Badeaux, Allard et Lacroix,
275 est, rue Notre-Dame, Montréal
Procureurs de la demanderesse

---

décès

Les avis de décès doivent nous parvenir avant 16 heures pour publication le lendemain.

FOISY Berthe (née Lebeau). — À la Résidence Champagnat d'Iberville, le 8 février 1982 à l'âge de 70 ans, est décédée Mme veuve Stanley Foisy née Berthe Lebeau. Elle laisse dans le deuil son fils André, curé de la paroisse Notre-Dame-de-Grâce de Longueuil ainsi que plusieurs frères et soeurs, beaux-frères et belles-soeurs, neveux et nièces. Parents et amis sont invités à l'église St-Gérard-de-Magella de St-Jean où les funérailles auront lieu le jeudi 11 février à 14 h 00. Au lieu de fleurs, prière de faire un don au diocèse de St-Jean, 740 boul. Ste-Foy, Longueuil, Qué. J4K 4X8.

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit toi qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue sans dire la demande, au bas mettre les initiales de la personne exaucée). R.D.

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les Oraliens
9.30 Animagerie
9.45 Tape-tambour
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine-Express: "Art et culture", avec Hélène Gilbert, tisserande; "L'obésité" avec Louise Simard; "trouvailles", avec France Dauphin.
11.00 Le son des Français d'Amérique "J'ai chanté, j'ai déchanté, je rechante". À la suite de la guerre d'Algérie et des événements de 68, les jeunes Bretons prennent soudainement conscience de leur identité.
11.30 Bonjour, comment mangez-vous?
11.55 La vie secrte des animaux: "La tarentule "
12.25 Le téléjournal
12.30 Allô Bou Bou
13.30 Femme d'aujourd'hui: La fatigue, ses causes et les moyens de s'en sortir. Témoignages de patients et de deux médecins. L'aménagement des cours d'eau. Inv.: deux étudiants en biologie de l'Université de Montréal et un spécialiste de l'aménagement des cours d'eau.
14.30 Cinéma: "Nous les gosses" (Français 1942) Comédie réalisée par Louis Daquin, avec Louise Carletti, Gilbert Gil et Raymond Bussires...■
16.00 Bobino
16.30 Pop Citrouille
17.00 Frédéric Téléroman écrit par Michel Faure et Claude Fournier.
17.30 Daniel Bertolino, l'exploration et vous: Série documentaire animée et réalisée par Daniel Bertolino. "Groënland". Inv: Jacques Dalet, cinéaste.
18.00 Ce soir
18.40 Nouvelles du sport
18.50 Télex arts
19.00 Jamais deux sans toi Téléroman écrit par Guy Fournier. Avec Jean Besré et Angèle Coutu.
19.30 Boggie Woogie 48 Téléroman écrit par Claude Jasmin.
20.00 Les grands films: "Un violon sur le toit" (1re de 2) (Américain 1971) Comédie musicale réalisée par Norman Jewison, avec Chaim Topol et Norma Crane.
22.00 L'habitation: "D'un bail à l'autre". Il y a au Québec, actuellement, environ un million de logements de location. Malheureusement, ils sont tous déjà occupés et, ce faisant, les loyers sont à la hausse. Cette crise du logement touche deux des droits les plus fondamentaux des citoyens: le droit de propriété et le droit au logement.
23.30 Le téléjournal
23.05 Les nouvelles du sport
23.15 Quincy Série dramatique américaine
0.15 Émile Zola ou la conscience humaine: Zola et l'Affaire Dreyfus ou la lutte d'un écrivain de 58 ans contre le fanatisme et l'intolérance
1.45 Fin des émissions

10 CFTM

7.10 Heure
7.15 Les p'tits bonshommes
7.30 Première heure: "La météo", "La ronde de nuit", "Le monde des affaires", "Les nouvelles artistiques", "La revue des éditoriaux", "Évocation de l'actualité".
9.00 Votre amie Suzanne: "Un décor vivre", "Un amour de livre". Inv.: Diane Miljours. "Au fil du temps".
10.30 Jinny
11.00 Fanfan Dédé
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les Satellipopettes
12.15 Le dix vous informe
12.30 Ciné-quiz: "L'étranger de l'espace" (Américain 1974) Film de science-fiction avec Glenn Corbett, Cameron Mitchell, Sharon Acker et Lew Ayres.
14.30 Janette veut savoir: "À la recherche de la femme idéale" (15 à 20 ans)
15.30 Services à la communauté
16.00 Gronico & Cie
16.30 Adèle
17.00 L'Artishow Avec Pierre Lalonde et Daniel Hétu.
18.00 Le dix vous informe
18.30 Drôle de dames
19.30 Le hockey en coulisse (Émission d'avant-match)
20.00 Le hockey du jeudi soir Les Pingouins de Pittsburgh visitent les Canadiens de Montréal.
22.44 La quotidienne
22.45 Les nouvelles TVA
23.15 Les sports
23.30 La couleur du temps
23.45 S.W.A.T.
0.45 Fermeture

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Marché aux images: Une série de films éducatifs à l'intention des enfants.
13.30 Marché aux images
14.30 Les 100 tours de Centour
15.30 Droit de parole: Avec la participation du public, une émission consacrée à différents sujets controversés ayant trait à la vie de Québécois. Aujourd'hui: "La dépression nerveuse".
16.30 Planète italienne: "Les jeunes". Qui sont les jeunes Italiens de Montréal et pourquoi s'identifient-ils davantage avec le Canada anglais?
17.00 Robert Garry raconte: "La dégradation du milieu naturel: les pollutions". M. Garry nous entretient aujourd'hui d'un phénomène qui n'est pas du tout naturel, celui de la dégradation croissante de l'environnement causée par l'homme.
17.30 Bozéjeunes: Conçu pour les jeunes adultes, un magazine qui s'intéresse à la musique, à l'écologie au théâtre, à la chanson, etc.
18.00 Passe-partout
18.30 Téléservice: Des informations sur la santé, la consommation, l'éducation, la culture et le monde scientifique.
19.00 Méditerranée Une série documentaire qui nous fait découvrir les multiples aspects de la mer Méditerranée et de son littoral.
20.00 Images perdues: À l'aide de films d'amateurs, un regard sur la petite histoire du Québec des années 40 à 60.
20.30 Visage "Gérard Morisset"
21.00 Bozéjeunes Un magazine fait par et pour les jeunes adultes.
21.30 Pêche à la ligne: "La truite de rivière"
22.00 Gens et ressources "La forêt". Série consacrée à l'ensemble des rassources physiques de la région du Bas St-Laurent et de la Gaspésie.

99 TVFQ (Câble)

9.30 Spécial 10/15 ans
10.30 Avis de recherche: La photo de Micher. Inv.: Al Jarreau et le groupe Meat Loaf.
11.00 Des chiffres et des lettres
11.30 Aujourd'hui madame: "Le sens du cadeau". "La manière de donner vaut mieux que ce qu'on donne". N'oublions pas que les petits cadeaux entretiennent l'amitié. Sachons donc cultiver le sens du cadeau.
12.30 Droit de réponse Au cours de cette émission, un invité-vedette, Gérard Depardieu, est amené à prendre position et à dialoguer avec d'autres invités sur des sujets donnés. Les thèmes envisagés sont: — La littérature populaire. — La violence. — La vie d'un grand journal "Le Nouvel Observateur" — Débat pour ou contre "Dallas".
14.30 Objectif demain: Jouer et créer avec l'ordinateur. L'ordinateur alimenté par l'homme d'une multitude de modèles, pourra-t-il prévoir le temps à longue échéance? Est-il musicien? Est-il peintre ou poète?
15.40 Passez donc me voir: Inv.: Sylvianne Sarrau, Nicole Prieur, Jacquelin Chesta et Pierre Daninos.
16.00 Actualités régionales
17.00 Coup double. Quatre épreuves variées faisant appel à des connaissances historiques, géographiques et littéraires.
17.30 Les visiteurs du jour: "Les agricultrices ne sont pas contentes".
18.00 Avis de recherche: La photo Marie-Josée Nat. Inv.: Monty, Chantal Goya et Daniel Balavoine.
18.30 Des chiffres et des lettres
19.00 Aujourd'hui madame: "Yves Coppens et le musée de l'Homme". Dans une aile du Palais de Chaillot, Yves Coppens, directeur du laboratoire d'anthropologie du musée de l'Homme, nous raconte la grande aventure humaine.
20.00 L'atelier de la chanson. Au programme: Castelhemis, troubadour; Gwendal, groupe "folk"; Pierre Haralambon; Danielle Messia; Pierre Rapsat et Alexandre Reverend, chanteurs; Dominique Bailly, comédienne comique et interview et récital de Jean Guidoni.
21.30 Sonia Delaunay. Un portrait de Sonia Delaunay par elle-même, qui, à quatre-vingt-dix ans, nous retrace sa longue carrière commencée en Russie, poursuivie à Paris, aux côtés de son mari, entourée de ses amis: Guillaume Apollinaire et Blaise Cendrars.
22.00 Portrait de l'univers: Einstein. Cette émission nous propose de suivre pas à pas la vie et le cheminement de la pensée d'Einstein.
23.00 Passez donc me voir: Inv.: Hervey Christiani et J.P. Vincent.
23.30 Actualités régionales

6 CBMT

8.55 A Thought for Today
9.00 CBC Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecasts
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Midday News
12.10 Midday
12.27 Community Announcements
12.30 McLean at Large
13.28 Weather Report
13.30 Today From... Halifax
13.58 Program Highlights
14.00 Wok with Yan
14.30 Coronation Street
15.00 The Edge of Night
15.30 Take 30
16.00 What's New
16.29 News Watch 6
16.30 The Beachcombers
17.00 Happy Days
17.30 The Muppet Show
18.00 Newswatch
19.00 Reach for the Top
19.30 Mork and Mindy
20.00 The great detective
21.00 Cassie and Co.
22.00 The national news
22.22 The journal
23.00 Newswatch headlines and the national update
23.07 Newswatch
23.27 Barney Miller
23.57 Hollywood
0.55 Station Closing

12 CFCF

5.59 Sign On
6.00 University of the Air
8.30 Romper Room
7.00 Canada A.M.
9.00 Morning exercise
9.30 Definition
10.00 The Community
10.30 Rhoda
11.00 Looking Good
11.30 Super Pay Cards
12.00 The Flintstones
12.30 Pulse 12.30
13.00 The Alan Thicke Show
14.00 Another World
15.00 Texas
16.00 Let's Make a Deal
16.30 The Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 M.A.S.H.
19.30 The Littlest Hobbo
20.00 Special: "Johnny goes home"
21.30 Live it up
22.00 Nurse
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
0.00 The Twelve Midnight Movie: "Play it again, Sam" (Comédie 1973). Avec Woody Allen, Diane Keaton et Tony Roberts.
1.45 The Waltons
2.45 Sign Off

CINÉMA

ASTRE I, 9480 Lacordaire (327-5001) — "On a volé la cuisse de Jupiter" 19 h 20 "Un fils pour l'été" 21 h 05.
ASTRE II, — "Les aristochats" 19 h 30, "Un candidat au poil" 20 h 55.
ASTRE III, — "Kramer contre Kramer" 19 h 05, "Le lagon bleu" 21 h 00.
ASTRE IV, — "Deux gamines" 19 h 00, "Orphelines et débauchées" 20 h 20, "Un puceau à toute épreuve" 21 h 40.
ARLEQUIN, 1004 est, Ste-Catherine (288-2943) — "L'érotisme au masculin", conférence audio-visuelle de Jean-Yves Desjardins, 20 h 00.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "French Lieutenant Women", 19 h 00, 21 h 15.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "The secrets dreams of Mona Q." 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Take off" 13 h 00, 15 h 50, 18 h 40, 21 h 30.
BERRI I, 1280 St-Denis (288-2115) — "Caligula" 12 h 00, 15 h 00, 18 h 00, 21 h 00.
BERRI II, — "Rendez-moi ma peau" 12 h 30, 14 h 15, 16 h 00, 17 h 40, 19 h 35, 21 h 25.
BERRI III, — "L'homme éléphant" 12 h 20, 16 h 50, 21 h 25. "Des gens comme les autres" 14 h 35, 19 h 10.
BERRI IV, — "Un amour infini" 12 h 40, 14 h 50, 17 h 05, 19 h 15, 21 h 30.
BERRI V, — "Le miroir sanglant" 13 h 30, 15 h 35, 17 h 35, 19 h 40, 21 h 45.
BIJOU, 5030 Papineau (527-9131) — "B... comme bonne à tout faire" 12 h 30, 15 h 26, 18 h 22, 21 h 28, "Une photogrzphe très spéciale" 14 h 10 , 17 h 05, 20 h 07.
BONAVENTURE I, 1 Place Bonaventure (861-2725) — "Hell night" 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
BONAVENTURE II, — "Ghost story" 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.
BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 boul. Taschereau (465-5906) — "Rendez-moi ma peau" 18 h 15, 20 h 00, 21 h 55.
BROSSARD II, — "Le motel rouge" 18 h 00, 21 h 45, "Miroir s

Fingerprintz: vagues froides sur beat noir

par Nathalie Petrowski

Le Limelight ne change pas. Qu'il accueille Grace Jones, Fingerprints ou Gilles Gagné, il se présente éternellement comme un drive-in de l'ère glaciaire, piste de danse nucléaire où l'échange humain, même entre mutants, a été complètement banni.

Mardi soir aux environs de 11 h, juste avant le concert-éclair de Fingerprintz, le Limelight ressemblait à une prison d'acier inoxydable, de miroirs et de murs capitonnés parmi lesquels les mutants étaient condamnés à se faire broyer le cerveau au «base-drum» à perpétuité. J'aurais souhaité que Fingerprintz, groupe de new wave britannique, vienne, en branchant ses guitares, rompre le sort. Mais en vain. Ce dernier-né de la vague froide anglo-saxonne était au Limelight dans son élément naturel.

Arborant les chemises noires de l'Italie fasciste, le groupe composé, comme le dit le communiqué, de deux Écossais, d'un Polonais et d'un Britannique, n'a ni le charme euphorique des Police, ni le romantisme revendicateur des Clash, ses principaux compétiteurs. Il se situe plutôt dans les limbes minimalistes de la musique robotique aux rythmes disco d'acier inoxydable. Le titre de leur dernier disque, *Beat noir*, reflète tout à fait l'étendue d'une démarche qui emprunte aussi bien au film noir des années 30 qu'à la suprématie rythmique des années 80. S'exécutant avec une application scientifique, Fingerprintz impressionne par la force de ses structures musicales, par l'éclat de son interprétation et l'énergie qu'il contrôle jusque dans ses moindres détails. L'éclectisme qui l'entraîne dans l'exotisme des guitares hawaiennes ou encore dans les méandres de la tribalité électronique l'aide à préciser ses couleurs et son identité.

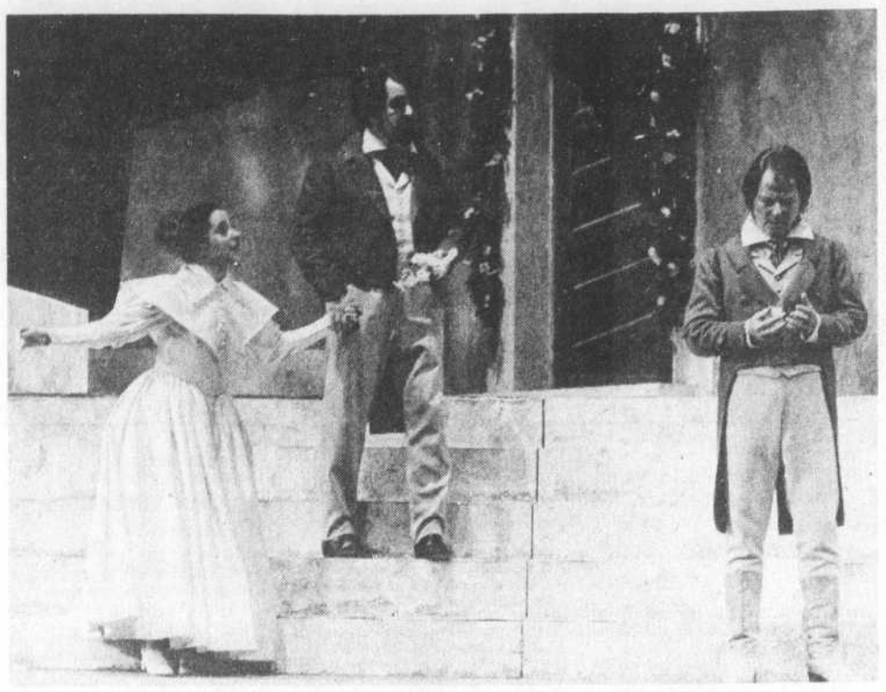
Il n'en reste pas moins que cette musique calculée au mètre cube est horriblement froide et ne laisse jamais souffler la plus petite brise d'émotion. Le public sur la piste de danse scande le rythme, se laisse hypnotiser par le beat insistant. Quand vient le temps de se souvenir d'une mélodie, cependant, il se retrouve tout bêtement dans le noir.

Malgré son énergie, la musique de Fingerprintz ne porte aucun enthousiasme, aucune révolte, aucune véritable folie. On l'écoute avec la docilité de prisonniers captifs de la haute technologie toute puissante. On la quitte avec le cerveau vide et un sentiment inquiétant de profonde indifférence.

Werther: une production de qualité mais qui soulève peu les émotions

par Gilles Potvin

Werther. Drame lyrique en 4 actes, livret d'Édouard Blau, Paul Milliet et Georges Hartmann d'après le roman de Goethe, musique de Jules Massenet. Présentation de l'Opéra de Montréal, avec la participation de l'Orchestre symphonique de Montréal et des Petits Chanteurs du Mont-Royal. Direction musicale: Pierre Hétu. Mise en scène, décors et éclairages: Robert Prévost. Costumes: Richard Lorain. Distribution: Yoland Guérard (le Bailli), Gaétan Laperrière (Johann), André Lortie (Schmidt), Céline Dussault (Sophie), Gabrielle Lavigne (Charlotte), Michèle Molese (Werther), Bernard Turgeon (Albert). Première de sept représentations à la salle Wilfrid-Pelletier, mardi soir.



Scène de l'acte 2 de l'opéra «Werther» avec, de gauche à droite, Céline Dussault (dans le rôle de Sophie), Bernard Turgeon (Albert) et Michèle Molese (Werther).

Après *Manon*, *Werther* est certainement l'ouvrage qui a le plus contribué à la célébrité de Massenet. Plusieurs trouvent même ce dernier opéra plus réussi au double plan dramatique et musical, grâce à un sujet et à une partition plus inspirés et plus unifiés, dans lesquels certains effets faciles et certaines banalités que l'on trouve dans *Manon* sont absents. Pour mettre davantage l'accent sur ce drame avant tout intérieur, Massenet et ses librettistes ont réduit à presque rien l'élément spectacle qui, à l'époque, était pourtant essentiel au succès d'un opéra. Sauf les six enfants du Bailli qui ouvrent et ferment l'ouvrage avec un noël émouvant de simplicité, les choeurs sont absents dans *Werther*, anticipant en cela une oeuvre comme *Pelléas et Mélisande*.

Il est heureux que l'Opéra de Montréal ait choisi cet ouvrage pour sa première production d'un opéra français depuis sa fondation. Sous ses différents aspects, cette production est généralement satisfaisante grâce à une distribution dont le principal mérite est l'homogénéité, à défaut d'une forte affirmation individuelle de la part des principaux protagonistes.

Dans le rôle titre, le ténor italo-américain Michele Molese s'affirme comme un artiste consciencieux, tant dans son jeu que dans son chant. On observe chez lui une louable retenue dans l'expression mais on souhaiterait qu'il s'extériorise davantage dans les moments forts de l'opéra. La voix n'est pas particulièrement séduisante par son timbre mais c'est un artiste d'expérience, toujours à la hauteur de la situation comme on l'a vu dans ses airs principaux, en particulier le célèbre «Pourquoi me réveiller». Seul chanteur non francophone de la distribution, son texte était malheureusement souvent incompréhensible ou affublé d'accents étranges.

Gabrielle Lavigne abordait pour la première fois le rôle de Charlotte et elle a su trouver de beaux élans, notamment dans ses deux airs du troisième acte et dans la grande scène finale. Si la voix n'est pas toujours brillante et dégagée dans les aigus, elle reste constamment expressive et se complète par un jeu volontairement discret. Elle a su quand même faire bien sentir le drame déchirant et tout intérieur qui est le sien.

Dane le personnage d'Albert, Bernard Turgeon apporte aussi une longue expérience comme en témoigne son chant et son jeu. Il sait très bien rendre le côté sympathique et attachant d'un personnage qui est la cause involontaire de la tragédie de Werther.

L'innocente Sophie est bien campée par Céline Dussault qui apporte au rôle toute la fraîcheur requise. La vivacité de son jeu et la grâce de son chant apportent à l'action un élément de contraste des plus appréciés. Yoland Guérard reprend le rôle du Bailli qu'il avait chanté ici en 1963 lors de la dernière présentation de *Werther*. Il n'a rien perdu de sa franche bonhommie. Un autre vétéran, André Lortie, et un nouveau venu, Gaétan Laperrière sont tous deux excellents.

Massenet a confié à l'orchestre un rôle particulièrement important dans *Werther*. C'est à lui en effet que revient la tâche de rappeler ici et là les thèmes principaux de l'ouvrage dans un contexte quasi wagnérien. Pierre Hétu, à la tête de l'OSM, a admirablement soutenu les chanteurs sans jamais les couvrir et a su créer le climat de prémonition qui est celui du grand interlude symphonique qui sépare les deux derniers actes.

À l'instar de Franco Zeffirelli et de Jean-Pierre Ponnelle, Robert Prévost a cumulé dans *Werther* les tâches de metteur en scène et de décorateur. Pour faciliter le déroulement de l'action, il a conçu un double plancher roulant concentrique qui a été particulièrement efficace entre les deux derniers actes lorsque Charlotte se précipite chez Werther pendant que l'orchestre traduit sa course haletante. Les quatre décors occupent surtout le centre de la vaste scène, entourés d'arbres dépouillés de leurs feuilles, ce qui dépeint bien le sentiment de désolation d'un mois de décembre mais qui font un curieux effet au premier acte qui est supposé se dérouler en juillet alors que la beauté environnante suscite justement chez Werther son invocation à la nature: «Ô nature, pleine de grâce!»

Pour la mise en scène, Robert Prévost a évité toute surcharge dans les gestes et les mouvements, s'appliquant à suivre une partition conçue par un musicien qui s'y connaissait en théâtre. Il a su réaliser une mise en scène directement inspirée par la musique et ses inflexions. Il fut cependant moins heureux avec la scène finale qu'il a choisi de présenter dans un dénuement complet. Même les flocons de neige auxquels Massenet tenait tant étaient absents.

Encore une fois, Richard Lorain a signé les costumes, favorisant des tons sombres ou neutres qui recréaient bien l'atmosphère particulière de l'Allemagne romantique.

S'il ne souffle pas un grand vent de passion sur ce *Werther* et s'il arrive rarement que l'émotion nous saisisse, il faut néanmoins souligner la haute qualité générale de la production, tant musicale que visuelle.

ÉCHOS

La première grande rétrospective de l'oeuvre du peintre Frederick Varley depuis 1954 sera présentée à la Galerie nationale du Canada, à Ottawa, du 12 février au 4 avril. Intitulée *F.H. Varley: une exposition centenaire*, elle a été organisée par le petit-fils du peintre, Christopher Varley, conservateur en chef de l'Edmonton Art Gallery, avec l'aide des musées nationaux du Canada et de la Société canadienne de développement.

Surtout connu comme membre du célèbre Groupe des sept, Varley est cependant l'auteur d'une oeuvre qui diffère considérablement de celles des autres membres du groupe. Après Ottawa, la rétrospective Varley sera présentée à Montréal, Toronto et Victoria.

Le Prix Robert-Cliche sera attribué, comme le veut la coutume, au soir d'ouverture du prochain Salon international du livre de Québec qui aura lieu cette année du 20 au 25 avril au Centre municipal des congrès à Place-Québec. Quant au Prix Octave Crémazie, consacré lui à la poésie alors que le Prix Robert-Cliche est consacré au roman, il sera décerné le 23 avril dans le cadre du même Salon.

Wajda à Paris le 27 février?

PARIS (AFP) — Le cinéaste polonais Andrzej Wajda a été invité à venir à Paris afin de recevoir le «César d'honneur», pour l'ensemble de son oeuvre, qui devrait lui être remis lors de la manifestation de «la nuit des Césars», le 27 février.

Georges Cravenne, organisateur de la manifestation, s'est adressé dans ce sens à l'ambassadeur de Pologne en France et au directeur des films Polski à Varsovie pour que le cinéaste puisse venir en France à cette occasion.

Le dernier film de Wajda, «L'Homme de fer», palme d'or du dernier festival de Cannes, était en lice pour le César du meilleur film étranger mais il a été retiré pour permettre à son auteur de recevoir le César d'honneur.

AUDITIONS concentration BALLET

Auditions pour la concentration en ballet de l'école secondaire Pierre-Laporte (Ville Mont-Royal)

La Commission scolaire Sainte-Croix en collaboration avec l'École supérieure de danse du Québec (anciennement l'École supérieure des Grands Ballets Canadiens) ouvre gratuitement ses portes aux jeunes qui ont les aptitudes requises pour faire carrière en **ballet** tout en ayant la possibilité de continuer leurs études secondaires. Les élèves admis qui proviennent de l'extérieur de Montréal ont droit à une bourse de 1 250$ plus 150$ pour les frais de transport.

Ces auditions sont ouvertes aux filles et aux garçons admissibles, en septembre 1982, dans les classes de 1ère à 4e secondaire inclusivement.

Pré-requis:

1ère secondaire (36places) filles et garçons: avec ou sans pré-requis

2e secondaire (8 places) filles: 3 à 4 ans de pré-requis garçons: 1 à 3 ans de pré-requis

3e secondaire (4 places) filles: 5 à 6 ans de pré-requis garçons: 3 à 4 ans de pré-requis

4e secondaire (3 places) filles: 6 à 7 ans de pré-requis garçons: 4 à 5 ans de pré-requis

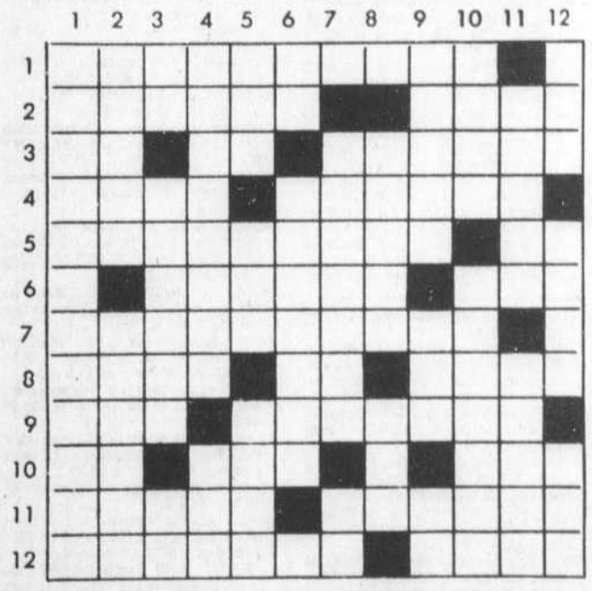
Renseignements: Bureau de M. Jean-Guy Therrien (514) 739-6311

PRÉSENTEZ-VOUS À:

MONTRÉAL
14 février
Maison de la Danse
4816 Rivard (métro Laurier)
3ème-4ème secondaire: 9h00
2ème secondaire: 9h00
1ère secondaire: 13h00

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

1—École littéraire (XXième s.).
2—Complète. — Anneau de cordage.
3—D'un verbe gai. — Double règle. — Relatif aux astres.
4—Habitation en bois de sapin de divers peuples du nord de l'Afrique et de l'Asie. — Officier général de la marine militaire.
5—Inflammation du tissu cellulaire. — Du dialecte provençal.
6—Vertébré ovipare. — Solipède.
7—Petite lanterne au sommet d'un dôme.
8—Assiste. — Doubles consonnes. — Oiseau de l'ordre des échassiers.
9—Colère. — Divinités féminines.
10—Ruisselet. — Atmosphère. — Passage étroit communiquant avec deux mers.
11—Construit. — Qui a très peu de graisse.
12—Qui a les caractères de la sérosité. — Laisse, abandonne.

Verticalement

1—En forme d'utricule (plur.).
2—Querelle. — Extrémité d'une veine métallique ou de houille.
3—Astate. — Couleur. — Iridium.
4—Rapport entre le nombre des naissances et celui des habitants d'une région pendant un temps donné. — Durée de la vie.
5—Terre entourée d'eau. — Utilise. — Être éternel.
6—Pronom personnel. — Donner l'alerte.
7—On en fait des fils pour la confection de tissus incombustibles. — Pronom personnel.
8—Place dans un certain endroit. — Transpira.
9—Mesure de longueur. — Planche de bois. — Quatre-vingt-dix-neuf.
10—Se trompa. — On y reçoit les voyageurs.
11—Pièce où l'on reçoit les visiteurs. — Chamois des Pyrénées.
12—Pareil. — Vent du bas Languedoc. — Nom scientifique du saint-pierre.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	H	I	P	P	O	D	R	O	M	E	■	D
2	A	V	E	R	T	I	■	P	■	T	R	I
3	F	R	U	I	T	■	P	A	N	A	I	S
4	N	O	■	S	O	C	■	L	U	T	T	E
5	I	G	N	O	M	I	N	I	E	■	E	R
6	U	N	■	N	A	R	I	N	E	S	■	T
7	M	E	R	■	N	E	T	■	■	P	R	E
8	■	R	U	M	E	U	R	■	F	A	I	M
9	A	I	S	E	■	R	A	C	I	S	T	E
10	V	E	S	S	E	■	T	■	A	M	A	N
11	E	■	E	S	T	R	A	N	■	E	T	■
12	V	S	S	E	■	R	I	E	U	S	E	■

Après le succès international de "COUSIN, COUSINE"
IL Y A LONGTEMPS QUE JE T'AIME
un film de Jean-Charles TACCHELLA
POUR TOUS
ÉLYSÉE 1 — 35 MILTON 842-6053
SEMAINE 7.15, 9.10

Un père lutte pour reprendre sa fille, tout parait gagné quand se produit l'accident...
POUR TOUS



LE MOUTON NOIR
un film de JEAN PIERRE MOSCARDO
Jacques Dutronc Hélène Rolles Tanya Lopert
desjardins 2 — BASILAIRE 1 — 288-3141 — Dès DEMAIN

"Le film est dur, terriblement. Mais il est essentiel". Serge Dussault, LA PRESSE
VERSION FRANÇAISE
18 ANS adultes
SALO



OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME
un film de PIER PAOLO PASOLINI
desjardins 4 — BASILAIRE 1 — 288-3141 — 4e sem.



POUR TOUS
Passion d'Amour
UN FILM DE ETTORE SCOLA
ÉLYSÉE 2 — 35 MILTON 842-6053
ÉLYSÉE: SAM. DIM. 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30, SEM. 7.15, 9.30.

EN FRANÇAIS — 14 ANS
LOUIS MALLE
ATLANTIC CITY
BURT LANCASTER • SUSAN SARANDON • MICHEL PICCOLI
PARISIEN: 12.55, 3.00, 5.10, 7.15, 9.25,
LAVAL, GREENFIELD ET VERSAILLES: 7.15, 9.15
Le PARISIEN 2 — 480 STE-CATHERINE O. 866-3856
LAVAL 1 — CENTRE LAVAL 688-7776
VERSAILLES 1 — PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson
GREENFIELD PARK 1 — PL. GREENFIELD PARK 671-6129



14 ANS
QUEST FOR FIRE
(LA GUERRE DU FEU)
LA GUERRE DU FEU avec EVERETT McGILL • RAE DAWN CHONG
RON PERLMAN • NAMEER EL-KADI — Réalisé par JEAN-JACQUES ANNAUD
DÈS AUJOURD'HUI!
ADULTES $5.00,
ÉTUDIANTS ... $4.00,
ÂGE D'OR $2.00,
POUR CE FILM SEULEMENT
IMPERIAL — 1430 BLEURY 288-7102 — Pdeia
12.00, 1.50, 3.40, 5.30, 7.30, 9.30, SAM. DERNIER PROGRAMME 11.25.

Didier FARRÉ présente — POUR TOUS
UN FILM DE CLAUDE LELOUCH
120 comédiens — 10,000 figurants — 200 danseurs
Laissez-passer non valables
LES UNS ET LES AUTRES
Le PARISIEN 1 — 480 STE-CATHERINE O. 866-3856
1.00, 4.45, 8.30, SAMEDI DERNIER SPEC. 11.53

a DUSAN MAKAVEJEV film
SUSAN ANSPACH
14 ANS
Montenegro
"MONTENEGRO est bien trop amusant pour être légal; c'est LE FILM DE L'ANNÉE !" — Toronto Globe & Mail
PALACE 1 — 698 STE-CATHERINE O. 866-6991 — McGILL
12.15, 2.05, 3.55, 5.45, 7.35, 9.25

LES FILMS MUTUELS PRESENTENT
Peut-on vivre deux fois la même passion d'amour?
LA FEMME D'À CÔTÉ
POUR TOUS
"Ni avec toi, ni sans toi"



un film de
FRANÇOIS TRUFFAUT
avec
Gérard Depardieu et Fanny Ardant
avec HENRI GARCIN • MICHELE BAUMGARTNER • ROGER VAN HOOL & VERONIQUE SILVER
scenario de FRANCOIS TRUFFAUT • SUZANNE SCHIFFMAN & JEAN AUREL
photographie WILLIAM LUBTCHANSKY musique de GEORGES DELERUE
AU MÊME PROGRAMME LE COURT MÉTRAGE
PIWI PRIX SPECIAL DU JURY FESTIVAL DES FILMS DU MONDE 81
de JEAN-CLAUDE LAUZON avec GASTON LEPAGE et CHARLOTTE LAURIER
DÈS DEMAIN — le DAUPHIN 1 — BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
Sem.: 7:00 - 9:30. Sam.-Dim.: 2:00 4:30 - 7:00 - 9:30.

LE DEVOIR

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Montréal, jeudi 11 février 1982

L'épargne-retraite

Un des premiers investissements à faire

par
Daniel Courteau

fiscaliste chez Raymond, Chabot, Martin & Associés, comptables agréés.

EN plus du froid et de la neige, le mois de février nous apporte à chaque année une vague de publicité concernant l'avantage fiscal découlant d'une contribution à un Régime enregistré d'épargne-retraite (REER). Quel montant maximum peut-on investir? Peut-on retirer ses fonds à n'importe quel moment? Même si actuellement le REER est probablement l'un des premiers investissements à faire, ce sont là des questions que beaucoup de contribuables canadiens se posent avant d'investir dans un REER. L'objet de cet article est de vous informer des caractéristiques générales du REER et des avantages fiscaux qui en découlent.

Qu'est-ce qu'un REER?

Le Régime enregistré d'épargne-retraite, concept introduit au Canada en 1957, est essentiellement un mode d'épargne offert aux Canadiens par le biais d'un contrat avec une institution financière, une compagnie de fiducie, une compagnie d'assurance ou de fonds mutuels. À ce mode d'épargne vient se greffer un avantage fiscal qui permet la déduction, selon certaines limites, des montants investis lors de la préparation de la déclaration d'impôt. Les fonds investis demeurent la propriété de l'individu, mais sont sujets aux conditions prévues dans le contrat. Ces conditions ainsi que les frais d'administration peuvent varier d'une institution à l'autre, d'où l'expression qu'il faut «magasiner son REER».

La philosophie sous-jacente à cet abri fiscal est le désir du gouvernement de voir les contribuables accumuler une partie du revenu gagné pendant leur vie productive afin que ceux-ci puissent s'assurer une retraite convenable sans être à la charge de l'État. Pour bénéficier de l'avantage fiscal, la contribution doit être faite dans un régime enregistré. En plus d'accorder une déduction fiscale, l'enregistrement fait en sorte de rendre non imposables tous les revenus générés par les contributions tant et aussi longtemps que les sommes demeurent dans le régime. Ce double avantage rend encore plus alléchant l'investissement dans ce genre de régime si on le compare avec les autres types d'investissements qui sont offerts au public. Les sommes retirées du régime doivent être ajoutées au revenu dans l'année au cours de laquelle elles sont reçues, peu importe la forme que prend le paiement.



Le montant maximum

Autant au niveau fédéral que provincial, le montant maximum pouvant être déduit du revenu imposable est le moindre de $5,500 ou de 20% du revenu gagné, si le contribuable ne participe pas à un régime enregistré de retraite de son employeur («fonds de pension»).

Si le contribuable participe à un régime enregistré de retraite de son employeur, la limite maximum est le moindre de $3,500 moins les contributions versées par le contribuable au régime enregistré de retraite de son employeur ou de 20% du revenu gagné moins les contributions versées par le contribuable au régime enregistré de retraite de son employeur. Ces contraintes s'appliquent quel que soit le nombre de REER auquel souscrit le contribuable. Comme on le verra plus loin, il peut être avantageux d'investir dans plusieurs REER à la fois.

La notion de revenu gagné englobe les éléments suivants:

- salaire;
- prestation de retraite ou de pension;
- allocations de retraite (selon certaines limites);
- pension alimentaire reçue
- revenu net de loyer de biens immeubles;
- somme reçue d'un Régime de participation différée aux bénéfices;
- revenu net qu'une personne tire de l'exploitation d'une entreprise.

Les revenus de dividende et d'intérêt, ainsi que les gains en capital ne font pas partie du revenu gagné.

En ce qui concerne le moment choisi pour investir dans un REER, la loi prévoit que la contribution peut être faite dans l'année ou dans les soixante jours suivant la fin de l'année pour laquelle une déduction sera réclamée. Pour l'année 1981, vous auriez donc jusqu'au lundi 1er mars 1982 pour faire votre contribution. Beaucoup de personnes croient qu'il est préférable d'attendre la date limite, pour effectuer cette contribution, afin de profiter de la surenchère à laquelle se livrent les institutions financières en janvier et en février. Toutefois; une personne qui aurait les fonds nécessaires et qui investirait au début de l'année civile dans le but d'avoir une déduction dans cette année verrait le revenu découlant de cet investissement ne pas être imposé durant ce laps de temps, contrairement à celui qui attendrait janvier ou février de l'année suivante pour effectuer la même contribution.

Contributions excédentaires

Compte tenu du double avantage fiscal, certains contribuables pourraient être tentés d'investir plus que le maximum déductible permis en se disant que les revenus provenant de ce fonds ne sont pas imposables.

Malheureusement pour eux, la Loi de l'impôt sur le revenu, en plus de ne pas accorder la déduction sur l'excédent, imposera ces montants lorsque le contribuable les retirera du régime. En outre, un impôt spécial de 1% par mois s'appliquera à tout montant excédant $5,500 qui n'aurait pas été retiré du régime.

Il est à noter que certaines personnes attendent la fin de l'année pour investir dans leur REER, car celles-ci ne connaissent pas encore leur revenu gagné exact (règle du 20%). S'il s'avérait que le revenu d'une personne, ayant quand même fait des contributions durant l'année, ne puisse justifier le total des contributions pour cette année, des dispositions de la loi prévoient le retrait des montants excédentaires sans pénalité en autant que les contributions ne dépassent pas $5,500.

Cas particuliers

Il est possible pour un contribuable d'investir dans le REER de son conjoint. Cela est d'autant plus avantageux si l'on s'attend à ce que le conjoint ait un taux d'impôt moindre lorsque les sommes seront retirées à la retraite. En effet, tout en étant déductibles pour celui qui effectue la contribution, les sommes investies qui seront retirées éventuellement par le conjoint seront imposées entre les mains du conjoint si on respecte certaines conditions. Il est à noter que les sommes versées dans le REER du conjoint viennent en diminution du montant que le contribuable peut investir dans son propre REER.

D'autre part, suite au budget de M. Allan, MacEachen du 12 novembre 1981, il ne sera désormais plus possible de déduire les intérêts sur de l'argent emprunté pour investir dans un REER. Cette mesure vise les prêts contractés après le 12 novembre 1981. On y prévoit aussi des règles transitoires pour les prêts effectués avant le 13 novembre 1981.

Contributions spéciales

Dans certaines circonstances et selon des conditions déterminées, le contribuable n'est pas limité par le maximum prescrit par la loi. Tel est le cas des montants que recevrait un individu à titre de pension ou d'allocation de retraite lors de son départ d'un emploi. Une partie ou la totalité du montant pourrait être transférée dans un REER sans pénalité. En ce qui a trait à l'allocation de retraite, le budget fédéral de novembre dernier vient limiter le montant transférable dans certains cas. On peut aussi transférer dans un REER une partie ou la totalité des montants reçus provenant d'une pension de vieillesse, du Régime des rentes du Québec ou d'un Régime de participation différée aux bénéfices. Enfin, il est possible de transférer dans un REER, une partie ou la totalité des sommes accumulées dans un autre REER. Ces montants transférés n'affectent en rien le maximum annuel auquel on peut contribuer.

L'enregistrement du régime

Règle générale, l'individu n'a pas à se préoccuper de l'enregistrement lorsqu'il fait affaires avec une institution financière, une compagnie de fiducie, une compagnie d'assurance ou de fonds mutuels. Comme nous l'avons mentionné, l'avantage fiscal découle du fait que le régime est enregistré. Sans entrer dans les délais techniques, un régime enregistré prévoira que l'échéance du régime ne peut être postérieure à l'année dans laquelle l'individu atteint l'âge de 71 ans, mais peut survenir à n'importe quel moment à partir de 60 ans.

Dès que le contribuable atteint l'âge de 60 ans, la loi lui offre trois possibilités pour éviter que la totalité des fonds investis dans un REER devienne imposable lorsqu'ils sont retirés. Il est en effet possible d'acheter soit une rente viagère, soit une rente à terme (période déterminée) ou un Fonds enregistré de revenu de retraite, qui génère des versements variables, contrairement aux deux autres options.

Aucun retrait ne peut être effectué avant l'échéance, sinon tous les montants accumulés dans le REER deviennent imposables. Donc, si on veut retirer une partie des fonds avant échéance, il faut d'abord mettre à l'abri dans un autre REER les sommes que l'on ne veut pas retirer, ou bien investir, comme la loi le permet, dans plusieurs REER et, si besoin est, retirer l'argent d'un seul d'entre eux sans pour autant entraîner le «désenregistrement» des autres.

Une des tâches des administrateurs du régime est de faire fructifier les sommes déposées dans le REER en fai-

Suite à la page 11

LE REER SANS FRAIS

16 1/2 % 1 an : ANNUELLEMENT GARANTI

17 1/4 % 3-5 ans : ANNUELLEMENT GARANTI

- Un régime enregistré d'épargne-retraite n'entraînant absolument aucun frais.
- Renseignez-vous sur la possibilité de transférer votre présent REER à notre régime.
- Option Épargne à 14% avec intérêts crédités semi-annuellement. Taux passible d'une révision trimestrielle.
- Écrivez, téléphonez (à frais virés) ou passez à notre succursale pour obtenir une brochure de 16 pages et un nécessaire REER.

■ Montréal: 612, rue Saint-Jacques (514) 282-1880
Québec: (418) 681-0277 ■ Ottawa: (613) 238-6084

INSTITUTION INSCRITE: REGIE DE L'ASSURANCE-DEPOTS DU QUEBEC

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

MEMBRE: SOCIETE D'ASSURANCE-DEPOTS DU CANADA

Avantageux!
L'ÉPARGNE-RETRAITE CHEZ NOUS...

CHOIX DE 3 R.E.É.R. DE DÉPÔT

Chez nous, à la Banque de Montréal, vous profitez d'un taux d'intérêt à rendement élevé. Mais en plus vous choisissez, parmi nos 3 R.E.É.R. de dépôt, celui qui convient exactement à vos besoins.

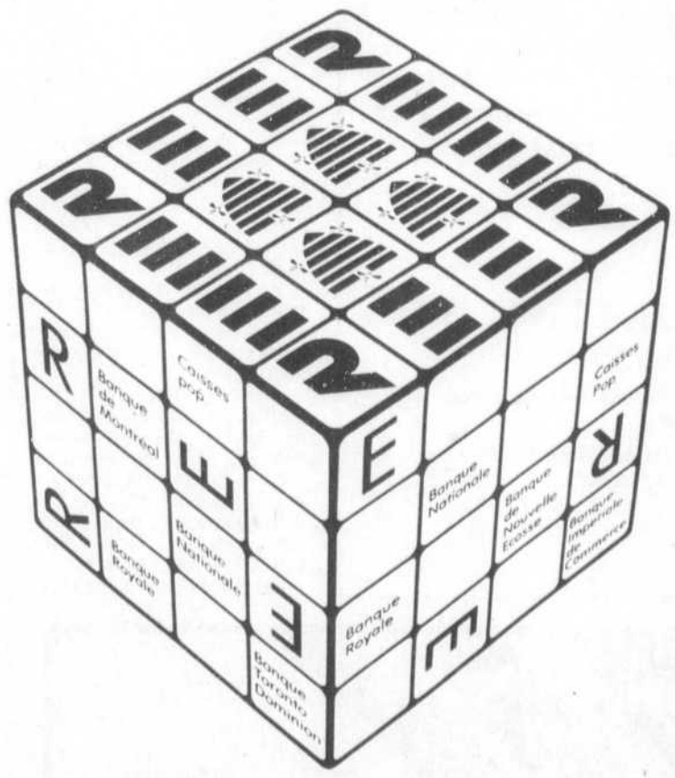
- Compte spécial de retraite. Intérêt élevé, composé et crédité deux fois l'an. Minimum de $50.
- Dépôt à terme de retraite remboursable. Durée, 1 à 5 ans. Intérêt élevé composé au taux garanti pendant la durée du placement et crédité semestriellement. Minimum de $1 000.
- Certificat de placement de retraite de la Société hypothécaire Banque de Montréal. Durée, 1 à 5 ans. Notre taux d'intérêt le plus élevé composé annuellement au taux garanti pendant toute la durée du placement. Non remboursable. Minimum de $1 000.

Et n'oubliez pas: vous n'avez absolument aucuns frais d'adhésion, aucuns frais de résiliation ni de frais annuels à payer.

RENSEIGNEZ-VOUS

Banque de Montréal

voici la solution!



Depuis des années notre nom est associé à l'épargne. Et comme le REER c'est l'épargne-retraite, c'est dire combien la Banque d'Épargne peut rendre profitable l'investissement dans un REER
- variable
- à terme annuel
- à terme fixe

De plus, vous n'avez aucuns frais annuels d'adhésion et d'administration.

16 3/4 %*

Vous avez déjà un REER dans une autre institution financière? Vous pouvez le transférer chez nous ou bien en ouvrir un autre avec la Banque d'Épargne.

Alors, cessez de vous casser la tête. Venez nous voir. Nous vous servirons avec plus qu'un... sourire.

un REER avec la Banque d'Épargne: la combinaison gagnante.

*Plan à terme fixe de 3 ans. Dépôt minimum 500$. Intérêt crédité annuellement. Taux sujet à changement sans préavis.

LA BANQUE D'ÉPARGNE

Le REER autogéré: pour ceux qui ont investi au moins $10,000

par
Pierre Royer

Professeur titulaire à l'École des HEC et coauteurs du livre «Impôts et planification».

LE contribuable qui a décidé d'investir dans un Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) doit ensuite choisir le plan qui lui convient le mieux. Les formes de REER sont nombreuses et l'on pourrait les classer en quatre catégories, comme suit:

1) le plan de dépôt garanti à intérêt variable, encaissable en tout temps sans pénalité;

2) le plan de dépôt garanti à intérêt fixe échéant à une date prédéterminée (dans certains cas, il peut être rachetable avant l'échéance moyennant une pénalité sous forme de réduction du taux d'intérêt);

3) le plan à capital variable, sous le contrôle d'un gestionnaire qui investit les fonds dans des actions ordinaires ou dans des titres à revenus fixes, comme des obligations, des hypothèques ou des actions privilégiées;

4) le plan autogéré.

Cet article présente une analyse des REER autogérés, dont la popularité grandissante provient en partie du fait que plusieurs courtiers en valeurs mobilières les offrent au public depuis quelques mois seulement à des conditions très avantageuses.

En vertu d'un REER autogéré, le contribuable décide lui-même ou avec l'aide d'un conseiller de la répartition des fonds qu'il a remis au fiduciaire du régime ou à son agent (comme la maison de courtage). Par exemple, un contribuable peut décider en février 1982 de déposer ses obligations d'épargne du Canada dans son REER autogéré et, en juin 1982, il peut vendre ses obligations et investir le produit total dans des actions ordinaires de compagnies minières cotées à la bourse. Le contrôle des avoirs du régime appartient entièrement à son propriétaire. S'il obtient un rendement intéressant sur ses fonds, il a raison de se réjouir de ses aptitudes de bon gestionnaire; si, par contre, sa performance est médiocre, il n'a que lui-même à blâmer. Le bénéficiaire d'un REER autogéré a l'avantage de pouvoir réagir rapidement à sa propre situation financière, aux événements économiques, aux fluctuations des prix des titres et aux changements de la situation financière d'une compagnie. Lorsqu'une récession pointe à l'horizon et que les actions sont surévaluées, il est temps de les liquider et d'investir dans des certificats de dépôt. En février 1982, alors que nous sommes au creux d'une récession et que les cours des actions sont déprimés, il est probablement préférable de commencer à investir dans des actions ordinaires de compagnies canadiennes.

L'objectif premier du propriétaire d'un REER autogéré est de maximiser la valeur des sommes accumulées dans son REER à l'échéance du régime, soit au plus tard à la fin de l'année au cours de laquelle il atteindra 71 ans. Le genre de titres à inclure dans le REER dépend de la période à courir avant l'échéance du régime. Celui qui a 65 ans n'assumera pas les mêmes risques que celui qui a 35 ans. Le REER autogéré permet à l'individu d'adapter sa politique de placements en fonction du niveau de risque qu'il est prêt à prendre. À 35 ans, quelqu'un pourrait investir 90% de ses avoirs dans des actions ordinaires alors qu'à 65 ans, il pourrait utiliser seulement 10% du portefeuille dans du capital de risque. Le gestionnaire compétent qui planifie pour accumuler un certain capital pour lui-même et son conjoint ou pour en faire bénéficier ses enfants doit considérer non seulement les sommes investies dans son REER autogéré mais aussi les autres placements qu'il détient, comme ses actions de compagnies privées, sa résidence principale, ses polices d'assurance, ses autres titres non inclus dans son REER autogéré, etc.

Les contributions admissibles à un REER autogéré sont les mêmes que pour les autres formes de REER. Pour chaque année d'imposition, tout individu âgé de 71 ans ou moins peut verser en espèces ou en nature un montant égal à 20% de son revenu gagné, sujet à une limite de $5,500. Si l'individu a participé durant l'année à un régime enregistré de pensions, la limite est de $3,500 ou 20% de son revenu gagné, soit le moindre des deux, moins ses contributions personnelles à un régime enregistré de pensions. De plus, il est possible de transférer à son REER autogéré, en franchise d'impôt, la totalité des sommes provenant d'un autre REER, d'un régime enregistré de pensions et d'un régime de participation différée aux bénéfices ainsi que toutes les prestations de pension d'un régime privé et de la Régie des rentes du Québec, la pension de sécurité de la vieillesse et même les allocations de retraite (sujettes toutefois à certaines limites indiquées dans le budget fédéral de novembre 1981). Il ne faut donc pas se surprendre des sommes substantielles accumulées dans un ou des REER par les individus qui ont versé le maximum des sommes admissibles jusqu'à l'âge de 71 ans, surtout si l'on tient compte que tous les revenus du régime sont à l'abri de l'impôt et ne sont imposables que lorsque les sommes sont versées au rentier.

Un des attraits particuliers du REER autogéré est la possibilité d'y déposer des biens comme des actions et des obligations qui appartiennent déjà au contribuable. Dans ce cas, les biens cédés au REER autogéré sont présumés être vendus par le contribuable à leur juste valeur marchande. Si cette valeur dépasse le prix payé par le contribuable, l'excédent constitue un gain en capital imposable à 50%. Toutefois, s'il en résulte une perte, celle-ci ne peut pas être déductible. Le contribuable a donc avantage à déposer dans son REER autogéré uniquement des titres qui lui rapportent un gain.

Le participant à un REER autogéré a l'avantage d'investir dans une très grande variété de titres. Les placements admissibles comprennent:

- les dépôts en banque;
- les obligations émises par les différents paliers de gouvernement au Canada;
- les dettes obligataires des corporations dont les actions son cotées à une bourse au Canada;
- les actions d'une corporation publique canadienne;
- les droits d'achat de biens qui sont des placements admissibles;
- les actions cotées à une bourse prescrite à l'extérieur du Canada; toutefois, la valeur des biens étrangers ne doit pas excéder 10% de la valeur marchande de tous les avoirs du régime, sinon un impôt spécial égal à 1% par mois est payable sur l'excédent.

Les placements non admissibles comprennent les lingots d'or et d'argent, les actions de la plupart des corporations privées, les contrats à terme sur les biens et les oeuvres d'art. La juste valeur marchande des placements non admissibles acquis par un REER autogéré s'ajoute au revenu imposable du contribuable. Si les placements qui étaient au début admissibles deviennent non admissibles, un impôt égal à 1% par mois de la valeur de ces titres doit être payé au gouvernement fédéral.

Depuis 1979, les contribuables québécois peuvent réduire leur revenu imposable, dans leur déclaration provinciale seulement, en achetant des actions admissibles au Régime d'épargne-actions du Québec (REA). Ces titres représentent des actions ordinaires, avec droit de vote, nouvellement émises d'une corporation publique dont le siège social ou les principales activités se trouvent au Québec. Présentement, plusieurs corporations offrent des actions admissibles à leurs actionnaires sur une base trimestrielle. Parmi ces corporations, il y a Alcan, Bell, les banques à charte situées au Québec, Dominion Textile et Québec Téléphone. Il faut ajouter à cette liste les actions des sociétés de développement de l'entreprise québécoise (ou SODEQ) qui investissent dans des petites et moyennes entreprises manufacturières du Québec. Toutes les actions admissibles au REA doivent être conservées dans un compte séparé au nom de l'actionnaire chez un courtier en valeurs mobilières.

Lorsque les actions du REA sont conservées pendant les deux années civiles complètes qui suivent leur acquisition, l'investisseur peut les retirer du REA sans pénalité. Il peut même les déposer dans son REER autogéré à la valeur du marché lors du transfert. Par exemple, si en 1979 un contribuable a payé $3,000 pour des actions incluses dans son REA et qu'en février 1982 leur valeur marchande est de $4,000, il peut les déposer dans son REER autogéré et avoir droit à une déduction égale à $4,000 dans ses déclarations fédérale et provinciale pour l'année 1981. Cette transaction entraînera toutefois un gain en capital de $1,000, imposable à 50% seulement en 1982. Cet impôt additionnel est minime si on le compare à l'économie d'impôts qui peut atteindre 68% de $4,000, soit $2,720, grâce au dépôt de ses titres à son REER autogéré. À noter que le contribuable obtient cette économie d'impôt pour 1981 même si, en février 1982, il n'a pas déboursé un sou.

Un REER autogéré peut entraîner certains frais qui varient d'une institution à l'autre. Ces frais comprennent un ou plusieurs des éléments suivants:

- les frais d'ouverture du compte, qui se situent entre 0 et $25;
- les frais de fermeture qui peuvent s'élever jusqu'à $100 si le compte est fermé moins d'un an après l'ouverture;
- les frais de transaction, qui commencent à s'appliquer seulement après un certain nombre de transactions et qui atteignent parfois $15 par transaction;
- les honoraires de gestion, qui s'élèvent en moyenne à ¾ de 1% de la valeur du portefeuille à la fin de chaque année mais une réduction du taux est possible pour la portion du portefeuille excédant $50,000 ou $100,000; cependant, ces honoraires qui sont sujets à un minimum variant entre $100 et $350 par année, sont déductibles du revenu s'ils sont payés directement par le contribuable.

Récemment, plusieurs courtiers en valeurs mobilières ont commencé à offrir des REER autogérés. En général, ils exigent des honoraires de gestion de $75 ou $100 par année, sans plus, et le nombre de transactions est illimité. Évidemment, les frais de courtage réguliers sont demandés à l'achat ou à la vente de titres pour leur REER autogéré. Ces commissions réduisent le gain en capital autrement réalisé.

En plus des nombreux avantages indiqués précédemment, le participant à un REER autogéré bénéficie de nombreux services offerts par l'institution financière dont les principaux sont:

- l'obtention d'un intérêt (parfois calculé à chaque jour et payé mensuellement) sur les soldes non utilisés;
- la réception d'un rapport périodique (parfois mensuel) indiquant les transactions effectuées, les revenus gagnés, les sommes accumulées et parfois même une analyse du portefeuille;
- la possibilité d'écrire des options d'achat sur les actions déposées dans le régime;
- la garde des valeurs et le dépôt des revenus de placements dans le régime;
- les conseils d'un expert en placements.

Le REER autogéré est un instrument très souple permettant à l'investisseur de passer rapidement d'un portefeuille de titres spéculatifs à un autre très liquide. Il répond bien aux besoins de celui qui désire gérer lui-même ses avoirs et qui a la compétence nécessaire pour investir dans les titres admissibles. Même si les frais annuels de gestion demandés par certains fiduciaires sont souvent minimes et qu'ils sont déductibles du revenu, seulement ceux qui ont accumulé une somme d'au moins $10,000 dans un REER devraient songer à ouvrir un REER autogéré. De plus, ce type de régime ne convient qu'à celui qui peut veiller à ses affaires personnelles sur une base régulière, disons au moins une fois par mois. Aussi, l'investisseur doit être au courant des règlements de l'impôt, par exemple les contributions maximales et les catégories de biens admissibles, sinon il risque de payer des pénalités importantes. Pour avoir une idée de ce que peut rapporter un portefeuille géré par de bons gestionnaires, mentionnons que pour la période de 5 ans terminée le 31 décembre 1981, le rendement moyen obtenu par un groupe de 100 fonds mutuels canadiens investissant dans des actions a dépassé 18% l'an. Si l'on considère que certaines institutions financières offrent présentement aux détenteurs de REER des plans de dépôt garanti comportant un intérêt fixe de 17% l'an pour une période de 5 ans, il faudrait, pour justifier l'ouverture d'un REER autogéré, que le contribuable prévoit obtenir un rendement d'au moins 20% par année au cours des cinq prochaines années. Un gestionnaire compétent peut, à mon avis, espérer une telle performance.

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Dividendes

AVIS est donné par les présentes que les dividendes suivants, attribués pour le trimestre courant sur les actions en circulation de cette Banque, ont été déclarés payables à compter du 24 février 1982 au siège de la Banque et à ses succursales en faveur des détenteurs de capital-actions enregistrés le 22 janvier 1982:

1. Dividende n° 4 de $0.47 par action sur les actions privilégiées de 1er rang rachetables à dividende cumulatif de $1.88, série A.
2. Dividende n° 1 de $0.58 par action sur les actions privilégiées rachetables et convertibles de second rang de $2.75, série A; et
3. Dividende n° 378 de $0.50 par action sur les actions ordinaires.

Par ordre du conseil d'administration
R.J. Moores
Secrétaire

Montréal, le 13 janvier 1982.

L'UNIVERSITÉ POPULAIRE présente

VOYEZ LA BOURSE EN PLEINE ACTION!

- Participez à un véritable marché boursier
- Achetez des actions sur place!



PLACE BONAVENTURE du 13 au 17 février

QUELLE EST LA VALEUR DE NOTRE REER?

ÉNORME

Pour combattre l'inflation et la récession il se trouve un placement qui offre une croissance extraordinaire et l'indépendance financière.

Alors que la valeur du dollar continue de baisser, l'immobilier commercial continue d'augmenter.

Notre rendement de juin à juin de l'an dernier a été de 19.71% alors que l'intérêt sur les dépôts à terme était de 14.96% et nous nous attendons à un rendement supérieur cette année.

Écrivez ou téléphonez:

LA FIDUCIE D'IMMEUBLES DU CANADA
1350 rue Sherbrooke ouest
Suite 800
Montréal, Québec H3G 1J1
(514) 842-5031

Secureer
Régime enregistré d'épargne-retraite sécuritaire

Individuel! Pour tous!
Termes de 1 à 10 ans, au choix. Jusqu'à

17%
Intérêt composé annuellement

- Dépôt à compter de 200$
- Aucuns frais d'adhésion, d'administration ou autres
- Aucuns frais de conversion lors de l'achat d'une rente
- Aucune obligation de souscrire à chaque année

Renseignez-vous davantage! Demandez notre brochure SECUREER

SSQ
Mutuelle d'assurance-groupe

Siège social:
2525, boul. Laurier,
Sainte-Foy, Qué. G1V 4H6
Tél.: 651-7000

Succursales:
Québec 659-4363
Montréal 384-8150
Longueuil 651-3300

des comptables agréés DISPONIBLES



SALON DE L'ÉPARGNE-PLACEMENTS

DU 13 AU 17 FÉVRIER
PLACE BONAVENTURE

L'occasion rêvée pour recevoir gracieusement, de la part de professionnels, des conseils financiers de premier ordre.
Pendant toute la durée du Salon, des CA seront sur place, au kiosque de l'Ordre des comptables agréés du Québec, pour répondre à vos questions.

Ordre des comptables agréés du Québec
ca

Que faire avec un REER à la retraite?

par
Bernard Dussault

actuaire chez Blondeau et Compagnie, actuaires et conseillers.

LES sommes d'argent admissibles à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) bénéficient d'une exemption totale d'impôt sur le revenu au moment où elles sont placées dans le REER. Ces exemptions ne demeurent toutefois qu'un moyen de différer des impôts: le titulaire d'un REER doit en effet, avant la fin de l'année au cours de laquelle il aura 71 ans, faire son choix sur le mode d'écoulement du fonds accumulé en vertu de son REER.

Jusqu'à cet âge, le titulaire peut librement encaisser son fonds accumulé sans passer par l'achat d'une rente; ce mode d'utilisation est appelé à entraîner des déboursés d'impôt supérieurs par rapport aux autres modes d'utilisation permis car chaque somme retirée est ajoutée au revenu du contribuable dans l'année du retrait et est assujettie au taux marginal d'impôt.

Pour tempérer l'effet de l'impôt applicable aux REER au moment où ils viennent à maturité, le fisc permet l'achat de rentes de retraite dont chacun des versements (uniformes ou variables) est imposable seulement au moment où il devient payable.

L'achat d'une telle rente ne peut pas se faire avant que le titulaire du REER ait 60 ans. Les types de rentes admissibles se divisent en deux groupes principaux: les rentes à versements uniformes et les rentes à versements variables.

L'achat d'une rente à versements uniformes ne peut se faire qu'auprès d'une compagnie d'assurance-vie (ou d'une fiducie dans le cas des rentes non viagères). Même si la qualité du service à la clientèle est toujours un critère important, le choix d'une compagnie en particulier découle généralement surtout du niveau de rendement d'intérêt rattaché au contrat de rente. Ce choix se fait en comparant les montants cotés par différentes compagnies pour un contrat particulier de rente à versements uniformes; ces contrats se présentent sous deux genres différentes:

■ **Rente viagère avec ou sans période garantie:** Le montant de rente établi par la compagnie choisie est payable tant que le rentier est vivant. À son décès, la rente cesse automatiquement si aucune période garantie n'a été demandée (ce choix est évidemment peu recommandable); la rente peut cependant être payable pendant un nombre minimum d'années mais pas au-delà de l'année du 90e anniversaire de naissance du rentier, ou celui de son conjoint s'il est plus jeune. Plus la période de garantie est longue, plus la rente mensuelle est réduite (pour un même montant versé pour l'achat du contrat de rente).

■ **Rente de période déterminée (non viagère):** La rente est payable, indépendamment de la survie du rentier, jusque dans l'année de son 90e anniversaire de naissance, ou celui de son conjoint s'il est plus jeune.

Le tableau 1 compare, pour diverses périodes garanties, le montant de rente mensuelle viagère uniforme prévu par un dépôt de $1,000 effectué à 65 ans. Les résultats sont basés sur un rendement d'intérêt annuel effectif de 15%, des taux de mortalité appropriés et en ne supposant aucun frais d'administration.

Le montant de rente de période déterminée (non viagère) à 90 ans est de $11.94 comparativement à $11.91 pour sa contrepartie viagère contractée à 65 ans.

Il convient ici de souligner, au chapitre des rentes uniformes, que la loi sur l'impôt contient quelques dispositions permettant certaines variations dans le montant uniforme de rente, en cas de décès du rentier ou de son conjoint ou pour tenir compte de la pension de la sécurité de la vieillesse ou des taux d'indexation spécifiques.

Tableau 1

Rente mensuelle viagère

Période garantie (années)	0	5	10	15	20	25 (à 90 ans)
Rente mensuelle: viagère uniforme	$13.77	$13.49	$12.98	$12.52	$12.16	$11.91

Tableau 2

Fonds enregistré de revenu de retraite

Année	(1) Fonds	(2) Portion du fonds versé sous forme de rente	(3) Indexée à 15% = (1) X (2) ÷ 12	(4) Rente mensuelle indexée à 9% (ralentissement maximum)
1	$1,000.00	1/25	$3.33	$6.04
2	$1,104.00	1/24	$3.83	$6.58
3	$1,216.70	1/23	$4.41	$7.17
4	$1,338.37	1/22	$5.07	$7.82
5	$1,469.17	1/21	$5.83	$8.52
6	$1,609.09	1/20	$6.70	$9.29
7	$1,757.93	1/19	$7.71	$10.12
8	$1,915.21	1/18	$8.87	$11.04
9	$2,080.14	1/17	$10.20	$12.03
10	$2,251.44	1/16	$11.73	$13.11
11	$2,427.33	1/15	$13.49	$14.29
12	$2,605.34	1/14	$15.51	$15.58
13	$2,782.13	1/13	$17.83	$16.98
14	$2,953.34	1/12	$20.51	$18.51
15	$3,113.31	1/11	$23.59	$20.17
16	$3,254.82	1/10	$27.12	$21.99
17	$3,368.74	1/9	$31.19	$23.97
18	$3,443.60	1/8	$35.87	$26.12
19	$3,465.13	1/7	$41.25	$28.48
20	$3,415.63	1/6	$47.44	$31.04
21	$3,273.31	1/5	$54.56	$33.83
22	$3,011.44	1/4	$62.74	$36.88
23	$2,597.37	1/3	$72.15	$40.20
24	$1,991.32	1/2	$82.97	$43.81
25	$1,145.01	1/1	$95.42	$47.76

Colonne (1): Fonds au début de l'année accumulé à 15% juste avant le paiement de la rente.

Colonne (3): On remarque que c'est en 11e année seulement que la rente indexée devient supérieure à la rente uniforme correspondante de $11.94.

Colonne (4): Rente indexée à 9% au lieu de 15% (ralentissement maximum de l'indexation: 6%). Cette rente a l'avantage de démarrer à un niveau supérieur à celle indexée à 15% ($6.04 versus $3.33) et de plus, elle devient supérieure à la rente uniforme en 9e année au lieu de la 11e année. Toutefois, sa valeur terminale, à la 25e année, est de $47.76 versus $95.42 pour la rente indexée à 15%.

Rentes à versements variables

Les rentes de retraite à versements variables ne peuvent être obtenues que par le biais d'un Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR). Les FERR, qui ont été institués en 1978 afin d'offrir un plus grand choix aux titulaires de REER au moment de la retraite, prévoient spécifiquement, en fait, une rente indexée jusqu'à 90 ans (rente non viagère de période déterminée). Le montant de rente d'une année particulière est déterminé en divisant le fonds accumulé par le nombre d'années qu'il reste avant l'expiration du contrat. Par le fait même, le taux d'indexation est automatiquement égal au rendement d'intérêt sur le fonds.

Les FERR ne sont donc qu'un moyen, et le seul, d'obtenir une rente indexée; on permet ainsi de différer davantage l'impôt, mais il ne faut pas croire que pour un même dépôt de $1,000, le FERR donnera droit à un régime de retraite plus généreux. L'évolution de la rente indexée à 15% pendant la période de 25 ans (âge 65 à âge 90) est illustrée dans le tableau 2; au versement uniforme de $11.94 prévu pour une rente de période déterminée de 25 ans (non viagère) correspond, en vertu d'un FERR, une mensualité initiale plus petite de $3.33 et une mensualité terminale plus grande de $95.42. Puisque le versement initial est très réduit par rapport au versement uniforme d'une rente à période déterminée, on permet maintenant de ralentir le taux d'indexation d'une valeur allant jusqu'à 6%. Le tableau illustre donc également l'évolution d'une rente indexée à 9% (15% - 6%) au lieu de 15%. À noter que le ralentissement d'indexation peut être exercé à tout moment pendant le service de la rente pourvu qu'il n'excède pas 6% de façon cumulative.

Conclusion

À chacun des modes d'utilisation d'un REER à la retraite correspond une incidence différente des paiements d'impôt; plus les versements (selon le type de la rente achetée) sont différés, comme dans le cas des FERR, plus l'impôt est différé, mais plus aussi les revenus immédiats à la retraite sont réduits. Mais dans tous les cas, les types de rentes permises par l'impôt réalisent deux des principaux objectifs visés: d'une part, les paiements d'impôt sont largement différés et, d'autre part, le rentier est assuré d'un revenu particulier pour le restant de ses jours (ou presque dans le cas des rentes cessant à 90 ans).

Épargne

Suite de la page 9

sant des investissements. On retrouve dans la Loi de l'impôt des dispositions limitant les domaines dans lesquels les administrateurs peuvent investir. Les individus qui font affaires avec une institution financière et lui en laisse l'administration, n'ont généralement pas à se préoccuper de la validité des placements effectués. Par contre, certains régimes dits «autogérés» font en sorte que l'individu effectue lui-même ses propres placements et il doit s'assurer que ces placements sont admissibles.

De plus en plus, le REER devient un outil d'investissement financier plutôt qu'un outil servant à la planification de sa retraite. L'avantage fiscal découlant de la non-imposition des revenus accumulés dans le régime est souvent plus important que le désavantage d'être entièrement imposé lors du retrait de ses fonds. En tenant compte de la philosophie initiale, les fonds devraient être laissés dans le régime jusqu'à son échéance et retirés sous forme de rente afin d'assurer une retraite sans souci financier. Au fur et à mesure des années, d'autres motifs sont toutefois venus se greffer à cette intention première. Ainsi, par exemple, un individu peut vouloir planifier une année sabbatique sans solde en retirant cette année-là les sommes investies dans son REER. Comme son revenu pourra être moins élevé à ce moment, le retrait des sommes provenant du REER, en plus d'assurer une liquidité à cet individu, sera imposé à un taux moins élevé.

L'avantage le plus important en investissant dans un REER est sans aucun doute la possibilité de reporter l'impôt payable sur le montant contribué. En plus d'accorder une déduction dans le calcul du revenu imposable, les revenus générés par les contributions dans le régime sont non imposables. Ceci a pour effet la réalisation d'un taux de rendement beaucoup plus élevé que si les mêmes investissements avaient été effectués sans passer par un REER avec des dollars après impôt. Le désavantage majeur que l'on peut entrevoir consiste en la variation du taux d'imposition de l'individu. En effet, si un contribuable doit retirer des montants de son REER alors que son taux d'imposition est plus élevé qu'à l'époque où il a réclamé une déduction, on peut y voir un désavantage. Ceci est surtout vrai lorsque le contribuable retire des montants peu d'années après les avoir investis. Plus les années s'écoulent, plus ce désavantage s'estompera étant donné que le réinvestissement sans impôt des revenus au sein du régime aura compensé cette perte.

Les régimes d'épargne-retraite. L'important, c'est le rendement.

17%* À la Banque Nationale, on a tout fait pour établir des REER vous offrant le plus d'avantages possibles. Nous vous proposons tout un éventail de modes de placement et soulignons qu'il n'y a aucuns frais d'administration sur les dépôts à taux fixe. De plus, vous pouvez profiter du plan prêt-épargne, grâce auquel nous vous avancerons, jusqu'au 1er mars 1982, la somme requise pour souscrire un REER. Et ce, à un taux inférieur de 1% à celui en vigueur sur les prêts personnels.

Passez nous voir, nous vous donnerons tous les renseignements pour vous aider à choisir le REER qui vous convient.

*Taux de rendement maximum pouvant être atteint sur les REER de la Banque Nationale. Ce taux est sujet à changement sans préavis.

BANQUE NATIONALE

Nous, on s'en occupe.

DU SOLIDE DANS VOTRE R.E.E.R.

FONDS IMMOBILIER EXAR

Une fiducie immobilière conçue spécifiquement en fonction des régimes enregistrés d'épargne. Les investissements sont orientés de façon à apporter le maximum d'avantages fiscaux.

Le Fonds Immobilier Exar est dirigé par des experts reconnus du secteur immobilier au Canada.

La plus-value des immeubles au cours des années, ajoutée au réinvestissement des revenus, vise à vous procurer un rendement composé à l'abri de l'impôt, procurant ainsi à vos régimes enregistrés d'épargne la meilleure protection contre l'inflation.

Les unités de participation sont actuellement offertes à $10 chacune. La souscription minimum est de $1,500.

Pour obtenir plus de renseignements et un prospectus, veuillez communiquer avec M. Robert Paquette (514) 871-1175 ou retournez ce coupon.

"Cette annonce ne doit pas être considérée comme une offre publique des valeurs mentionnées dans aucune des provinces du Canada. Veuillez consulter le prospectus à cet effet."

Brault, Guy, O'Brien Inc.

Division des produits financiers,
635 ouest, Boul. Dorchester,
Montréal, (Québec) H3B 1R8

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

PROVINCE _____

CODE POSTAL _____ TEL( ) _____

DEVOIR

LE R.E.E.R. DE LA CAISSE POPULAIRE ...UN PLACEMENT DOUBLEMENT HEUREUX!

SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Un R.E.E.R. à la caisse populaire, c'est se donner les moyens d'accumuler un capital en prévision d'une retraite financièrement confortable.

ÉCONOMIES D'IMPÔTS

Un R.E.E.R. à la caisse populaire, c'est diminuer ses impôts puisque tous les montants inscrits à votre épargne-retraite sont déductibles de votre revenu imposable.

À la caisse populaire Desjardins nous voulons faire du R.E.E.R. votre placement le plus heureux. Voici comment:

- Un choix d'options d'épargne-retraite
- Un taux d'intérêt vraiment concurrentiel
- Aucuns frais d'adhésion
- Un conseiller à votre service pour tout renseignement.

Disponible aux caisses populaires affiliées à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec.
Venez nous rencontrer ou, encore, prenez 30 secondes et téléphonez-nous... cela pourrait bien être votre meilleur placement!

la caisse populaire desjardins

L'avantage de cotiser au REER de son conjoint

par
Reynald Lépine

fiscaliste chez Courey et associés, comptables agréés.

UNE des caractéristiques du Régime enregistré d'épargne-retraite est qu'il est possible de cotiser au REER de son conjoint et de déduire les cotisations de son revenu imposable. Ce procédé présente un avantage certain car, en répartissant le revenu de retraite entre vous-mêmes et votre conjoint, vous réduisez au minimum le fardeau fiscal à la retraite. De plus, la tranche exonérée d'impôt est augmentée à la retraite car les prestations d'une rente de REER sont admissibles à la déduction de $1,000 au titre de revenu de pension pour un bénéficiaire de 65 ans et plus. Le fractionnement des prestations permet donc à chacun des époux de se prévaloir de cette déduction. Cependant, vous devez savoir qu'un REER en faveur de votre conjoint devient sa propriété exclusive. En conséquence, vous n'avez aucun droit de quelque nature que ce soit dans son régime et ce, même si vous y avez fait toutes les contributions.

Que ce soit à la retraite ou auparavant, le fractionnement du revenu à l'intérieur de l'unité familiale demeure sans aucun doute une excellente planification fiscale. Ceci tient au fait que l'unité d'imposition de base de notre système d'impôt est l'individu et non pas la famille. En permettant aux contribuables de contribuer au REER de leur conjoint, le législateur reconnait la possibilité de cette planification à la retraite.

La somme déductible pour les contributions au REER de votre conjoint dépend uniquement de la somme qui serait autrement déductible si vous aviez contribué à votre REER. Elle est donc indépendante des revenus ou des contributions du conjoint à son REER.

La première étape consistera à calculer le montant maximum pouvant faire l'objet d'une contribution déductible à votre REER. Il y a deux possibilités:

1) Vous êtes membre du régime de pension enregistré de votre employeur. Dans ce cas votre contribution maximale à votre REER est limitée au moindre de $3,500 ou 20% de votre «revenu gagné», moins vos contributions au régime de pension enregistré de votre employeur.

2) Dans tout autre cas, la contribution à votre REER se limite au moindre de $5,500 ou 20% de votre «revenu gagné».

Une fois que vous avez déterminé votre plafond de déductibilité vous pouvez répartir vos contributions entre votre régime et celui de votre conjoint. Vous pouvez faire des contributions déductibles au REER de votre conjoint, qu'il soit ou non un cotisant à un régime pour son propre compte ou indépendamment du fait qu'il verse des contributions à son régime.

Par exemple, Jean-Claude a un «revenu gagné» de $30,000 pour 1981 et il a déjà versé $2,000 au régime de pension enregistré de son employeur et $500 à son propre REER, tandis que son conjoint a contribué $3,500 à son régime. La contribution maximale que Jean-Claude pourrait effectuer au REER de son conjoint pour 1981 serait de $1,000 (tableau 1) soit le moindre de $3,500 ou de 20% de son «revenu gagné», donc $3,500, moins ses contributions au régime de pension de son employeur $2,000 et à son REER ($500). Remarquez que Jean-Claude pouvait contribuer un maximum de $1,500 dans un REER et que le fait de contribuer au REER de son conjoint ne hausse pas son plafond de déductibilité. Si on suppose que Jean-Claude n'est pas membre du régime de pension de son employeur, sa contribution maximale déductible au REER de son conjoint serait de $5,000 (tableau 2) soit le moindre de $5,500 ou 20% de son «revenu gagné», donc $5,500, moins sa contribution de $500 à son propre REER.

Les intérêts payés sur les emprunts effectués pour acquitter les contributions au REER de votre conjoint n'ont jamais été déductibles. Depuis le dernier budget fédéral de novembre 1981, cette restriction s'applique maintenant à l'égard de tous les intérêts payés sur des emprunts contractés afin de contribuer à un REER.

En plus des contributions déductibles au REER de votre conjoint, vous pouvez lui donner des fonds pour lui permettre d'effectuer sa propre contribution. Votre conjoint pourra ainsi effectuer sa propre cotisation s'il se conforme aux règles de déductibilité habituelles. Le don en question n'entraînera aucun impôt sur les dons, ni attribution des revenus du régime entre les mains du donateur.

Dans le but de contrer les planifications de nombreux contribuables à l'esprit fébrile, la loi contient une mesure préventive à la résiliation du REER de votre conjoint avant échéance. Tout retrait effectué avant que le conjoint ait atteint 60 ans sera inclus dans votre revenu, et non pas dans celui de votre conjoint, jusqu'à concurrence des contributions que vous avez faites au cours de l'année du retrait et des deux années précédentes au REER résilié ou à tout autre REER de votre conjoint. Cependant cette disposition ne s'applique pas dans l'année du décès du contribuable ou si l'un des deux conjoints ne réside plus au Canada au moment du retrait.

Bien que le législateur permette les contributions au REER du conjoint, vous ne pouvez pas transférer les fonds accumulés dans votre propre REER à celui de votre conjoint. Une exception à cette règle est proposée dans le dernier budget fédéral. Depuis le 1er janvier 1982, il est en effet possible de transférer en franchise d'impôt des fonds accumulés dans votre REER au REER de votre ex-conjoint lorsqu'il y a eu rupture de mariage et qu'un tel transfert est effectué conformément à une ordonnance judiciaire.

Lorsqu'un contribuable ayant souscrit à un REER décède sans avoir utilisé les fonds du régime, il est présumé avoir reçu immédiatement avant son décès la valeur des fonds accumulés dans le régime et cette valeur est incluse dans son revenu pour l'année du décès. Le législateur a cependant prévu un allègement fiscal si le conjoint du défunt est légataire du REER. Les sommes transmises au conjoint seront incluses dans son revenu à titre de remboursement de primes et aucun montant ne fera partie du revenu du décédé. Le conjoint survivant pourra alléger son fardeau fiscal en transférant les sommes reçues dans son propre REER.

Si le décès survient après l'échéance du régime, le conjoint survivant qui a droit de recevoir des prestations payables en vertu du régime devient le rentier du régime. Ainsi, le conjoint sera imposé sur les prestations reçues dans l'année.

En conclusion, il m'apparaît que les contribuables soucieux de bien planifier leur retraite pourraient considérer la possibilité de contribuer au REER de leur conjoint.

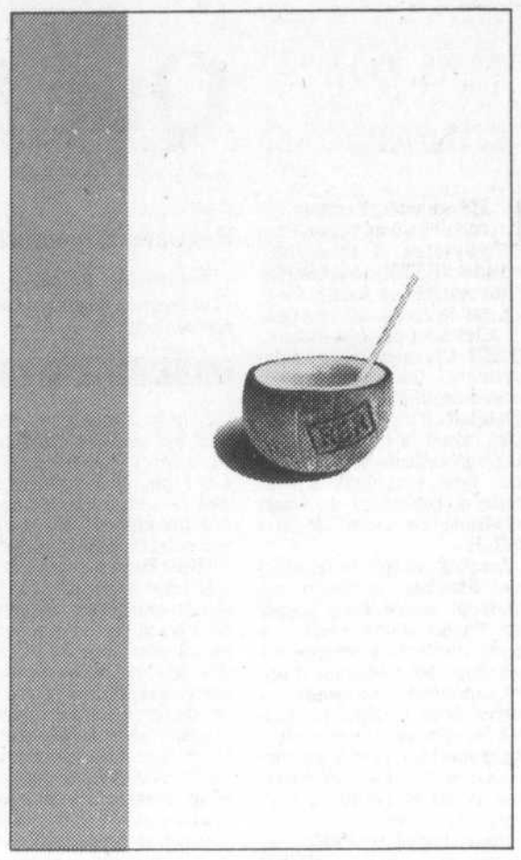
Les contributions au REER du conjoint

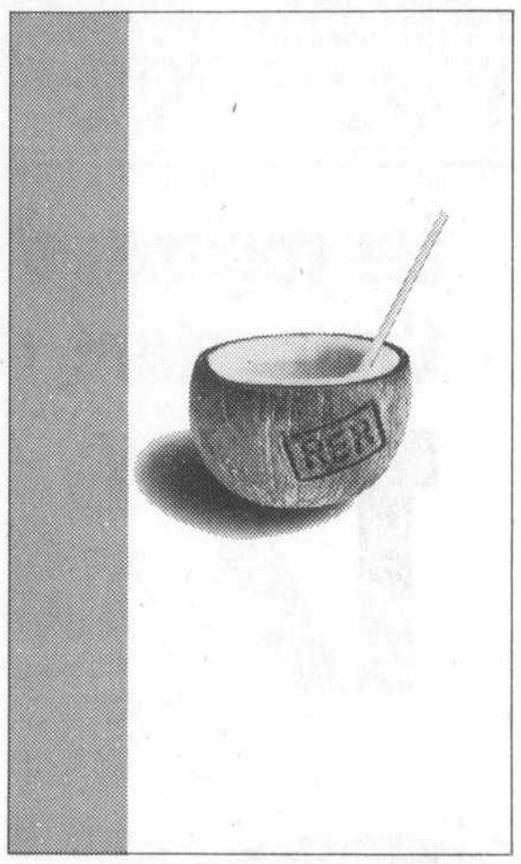
Tableau 1

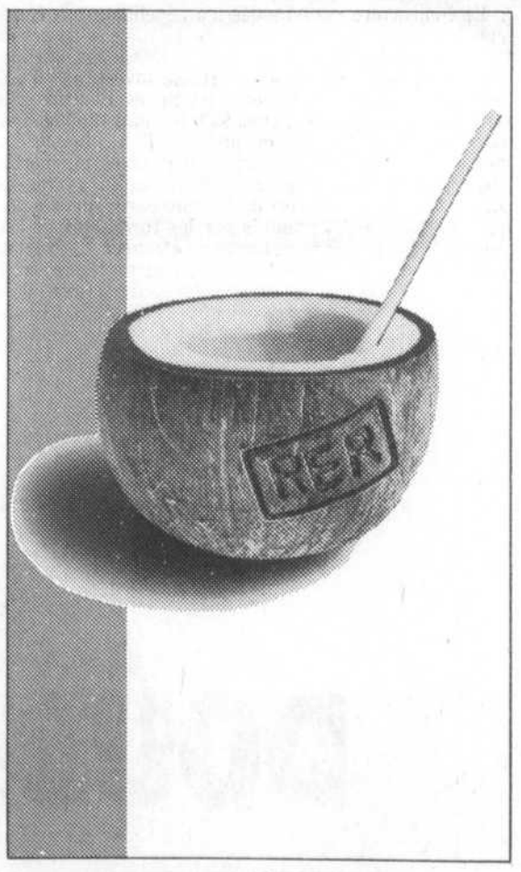
Moindre de a) et b)		
a) 20% × $30,000 =	$6,000	
b)	3,500	$3,500
Moins: Contribution au régime de pension		2,000
Montant pouvant faire l'objet d'une déduction au REER		1,500
Moins: Contribution à son REER		500
Contribution maximale au REER du conjoint		$1,000

Tableau 2

Moindre de a) et b)		
a) 20% × $30,000 =	$6,000	
b)	5,500	$5,500
Moins: Contribution à son REER		500
Contribution maximale au REER du conjoint		$5,000







Le REER Obligations d'épargne: pour gagner sur tous les tableaux...

À la Fiducie du Québec, vous pouvez vous constituer un régime enregistré d'épargne-retraite avec vos obligations d'épargne du Québec et du Canada. Vous mettez ainsi de l'argent de côté pour vos vieux jours sans en sortir de votre poche, tout en bénéficiant de réductions d'impôt. Le rendement de votre REER suit celui de vos obligations qui demeurent encaissables en tout temps.

19½ *Taux d'intérêt que rapportent actuellement les obligations d'épargne du Québec et du Canada en circulation.*

Nos conseillers se feront un plaisir de vous renseigner sur notre REER Obligations d'épargne. À la Fiducie du Québec, on s'occupe de vous personnellement et en toute discrétion.

Profitez doublement de vos obligations d'épargne.

UN CHOIX JUDICIEUX

Succursales
Modes d'épargne

Chicoutimi (418) 549-5746
1-800-463-9657
Place du Royaume

Laval (514) 668-5223
1-800-361-3803
Place Val des Arbres

Montréal (514) 281-8840
1-800-361-6840, poste 8840
Complexe Desjardins

Québec (418) 653-6811
1-800-463-4792
Complexe Centre-Ville
Sainte-Foy

Sherbrooke (819) 566-5667
1-800-567-6920
Place Jacques-Cartier

Fiducie du Québec

desjardins

LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.

REER AUTOGÉRÉ

Optimisez le rendement de vos obligations et actions (présentes ou à venir) en les déposant dans un régime de retraite autogéré.

Pour de plus amples informations, communiquer avec:

Gilles Dupuis
(514) 879-2311

Une nouvelle d'intérêt garanti!

UN PLAN D'ÉPARGNE·RETRAITE DIFFÉRENT

RDPF

La rente différée à primes flexibles

avantageux!

- le taux d'interet sur chaque depot est garanti pour un an
- des interets et un capital reinvestis annuellement au taux courant
- aucuns frais d'adhesion, de gestion et de transfert a l'achat de la rente
- l'avantage de pouvoir nommer un beneficiaire
- taux de rendement concurrentiel *(cotations speciales pour montants eleves)*

16¼%
taux sujet a confirmation

flexible!

- vous pouvez choisir votre mode de versement occasionnel *(minimum $500)* ou mensuel *(minimum $50)*
- votre regime peut etre enregistre pour fins d'impot en tant que REER et vous beneficiez ainsi d'avantages fiscaux

Avec la RDPF, vous accumulez vos épargnes pour la retraite.

Pour plus de renseignements, consultez immédiatement votre agent de La Laurentienne ou votre courtier

LE GROUPE LA LAURENTIENNE

LA LAURENTIENNE, MUTUELLE D'ASSURANCE
500, Grande-Allée est,
(Québec) G1R 2J7

Nos régimes d'épargne-retraite: de la haute performance!

ça porte fruit

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE

au jour le jour

■ Domtar recule

Le bénéfice de la papetière Domtar a chuté de 32.8% en 1981, passant de $94.6 à $63.6 millions par rapport à 1980. La compagnie a attribué cette baisse aux taux d'intérêt élevés qui ont ralenti la demande de nouvelles constructions domiciliaires en Amérique du Nord, ce qui a entraîné une perte de $10.2 millions pour son groupe des matériaux de construction. Les trèves ont aussi eu des effets négatifs, faisant fléchir le bénéfice de $10 millions. Domtar a cependant connu de bons résultats dans les secteurs du papier journal, du papier impression spécial et des produits chimiques organiques. Ses ventes totales ont atteint $1.7 milliard, soit une hausse de 6.7%.

■ Cast: entente préliminaire

Selon un dirigeant du transporteur maritime, une entente préliminaire aurait été conclue entre Cast et ses principaux créanciers, permettant de retarder les échéances de prêts. Cast doit environ $130 millions à la Banque Royale, à la Banque de Montréal et à la Chemical Bank. Mais la Banque Nationale n'a aucun prêt, ni aucun intérêt dans Cast, comme nous l'écrivions hier sur la foi d'une dépêche de la Presse Canadienne. C'est le Canadien National qui détient 18% des avoirs de Cast. Le porte-parole du CN a déclaré hier qu'une prise de possession de ses actifs n'était pas à l'étude, mais qu'en qualité d'actionnaire il n'écartait pas la possibilité du rachat de Cast.

■ SNC-DESSAU: $165 millions

Le génie-conseil québécois a fait une autre percée internationale. Le consortium SNC-DESSAU, de Montréal, a en effet obtenu la gérance d'un projet d'électrification rurale de $165 millions en Côte d'Ivoire. Financé conjointement par l'Agence canadienne de développement international, la Société pour l'expansion des exportations, la Banque Mondiale et un consortium de banques canadiennes, le contrat devrait entraîner des exportations d'environ $75 millions de matériels canadiens. Le projet consiste à construire des centaines de milliers de kilomètres de lignes de transport d'électricité dans un réseau desservant 300,000 habitants.

■ AMCA pavoise

Le fabricant de produits d'acier, Amca International, anciennement appelé «Dominion Bridge», de Montréal, a réalisé en 1981 un excellent bénéfice net de $70.2 millions, soit une hausse de 44% par rapport à 1980. Ses ventes ont augmenté de 47% pour atteindre $1.5 milliard au lieu de $1 milliard. La compagnie, filiale des Entreprises Canadien Pacifique, a connu une année exceptionnelle malgré la récession. À son dernier trimestre, terminé le 31 décembre, le bénéfice a cependant été réduit $2 millions, soit de $17.8 à $15.8 millions.

■ Toyota sans scrupule

Malgré les oppositions américaines à l'entrée de voitures japonaises, Toyota, le deuxième constructeur automobile mondial, a décidé de construire aux États-Unis une usine de voitures de tourisme, selon un journal de Tokyo. L'usine serait implantée dans le Middle West, près du Mississipi, et produirait de 200,000 à 250,000 unités par an.

■ En raccourci

Le nouveau président du Conseil canadien de la viande, M. Robert **Nadeau,** vice-président et directeur général des Aliments Taillefer, attribue à la récession la baisse dramatique de la consommation de viande rouge au pays ...La conjoncture économique n'a cependant pas empêché les ventes mondiales de **cognac** de progresser de 4.3% en 1981 pour atteindre 151.4 millions bouteilles, dont 3.2 millions au Canada... **Trimac** investira $7.5 millions pour acquérir 1 million d'actions de Banister ...La province de l'**Ontario** a émis $200 millions d'obligations sur le marché américain au taux de 15.75% ...Le plus important exploitant de boutiques hors-taxes au monde, **Duty Free & Shoppers** Group, de Honolulu, a refusé de signer un bail à l'aéroport de Toronto parce que ses propriétaires se disent ennuyés par les formalités de l'Agence d'examen de l'investissement étranger ...**Fiduciaires,** une filiale du Crédit Foncier, a augmenté ses profits de 16% au cours de son exercice financier terminé le 30 octobre 1981. Ses bénéfices ont atteint $879,974... **Consumers Glass,** de Toronto, propriétaire d'une usine de fabrication de bouteilles à Ville Saint-Pierre, a vu ses profits baisser à $5.5 millions en 1981, soit un recul de 20%... Pour les neuf premiers de 1981-82, clos le 31 décembre, Les Compagnies **Molson** ont enregistré un bénéfice net de $47.4 millions, une augmentation de 31%. Le chiffre des ventes est passé de $1.2 à $1.4 milliard... Des employés des usines ontariennes de **Ford** paraîtront dans des réclames télévisées pour aider à la relance de leur compagnie. Ainsi donc, l'utilisation de vedettes du hockey n'a pas été rentable.

André Bouthillier

L'industrie du sciage réclame d'Ottawa des mesures d'urgence

par Marie-Agnès Thellier

Connaissant à court terme de très graves problèmes, l'industrie canadienne du bois de sciage demande que le gouvernement fédéral relance d'urgence la construction et suggère plusieurs moyens pour aider les futurs propriétaires à financer leurs hypothèques.

Lors d'une conférence de presse, qui précédait l'assemblée annuelle de l'Association canadienne de l'industrie du bois, hier à Montréal, le président sortant de l'Association, M. John Thomson, a souligné comment le Canada pourrait être intéressé à maintenir la part actuelle de l'industrie canadienne sur le marché mondial du bois de sciage. La production canadienne est exportée à 80%, dont 60% aux États-Unis et 20% dans les autres pays.

Mais les marchés d'exportation se sont effondrés ces derniers mois à cause de la récession économique. De plus, la nouvelle hausse des taux d'intérêt qui semble s'amorcer aux États-Unis fait davantage reculer l'espoir d'une reprise de la construction chez notre voisin et client du Sud. La production a baissé de 63% dans l'Est du Canada, de 28% dans l'Ouest, de 25% en Colombie-Britannique.

Aussi, pour sauver une industrie où l'on connaît actuellement fermetures d'usine et mises à pied, les industriels se tournent vers Ottawa et suggèrent des mesures concrètes pour relancer la construction au Canada et donc pour susciter une demande de prêts hypothécaires:

- le gouvernement devrait affecter au moins 10% de la récente émission d'obligations d'épargne (à 19.50%) à la construction de nouvelles maisons. En souscrivant des hypothèques de $50,000, les mises en chantier se monteraient à 24,000, estime l'Association
- le gouvernement devrait décider que 50% des intérêts versés sur les hypothèques sont déductibles pour fins d'impôt. Ceci serait applicable aux nouvelles maisons unifamiliales ou jumelées, pour le premier $100,000 de l'hypothèque. Si l'État y perdrait des revenus fiscaux, cela serait compensé en bonne partie par la création de nouveaux emplois et les taxes de l'industrie du bois de sciage et produits connexes
- le gouvernement devrait permettre aux particuliers de virer directement 50% des fonds accumulés dans leurs régimes d'épargne-retraite à l'achat de nouvelles maisons, sans implications fiscales;
- le processus budgétaire devrait, selon l'Association, impliquer non seulement les fonctionnaires et leurs consultants mais aussi les gens de l'extérieur. «On pourrait tenir des audiences publiques... J'ai la conviction que le secret dont on entoure jalousement la préparation du budget est passé de mode et est même nuisible», a déclaré M. Thomson.

Si un vigoureux plan de relance de la construction était décidé prochainement, ses effets ne s'en feraient vraiment sentir qu'à l'hiver 1982-83 pour l'industrie du bois de sciage, à cause des inventaires et parce que le bois est coupé pendant l'hiver. Entre-temps, on verrait une hausse de prix pour certains bois demandés par l'industrie de la construction. Mais l'association se plaint justement d'une baisse des prix, en-dessous des coûts d'exploitation.

Même si l'industrie intensifiera son lobbying à Ottawa, c'est à Washington que se décide l'avenir de l'industrie canadienne du bois de sciage pour 1982 et 1983. Et l'Association redoute aux États-Unis une crise de la construction, la pire depuis 40 ans, si les taux remontent.

Tréco obtient un contrat de $30 millions en Algérie

par Marie-Agnès Thellier

Tréco a enfin obtenu un deuxième contrat important avec l'Algérie: un contrat de $29.6 millions pour construire une trentaine d'immeubles à appartements à Alger.

La Société pour l'expansion des exportations a donné son feu vert mardi: elle financera à 85% le gouvernement algérien. L'entente entre Tréco International, filiale du groupe Canam Manac, et le gouvernement algérien était intervenue le 8 décembre dernier. Aussi le premier bateau chargé de matériaux a-t-il quitté le Québec il y a quelques jours. Le temps presse puisque le contrat doit être achevé le 24 juin prochain.

Pour la construction de 30 immeubles d'habitation de 16 unités, de six autres de 12 unités et de quelques locaux commerciaux, Tréco utilisera un tout nouveau concept de construction: les modules de béton et d'acier seront déjà munis des équipements électriques et des tuyaux de plomberie. Ces cubes modulaires servent aussi de conteneurs pour le transport des autres matériaux et équipements. Aussi la durée du chantier elle-même devrait être réduite au maximum. Il s'agit d'un concept mis au point par le service recherche-developpement de Tréco International.

Jusqu'ici, Tréco a obtenu un contrat de $70 millions du gouvernement algérien pour la reconstruction de El-Asnam. La firme de Saint-Romuald continue de négocier d'autres possibilités avec l'Algérie et prospecte d'autres marchés en Amérique du Sud.

Le contrat de presque $30 millions fournira 600 emplois directs au Québec et en Algérie. Outre Tréco International, les entreprises indépendantes de construction et quatre compagnies industrielles du groupe Canam Manac en bénéficieront.

Ces firmes sont: Aciers Canam, de Saint-Gédéon, Manac de Saint-Georges de Beauce, Murox, de Saint-Joseph et Nortex, de Lachine. Tréco International est maître d'oeuvre du projet et gérant du chantier. Cette firme a une double vocation: la réalisation de projets de construction hors du Québec et la fabrication - livraison - assemblage des matériaux de construction. Tréco International est dirigée par M. Guy Vachon.

La première équipe de travailleurs partira en Algérie vers le 20 février rejoindre la vingtaine d'autres travailleurs qui y sont restés depuis la fin du premier contrat le 21 septembre dernier. Les deux autres bateaux chargés de matériaux partiront fin février et fin mars.

Marconi reçoit une subvention de $4.5 millions

par André Bouthillier

La compagnie montréalaise Marconi Canada vient de recevoir une subvention de $4.5 millions du ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Expansion économique régionale du Canada pour poursuivre son développement dans la fabrication de radiocommunications tactiques militaires et de systèmes électroniques destinés aux forces armées.

L'industrie militaire est de toute évidence un secteur à l'abri de la récession économique en cours. Durant son exercice financier qui se terminera le 31 mars, Marconi aura en effet accepté $8.5 millions en subventions dans le cadre du programme fédéral de productivité de l'industrie de la défense.

Alors que d'autres usines comme Pratt & Whitney et General Motors multiplient les mises à pied, Marconi assure de mois en mois du travail à ses 2,600 employés (1,400 il y a quatre ans) de son usine de la rue Jean-Talon. Seulement au chapitre des ventes à l'exportation de systèmes de relais de radio, une de ses spécialisations, elle prévoit des revenus de $400 millions, dont $200 millions proviendront de l'armée américaine.

La subvention accordée hier par le ministre Herb Gray servira à la réalisation de trois projets d'un coût total de $15 millions environ. Les deux premiers prévoient la mise au point d'instruments électroniques pour des avions civils et militaires, tandis que le troisième consiste à moderniser les installations du groupe des composantes de Marconi pour la fabrication de panneaux de circuits imprimés et de tableaux de bord.

Pour les neuf premiers mois de son exercice, Marconi a réalisé un bénéfice de $14.1 millions, ou $2.39 par action, par rapport à $7.9 millions, ou $1.33 par action, durant la période correspondante de l'année précédente. La compagnie a donc éclipsé son record de 1979-80, soit un profit de $13.5 millions, ou $2.28 par action.

Importations de véhicules nippons

OTTAWA (PC) — Les importations de camions japonais au Canada ont augmenté de 106% en 1981 par rapport à celles de l'année précédente et ont atteint le record de 46,517 véhicules selon des statistiques publiées à Ottawa par l'Association des constructeurs d'automobiles japonaises.

Les importations d'automobiles ont dans le même temps progressé de 26%, atteignant 199,951 véhicules, ce qui constitue également un record.

Les données fournies par l'association révèlent aussi que l'entente sur les importations conclue entre les États-Unis et le Japon a été bien plus efficace. Aux États-Unis les importations d'automobiles japonaises en 1981 ont diminué de 3% par rapport à 1980.

Entraide: Chauveau n'a pas encore d'offre de Desjardins

La Caisse d'entraide de Chauveau ne passera pas dans le giron du Mouvement Desjardins avant les assemblées de dimanche, car les négociations avec la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec n'ont pas encore abouti.

Des rumeurs provenant tant du milieu de l'Entraide économique que du Mouvement Desjardins voulaient que l'intégration de la Caisse d'entraide Chauveau, de Charlesbourg, soit quasiment faite.

«C'est un dossier très avancé puisque nous avons examiné les actifs de la caisse de Chauveau, mais des décisions finales ne seront pas prises avant le 14 février», a déclaré M. Jean-Marie Ouellet, président de la fédération de Québec, interrogé par téléphone.

«Dans le cas de Beauce-Nord, les dirigeants voulaient se désaffilier de l'Entraide économique pour s'affilier au Mouvement Desjardins. Les demandes des autres caisses, dont celle de Chauveau, ne sont pas aussi précises que cela», a ajouté M. Ouellet.

Aussi les dirigeants de la Caisse d'entraide Chauveau n'auront sans doute pas de proposition détaillée et écrite venant du Mouvement Desjardins, qu'ils pourraient offrir aux membres comme alternative chiffrée au plan Dugal, le 14 février.

«Depuis plusieurs jours, nous sommes débordés d'appels venant de membres de caisses d'entraide, et pas toujours de dirigeants. Nous ne pouvons que répéter que notre porte est ouverte», dit M. Ouellet. **M.-A. T.**

1979 PEUGEOT 604

Voiture de luxe, pour exécutif, air climatisé, 4 portes, toit ouvrant, et tout l'équipement inhérent à une voiture de classe, devons vendre à cause de transfert, prix à discuter:

Contactez Michel Renaud
bureau: 382-2342, rés.: 381-4849

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE

— AVIS —
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE donne avis que l'assemblée générale annuelle de ses actionnaires aura lieu à dix heures, le jeudi 25 février 1982, au siège social de la Société, 385 est, rue Sherbrooke, Montréal, aux fins suivantes:

1. recevoir le rapport annuel des administrateurs et du vérificateur;
2. fixer la valeur des actions de la Société;
3. procéder à l'élection des administrateurs;
4. nommer le vérificateur;
5. délibérer sur toutes questions de la compétence de cette assemblée.

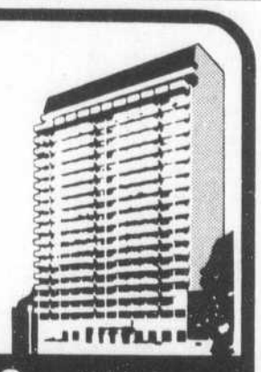
PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
JEAN E. RYAN
Secrétaire

Montréal, le 11 février 1982.

APPARTEMENTS
EXÉCUTIFS
Meublés (au mois) ou non-meublés (à l'année)

Le meilleur atout des Appartements Haddon Arms est une gérance dévouée qui assure un entretien impeccable et un service excellent. Nous sommes situés au centre ville mais sur une élégante rue résidentielle.

(514) 935-9224



HADDON ARMS
MONTRÉAL 2170 AVE. LINCOLN Près du Forum & Metro



POURQUOI SOUSCRIRE UN REÉR AU COMPTOIR?



PROFITEZ PLUTÔT DES NOMBREUX AVANTAGES DE LA SOUSCRIPTION D'UN REÉR PAR L'ENTREMISE D'UN DE NOS ASSUREURS-VIE...

Nos assureurs-vie peuvent facilement vous rencontrer. Vous n'avez pas à attendre en file et n'êtes pas limité par les heures d'ouverture des institutions financières.

Nos assureurs-vie sont des professionnels de la planification financière. Les conseils qu'ils vous donnent sont ceux de gens avisés. Par conséquent, vous pouvez souscrire le REÉR qui s'adapte le mieux à votre situation.

Nos assureurs-vie planifient avec vous votre retraite, en plus de recevoir et d'investir les dépôts.

CONSULTEZ UN DE NOS ASSUREURS-VIE, VOUS Y GAGNEREZ...

Alliance mutuelle-vie

PLUS DE 300 ASSUREURS-VIE À VOTRE SERVICE!

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Genstar perd $1.50

Les cours ont évolué sur une note irrégulière, hier, à la Bourse de Toronto. L'indice composé finit sur un gain de 2.06 points, à 1677.08. Les pertes l'emportent sur les gains par 263 à 217 et 223 valeurs sont stationnaires.

Le secteur métaux perd le plus de terrain: moins 13.49 points, à 1569.69. À l'inverse, celui de l'or enregistre les meilleurs gains: 72.77 points, à 2484.79.

Le volume des transactions comprenait 4.68 millions d'actions et la valeur était de $52.58 millions.

Algoma Steel perd 1 1-2 à $37 1-2, Genstar 1 3-8 à $18 3-4, Noranda Mines 1-2 à $18 1-8, Nova A 1-8 à $7 3-4 et Hiram Walker 1-8 à $13 3-4. Seagram gagne 5-8 à $64 7-8, Gulf Canada 3-8 à $14, Dome Pete 3-8 à $10 5-8, Canadian Pacific 1-4 à $36 1-8 et B.C. Resources 25 cents à $3.70.

Roman Corp. perd 3-4 à $9, Copperfields 1-2 à $9 et Hudson Bay Mining 1-8 à $18 3-8. Denison gagne 1-4 à $26 3-8 et Placer 1-8 à $12 3-8.

Camel Oil cède 30 cents à $3.75, Canadian Natural Resources 1-4 à $5 1-2 et Oakwood Pete 1-4 à $11 1-2. Dome Canada prend 1-8 à $5 3-8 et Ranger 1-8 à $7 1-2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	z70	$5¾	5⅜	5⅜	
AMCA Int	2280	$19¾	19¼	19¾	+ ¼
Abitbi10	260	$36¾	36¾	36¾	— ¼
Ackind 2p	250	$12¼	12¼	12¼	— ¼
AeroE	6500	450	430	440	—10
AgnicoE	5700	$7½	7¼	7⅜	+ ⅛
Akaitcho	18300	50	50	50	+ 5
Albany	18400	81	70	71	—10
AltEnergy	21851	$11⅜	10⅜	11¼	+ ¾
Alta Nat	600	$24¼	24¼	24¼	
Alcan	44082	$23½	23⅛	23¼	— ⅜
AlgoCent	z20	$17	17	17	
AlgomaSt	69821	$39	37½	37½	—1½
ASteI p	100	$16	16	16	
Alum 3rd p	500	$18¾	18½	18½	— ¼
Am Eagle	4466	310	305	305	
AmLeduc	3000	25½	25½	25½	
AndresWA	643	$12¾	12½	12¾	
AndresWB	143	$12½	12½	12½	— ½
Ang CT 4½	425	$15	15	15	— 1
Ang CT 265	200	$16¾	16¾	16¾	—1¼
Ang CT 315	200	$21	21	21	— 1
Ang D Gld	1000	60	60	60	— 5
Ang UDev	1200	83	75	83	+13
Anthes	1800	180	175	180	+ 5
Argus	114	$8⅝	8⅝	8⅝	— ⅛
Args 250 p	100	$16¾	16¾	16¾	—1¼
Args 260 p	100	$16¾	16¾	16¾	— ¾
ArgusBpr	100	$16¾	16¾	16¾	— ¼
ArgusCpr	441	440	440	440	
Asamera	1000	$11⅜	11⅜	11⅜	— ⅛
Asbestos	z25	$12⅜	12⅜	12⅜	
Astral	900	445	435	435	+10
Atco I	1108	$7½	7¼	7½	— ⅛
Atco II	100	$7¼	7¼	7¼	— ⅛
Atlas Yk	14143	55	46	55	+ 8
Augmitto	3300	155	145	151	+ 1
BC Sugar A	z30	$15⅞	15⅞	15⅞	
BC Sugar P	z60	$10	10	10	
BP Can	40922	$22¾	22½	22⅜	+ ⅛
Bachelor	3800	300	290	290	—10
Bakertalc	1500	40	40	40	
Banister C	12800	$8¼	7½	7¾	+ ¾
BankBC	194	$43	43	43	— ½
BkBCr	5716	46	30	30	—11
BankMtl	38853	$22⅛	21¾	21¾	— ⅛
Bk Mtl 285	2275	$26	25¾	25¾	— ¼
Bk Mtl 250	11360	$19⅛	18½	19⅛	+ ⅜
Bk Mtl w	7900	465	450	455	+ 5
Bank NS	9890	$24	23¼	23¼	— ⅜
Bankeno	6600	$7¾	7	7¾	+ ¾
Basic Res	100	405	405	405	
Baton A	2500	$7⅛	7	7	— ¼
Baton B	2500	$7	7	7	
Bell Canad	60786	$17¾	17⅜	17⅜	— ¼
BellApr	z5	$20⅞	20⅞	20⅞	
Bell1.80	100	$14	14	14	— ⅛
Bell1.96	500	$21	21	21	
Bell2.05	3032	$17⅞	17⅜	17⅜	— ¼
BighartOG	1100	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
Black Phot	7900	$9	7⅞	9	+1⅛
Blake Res	3500	250	235	235	— 5
Bluesky	1285	299	291	291	— 9
BombdrA	700	$9½	9½	9½	— ¼
BombdrB	200	$9½	9	9	— ½
Bonza O	31400	255	250	250	— 5
Bow Valy	23525	$15⅜	15	15⅛	+ ⅛
Bow Vly7	100	$60	60	60	
Bow Vly R	1350	$6¾	6½	6¾	+ ¼
Bralor Res	5836	$11	11	11	
Bramalea	4094	$7	6⅜	6⅜	— ⅜
Brscade p	16094	$29⅜	29¼	29⅜	+ ⅜
Brascan A	4098	$20½	20⅛	20⅛	— ¼
Brinco	750	$5⅜	5½	5½	
BCFP	5600	$11⅜	11⅛	11¼	
BCRIC	77230	375	340	370	+25
BC Phone	14773	$14⅜	14½	14½	— ⅛
BCPh4¾p	350	$30	29¾	29¾	—1¼
BCPh1956	350	$30	29¾	29¾	— ⅜
BCPh6.80	100	$11½	11½	11½	— ½
BCP10.16p	z77	$17⅛	17⅛	17⅛	
Broul Reef	5100	74	72	74	+ 3
Brunswk	2200	$12	11⅞	12	
BuddCan	1324	$5	485	485	—15
CAE	5500	$8¼	8	8	— ¼
CIL	400	$27	25½	25½	— 3
CadFrv	26550	$9¼	9⅛	9¼	+ ¼
Cad Frv A	1500	$5½	5⅜	5⅜	
Calvert	500	45	45	45	+ 5
Cmchib w	z200	50	47	47	
CamelOG	12500	405	375	375	—30
Camflo	3600	$15½	15	15½	— ¼
Camp RL	9560	$14½	14	14⅜	+ ⅜
CampRes	1900	$8	7⅜	7⅜	+ ⅛
CanCem	1689	$9¼	8¾	9¼	+ ½
CCem6½	125	$9¼	9¼	9¼	
CCem2p	1000	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ⅜
CDC	2850	$6⅞	6½	6⅞	+ ⅛
CDCprB	1680	$82½	82	82½	—1½
CDC1980	8750	$12⅜	12¼	12⅜	— ¼
CNorWest	1160	$27⅜	27⅜	27⅜	+ ⅜
CanPEnt	9217	$17⅛	16⅞	17	+ ¼
CPackrs	4225	$32¼	31¾	31¾	— ¼
CanPerm	110	$35	35	35	
CS Pete	7500	485	475	475	—15
CTrust7¼	2300	20	19⅞	20	
CTung	100	$22½	22½	22½	
Canadex	6000	235	235	235	+ 5
CdnArrow	500	25	25	25	—5½
CCManX	200	$10¼	10¼	10¼	
CCManY	1300	$10¼	10¼	10¼	
CCurtis	5000	80	70	80	+10
CFormst	200	310	310	310	+10
CFoundpr	z25	$12¼	12¼	12¼	
CHydropr	800	$7¼	7¼	7¼	— ¼
CIBkCom	34909	$26⅜	26⅛	26⅜	+ ⅜
CIBC250p	1400	$20⅜	20⅛	20⅜	+ ⅛
CIBC2.05p	5550	$20½	20⅜	20½	
CIBCw	500	$6¾	6¾	6¾	+ ¼
CLencour	1500	19	19	19	+ 2
CManoir	600	280	280	280	+ 5
CMarconi	4050	$28½	28½	28½	
CNat R	5715	$5⅞	5⅜	5½	— ¼
CNat8.50	500	$16⅛	16	16	— 1
COcdental	1700	$11	10¾	10⅞	— ⅛
CPLtd	42066	$36⅜	36⅛	36⅛	+ ¼
CPL A p	300	$6¾	6¾	6¾	— ¼
CdnTire	300	$34½	31½	32¼	+ ½
CdnTireA	2305	$34	33¾	34	
CUilties	1214	$21	21	21	
CU 10¼	100	$19¼	19¼	19¼	+ ¼
CUtil2ndD	1000	$22	21¾	22	+ ¼
CUtil2ndF	1000	$25⅛	25	25⅛	+ ⅛
CWN 5½ p	150	$7⅜	7⅜	7⅜	
Canbra	100	$7⅞	7⅞	7⅞	+ ⅜
Canray	6250	44	42	42	— 3
CanronA	1136	$13	13	13	
Canuc	1930	60	60	60	+10
Canusa	1500	195	195	195	— 3
Canusaw	700	23	23	23	+ 8
Cara	2500	$7	6⅞	6⅞	— ⅛
CaraA	700	$7	7	7	
CarlOK	2950	$5⅞	5¾	5¾	
Carma 8¾	z70	$11⅜	11⅜	11⅜	
CarmaA	1200	$8½	8¼	8½	+ ½
Carmacvp	36795	$13¼	12¾	13	+ ¼
Carolin M	1500	$16½	16¼	16¼	+ ¼
Celanes 1p	100	$6½	6½	6½	
Celan 175 p	z50	$11¼	11¼	11¼	
CentPat	400	340	340	340	— 5
CentrlTr	350	$6	6	6	+ ¼
Ceres Res	17000	200	200	200	
Chnclr	10700	141	130	130	— 6
Cherokee	8200	465	450	450	—15
Cherokee r	5000	½	½	½	— 1
ChieftanD	2200	$18¾	18¾	18¾	
Chrysler	1610	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
CHUMB	1000	$15¼	15¼	15¼	+ ¼
Coastal	130	$7½	7½	7½	— ¾
CoastalA	2230	400	400	400	
Cockfield	z2	$7⅛	7⅛	7⅛	
Coho A	4160	$7	7	7	+ ½
Cmplx	1200	75	70	70	— 5
Cominco	13897	$49¼	48¼	49¼	+ 1
ComincoA	100	$16¾	16¾	16¾	
ComrclOG	13200	106	102	105	— 5
Cmplg	400	$5¾	5¾	5¾	— ¼
CotechAp	z50	$7½	7½	7½	
Coniagas	5700	169	160	162	+ 8
ConBathA	100	$16¼	16¼	16¼	— ¾
ConBathp	500	$11½	11½	11½	
ConFardy	1000	165	165	165	— 2
ConCopper	1000	28	28	28	— 2
CDurham	3800	160	155	155	— 5
CLouanna	2600	175	150	150	—20
C Marben	2000	54	54	54	+ 3
Cons Prof	8100	130	125	126	+ 2
ConDistrb	550	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
Con Glass	100	$14½	14½	14½	
CTLBank	4350	$7	6¾	7	+ ¼
Conventrs	2600	$7	6¾	7	+ ⅜
Conwest B	1375	325	315	325	—15
CopFields	1100	$9¼	9	9	— ½
Corby vt	672	$26	26	26	
CFalconC	4100	$10¾	10⅜	10⅜	
CosekaR	4050	$8⅜	8	8⅜	+ ⅜
Corrida	5292	265	245	245	—20
Coridaw	1334	5	5	5	
Courvan	1500	29	26	26	— 3
Craigmt	3200	159	155	159	+ 4
CrainRL	500	$14	14	14	+ ¼
Cullaton	1773	$12⅛	11¾	12⅛	+ ½
CuvierM	4000	31	28	28	— 4
CzarRes	6850	380	355	365	+15
CzarWt	13000	40	40	40	— 5
DRGA	300	$6½	6½	6½	+ ⅜
Dalco Pet	4400	131	131	131	— 2
Daon Dev	41760	390	385	390	
DaonA	800	440	430	430	
Daon 8¾ p	300	475	475	475	—15
Daon 9½ p	200	$5½	5½	5½	
Datline	z30	$7⅛	7⅛	7⅛	
DejourMn	7300	37	35	35	
DEldona	8000	67	66	67	+ 1
Delhi Pac	10260	57	56	56	+ 4
Denison	9710	$26½	26	26⅜	+ ¼
DicknsnA	1800	205	205	205	+15
DicknsnB	2100	200	200	200	+ 5
Digtech	500	400	400	400	
DiscovrY	800	139	135	135	+ 5
Dofasc					
A		1756	$36	35¾	
Dfs 235	1000	$16⅞	16¾	16⅞	— ⅛
Dofascowt	600	$6	6	6	+ ¼
Domani	1300	$5⅝	5¼	5½	+ ¼
Dome Cda	48470	$5½	2	5⅜	+ ⅛
DmeCdaw	34839	111	105	108	+ 4
DomeMine	5315	$16	15⅝	15¾	+ ½
D Pete	139615	$10⅞	10⅜	10⅝	+ ⅜
DPeteAp	1825	$12¼	12⅛	12¼	
DPeteBp	1001	$12¼	12⅛	12⅛	— ⅛
DCitrus	300	475	475	475	
DExplor	9500	63	58	58	— 7
DomStore	975	$15¼	15¼	15¼	
D Textie	1700	$13¼	13	13	
Domtar	1220	$20½	20¼	20½	— ⅛
Domtar pr	300	$7⅛	7⅛	7⅛	+ ⅛
Dorset	1500	64	64	64	
Dorsetw	17000	10	9	9	— 1
Dr Mc C A	10494	$7⅜	7¼	7¼	
DrumndP	12700	179	166	166	—12
DundePal	5433	25	25	25	+ 3
Dunraie	1000	40	40	40	
DuPontA	150	$21	21	21	— 1
Dylex Ltd	200	$14½	14½	14½	
Dynamar	69522	228	205	205	—24
EstMirtic	1000	300	300	300	
EatonA	150	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
EchoB300	6550	$13⅞	13⅝	13⅝	— ⅛
Echo1986w	1750	280	271	271	— 4
Echo1987w	1950	225	221	221	— 4
Echo1988w	2250	225	215	215	— 5
Echo1989w	2900	220	200	200	
EgoRes	17400	53	51	51	— 1
ElcthomX	850	$9¾	9¾	9¾	
ElcthomY	450	$10	10	10	
Epitek	7100	220	213	213	— 2
Extndcar	1153	$10⅜	9¾	9¾	— ⅜
Extd A	z11	$8⅜	8⅜	8⅜	
Fibrg Nik	5875	$62	61½	62	
FathmOcn	1000	150	150	150	+ 5
FedIndA	1090	$11½	11¼	11¼	— ½
FedPion	20600	$53	50	50	— 2
Finning A	800	$9½	9½	9½	
FiranGndl	1300	155	155	155	+ 5
FCalgary	4709	140	135	135	
FCalgryp	100	$6⅝	6⅝	6⅝	+ ⅛
FCityFin	200	$21	21	21	
FCitywf4	100	$15	15	15	
FCty TrB	100	$5	5	5	
FMar	540	120	120	120	
FisherO	35250	310	270	295	— 5
Foodex p	3200	300	300	300	
FordCnda	100	$30	30	30	— ¾
Francana	11500	$14½	14	14¼	+ ¼
Fraser	z11	$13¾	13¾	13¾	
G&H Steel	4000	$5½	470	5½	+80
GM Res	400	260	260	260	+10
Galveston	4200	150	150	150	
Gane	700	140	140	140	
Garbellp	500	300	300	300	—10
GazMetr	2100	470	465	465	+ 5
Gaz5.40p	150	$60	60	60	— 1
GDistrbA	1200	$15¼	15¼	15¼	
GDistrbw	1250	$7⅛	7⅛	7⅛	— ⅛
GMC	3035	$44⅞	44	44½	+ ½
Gnstar	115026	$20¼	18	18¾	—1⅜
Gnstar2.35	3800	$23	22	22½	— ⅜
Geocrude	900	190	185	190	+15
Gerin1stp	200	$5⅛	5⅛	5⅛	
Gibraltar	3800	$8⅞	8½	8¾	+ ⅜
Glencair	5600	80	60	60	— 5
Goldale A	1600	275	270	270	— 5
GoldundM	1300	74	74	74	+ 1
GraftG	200	$12½	12½	12½	
Grandma	1100	$14	13⅜	14	+ ⅛
GLForest	9175	$63	62½	62½	— 1
GWestwt	1600	10	10	10	
GGoose	108	$6⅛	6⅛	6⅛	+ ⅛
Greyhnd	764	$20⅛	20	20	— ⅜
GuarTrp	755	$10¼	10¼	10¼	
GulfC	154684	$14	13⅜	14	+ ⅜
Gulfstrem	16400	485	480	480	+ 5
Gulfstrmw	2000	7	7	7	
HCI Hldg A	2737	$5	475	490	—10
HCI Hldg B	300	$5	5	5	
HCI Hld w	1800	85	85	85	+ 5
Hale Res	1000	90	90	90	— 2
Haley	5500	425	410	410	—20
H Group A	300	310	310	310	
HardCrpA	1900	186	185	185	+ 4
HarrisA	100	$5¼	5¼	5¼	— ¼
HarrisB	100	$5¾	5¾	5¾	+ ¼
HatleighA	2000	405	400	400	— 5
Hawker	5100	$11⅜	11⅛	11⅜	+ ⅛
Hayes D	200	$7¼	7¼	7¼	
Highwood	6400	200	200	200	+15
Hollinger	z60	$24⅞	24⅞	24⅞	
HBayMng	6050	$18½	18¼	18⅜	— ⅛
HBayCo	267	$18¾	18¾	18¾	
HBCpr	7600	$11	10¾	10¾	— ¼
HBOilGas	39930	$48⅜	48	48¼	+ ⅜
Hu-Pam	z200	33	33	33	
Husky Oil	15550	$8⅛	7¾	7⅞	
Husky Bpr	100	$26½	26½	26½	— ½
Hydra Ex	9500	45	37	45	+ 9
IU Intl	1665	$15	14¾	14¾	— ½
Imasco	3958	$40½	40¼	40¼	
ImascoBp	2250	$41⅛	41⅜	41½	+ ¼
Imp Life p	z50	$22½	22½	22½	
ImpOilA	45943	$21⅜	21½	21½	+ ⅛
Inco	36870	$16¼	15⅞	15⅞	— ⅛
Inco7.85	200	$13	13	13	+ ½
Indal	500	$13¼	13¼	13¼	
Inglis	150	$15	15	15	
InlandGas	2415	$15	15	15	— ¼
Inter-City	6880	$8⅞	8⅝	8¾	
IntDiv	5900	$5½	5½	5½	+ ⅜
Intrmetco	200	$7	7	7	
IBM	1018	$75¼	75¼	75¼	+ ¾
IntMogul	1000	$5½	5½	5½	— ¼
IMogulA	100	$10½	10½	10½	
I Thm	102500	$6⅜	6⅜	6⅜	
IntprPipe	6647	$14⅜	14⅛	14⅛	— ¼
Ipsco	8300	$26½	26½	26½	— ½
Inverness	1100	310	305	310	+ 5
Invernw	z100	17	17	17	
Irwin Toy	6186	$21	20⅜	20⅞	+ ½
Island Tel	z139	$13¾	13¾	13¾	
Ivaco	150	$19⅝	19⅝	19⅝	
JQRes	4000	42	42	42	
Jannock	1400	$10⅜	10¼	10¼	
JoffreRes	22700	112	106	108	+ 3
Jorex Ltd	6000	52	50	52	+ 1
Joutel	28100	112	105	110	+ 2
KamKotia	2900	97	95	97	— 3
Keeprite	z30	$16¼	16¼	16¼	
KelseyH	300	$10½	10½	10½	
KerrAdd	2089	$15	14⅞	14⅞	+ ⅛
LK Res A	200	235	235	235	—20
LabattA	2860	$25¾	25½	25¾	+ ⅛
LabMin	200	$37	37	37	— ¼
Lacana	4600	$5½	5⅜	5⅜	— ⅛
LOntCem	3900	$7	6¾	6¾	
Laurasia	1700	23	23	23	— 2
LauFinp	z72	475	475	475	
LavaCap	2382	365	360	360	
Leighlnst	300	365	365	365	—10
Liberian	700	180	180	180	
LLLac	2818	$12¾	12½	12½	— ¼
LoblawCo	1110	$6¼	6	6¼	+ ¼
LobCopr	2350	$16¼	16	16	— ¼
LobLtdAp	500	$10⅝	10½	10½	
LochielA	10512	109	95	95	—10
LochielB	1610	100	95	95	— 4
LLMnrls	650	$6¾	6¾	6¾	
Lumonics	310	$14¾	14½	14¾	— ⅛
LynxCan	1000	53	53	53	— 2
LyttonM	z300	29	29	29	
MDSHA	1000	$11¼	11¼	11¼	— ¼
MICC	z60	$15¾	15¾	15¾	
MICC8¾	1100	$12½	12	12	— ⅜
Micc8p	300	$18¼	18¼	18¼	
MSR Exp	11409	$6¼	6	6	— ⅛
Mcknz	300	$5¼	5¼	5¼	— ¼
MclanHX	26300	$11¼	11⅛	11⅜	+ ⅛
MclanHY	1035	$11	11	11	
Macmillan	3950	$22⅜	22	22⅜	+ ¼
Mcmiln200	406	$19¼	19¼	19¼	
Mcmiln208	250	$17⅜	17⅜	17⅜	— ¼
Macquest	2300	290	285	290	+ 5
Madeline	2300	55	55	55	
Magnason	100	340	340	340	—50
Magnetcs	1100	80	80	80	— 5
MaislinI	1000	100	95	95	
MaistcWil	2500	$6⅜	6¼	6¼	— ⅛
ManBar	2000	29	28	28	— 1
Manville	4213	200	200	200	
Manvilew	z400	38	38	38	
MrtmeEl	z66	$14	13⅜	13⅜	
Maritime	2343	$21	20¾	20¾	— ¼
MartimAp	600	$5	5	5	— ¼
MartW40	z23	$7¾	7¾	7¾	
MartT65	100	$5½	5½	5½	— ½
MarkSpnc	30300	$8¼	8	8¼	
MarkWrk	3300	390	375	375	—15
MassFer	1664	210	206	210	+ 4
MassFA	400	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
MassFB	600	$7¾	7⅝	7¾	+ ⅜
McAdam	1500	30	30	30	— 5
McChip	1100	100	95	95	— 5
McIntyre	100	$36½	36½	36½	+ ½
Melcor	100	$12	12	12	
Mentor	100	380	380	380	—10
Mercantil	100	$14½	14½	14½	
MerlandE	27261	$6⅞	6½	6⅞	+ ¼
Merlandp	400	$17	17	17	— ½
Meston	100	200	200	200	—10
Metalore	250	225	225	225	
Midcon	500	300	300	300	
MinrlRes	13500	138	131	134	
MitelCorp	33565	$27⅛	26⅜	26¾	+ ⅜
MoffatA	500	$17¼	17¼	17¼	
MolsonA	2356	$24¾	24¾	24¾	+ ⅛
MolsonB	500	$23½	23½	23½	+ ⅛
Moore	1565	$36¾	36¼	36¾	+ ¼
Morisn	1000	200	200	200	— 5
MtJamie	1500	33½	30	33½	+5½
MuncplFin	1000	380	380	380	+20
Murphy	1800	$18½	18⅛	18½	+ ½
NBU Mine	8500	138	130	138	+14
NSR Res	5000	28	26	27	— 1
NatBkCan	20260	$6⅛	6	6	
NatBkcv	525	$20	19⅞	20	+ ⅜
NatPete	7500	75	70	70	— 2
Nearctic	10900	170	150	165	+15
NBTel	2128	$18	17¼	17½	
NBTel1.37	325	$10½	10½	10½	
N Kelore	1500	34	34	34	— 1
N ProvidD	3000	30	30	30	— 2
N Que Ragl	1500	300	295	300	
N YorkOil	4425	140	125	140	+15
NfldCapA	200	$7¾	7⅝	7⅝	— ⅜
NfldCapB	200	$8	8	8	— ½
Nfld LP A	885	$17¾	17⅜	17⅜	— ⅜
Nfld Tel	2057	$8¾	8¾	8¾	
Nfld Te 9⅞	100	$13¾	13¾	13¾	
NickOffset	1000	74	74	74	— 1
Nick Rim	4600	16	16	16	
Nor Acme	z100	83	83	83	
Noranda	88578	$18½	17⅞	18⅛	— ½
Nor9½	705	$86	86	86	— 2
Norbaska	2000	36	36	36	+ 2
Norcen	4249	$22½	22⅛	22¼	+ ⅛
NorcenA	200	$25	25	25	
Norcn288	1200	$40⅝	40½	40⅝	— ⅜
Norlex	3000	12	12	12	— 1
NCOils	9600	$19⅜	18⅞	18⅞	+ ¼
NorCt260p	100	$18	18	18	+ ½
NorCt270p	140	$19	19	19	
NorCt785p	5200	$14	13½	14	+ ½
NorTel	6170	$60¼	58½	59¼	+ ¼
Northgat	1500	480	475	480	+ 5
NthlndBk	1750	$15	15	15	
Northstar	2900	200	185	200	— 9
Nthstar10	1800	$6	5½	5½	— ½
Nthumber	4000	49	46	49	— 1
NWUtilp	325	$29	27	29	+ 2
NovaAltA	74755	$8	7⅝	7¾	— ⅛
NovaCp	z50	$55	55	55	
NovaEp	10200	$14	14	14	
NovaFp	100	$16⅜	16⅜	16⅜	— ⅜
NovaGp	170	$17⅛	17⅛	17⅛	
NovaHp	8150	$13¾	13½	13¾	— ¼
NovaJp	1800	$33	32¾	32¾	
NovaKp	4300	$21⅛	20⅞	20⅞	+ ¼
NSSavngs	100	$13	13	13	
NowscoW	400	$11⅛	11⅛	11⅛	— ¼
Nu-WstA	72698	$5¼	470	470	—42
Nu-WstC	1045	$5	5	5	
Nu-Wstp	100	$11	11	11	— ¼
Nu-WstBp	1300	$10½	10	10	—1½
Nu-WstBp	1075	$11¾	11⅜	11⅜	— ⅛
Numac	9000	$24½	23½	24¼	+ ½
OPI	200	$8⅜	8⅜	8⅜	— ⅜
Oakwood	41724	$11⅜	11⅜	11½	— ¼
Oakw

Le Manic encaisse sa première défaite à domicile contre Tulsa

par Francis Millien

Les Roughnecks de Tulsa ont profité d'un excès de confiance des joueurs du Manic pour leur infliger une humiliante défaite à domicile par 6 à 2.

Plus que le résultat, c'est la façon dont le Manic a concédé la victoire aux Roughnecks qui est frustrante, encore plus pour les joueurs que pour les spectateurs.

Trois tirs en première période et le Manic a tiré de l'arrière trois à zéro. Un quatrième tir au début du deuxième quart, et l'écart est monté à quatre buts. La performance (!.) du gardien John Vanoostveen est bien sûr la raison principale de cette déroute, car elle a coupé les jambes d'une équipe qui a joué sans coeur, après avoir entrepris ce match avec un excès de confiance évident.

Pierre Mindru, qui dirige l'équipe en l'absence d'Eddie Firmani, a d'ailleurs été très clair à ce sujet.

«On joue avec le seul gardien qui nous reste, et au lieu de jouer pour le protéger et lui donner confiance, on attend que la victoire nous tombe du ciel,» a-t-il dit la gorge serrée.

Il faut cependant reconnaître que Delroy Allen s'est montré fort brillant dans les filets des Roughnecks quand le Manic a tenté de remonter la pente.

De son côté, Robert Vosmeer, même s'il a reconnu que la défense a flotté en début de match, a regretté que toute l'équipe n'ait pas donné le maximum comme elle le fait à l'accoutumée à domicile.

«On savait ce que l'on avait à faire, et on dirait que personne ne l'a fait. Ils ont joué défensif et se sont permis de nous battre à deux contre un sur contre-attaque plusieurs fois. Où étaient ceux qui devaient revenir? Bien sûr que les buts accordés d'entrée ont affecté tout le monde, mais il nous est déjà arrivé de mieux réagir en de telles circonstances. Quant à eux, ils se sont montrés très intelligents. C'est dommage que l'on ait choisi la dernière à partie de la saison régulière à domicile pour leur laisser faire le match seuls», avoue le seul joueur, avec Tony Towers, qui a su démontrer un peu de coeur à l'ouvrage.

C'est en effet un bien mauvais moment pour flancher car les deux matchs que le Manic doit encore disputer se dérouleront à l'étranger.

Le premier de cette courte série amènera le Manic à Chicago où les Stings devront faire oublier leurs deux dernières contre-performances face à Toronto et New York, même s'ils sont d'ores et déjà qualifiés pour les séries d'après saison.

Le deuxième et dernier match devra être joué à Toronto, face aux Blizzards, et nul doute que cette partie risque de décider qui des deux antagonistes verra sa saison prolongée de quelques jours.

Les trois autres qualifiés de la division atlantique sont les trois formations de la section centrale, Chicago, Tampa Bay et Tulsa.

Le scénario s'annonce tel qu'on l'avait laissé entendre il y a quelques semaines. Comme l'été dernier, c'est le dernier match qui va décider du résultat de toute une saison. Cette fois-ci par contre, le Manic est en mauvaise posture car c'est loin de son public qu'il devra règler ses comptes.

Pierre Mindru est conscient de la tâche qui l'attend et ce sont les premières remarques qu'il a servi à ses joueurs à l'issue de la défaite d'hier.

«Gardons la tête froide, maintenant nous savons ce qu'il nous reste à faire. Si nous sommes des professionnels c'est le moment de le montrer. Si quelqu'un a pu nous battre à domicile nous sommes tout aussi capables de le faire chez d'autres».

Une chose est certaine, si l'arbitre de la rencontre qui les opposera aux Blizzards est aussi compétent que celui d'hier soir, tous les espoirs sont permis. Par contre s'il ressemble à ce que la Ligue présente habituellement, alors tout est à craindre. Patience, dans quatre jours les dés seront jetés!

Roughnecks 6, Manic 2

Premier quart

1—TULSA: Eagan (1er) Morone 3:48
2—TULSA: Gerber (9) Morone — Eagan 8:36
3—TULSA: Abrahams (19) McGrath 9:58
Punition: McGreery (Tul) 10:39

Deuxième quart

4—TULSA: Wallace (20) McGreery 1:30
Punition: Vosmaer (Mon) 10:21

Troisième quart

5—MONTREAL: Sutevski (10) Uslyan 7:09
6—TULSA: Abrahams (20) McGrath — Wallace 11:22
7—TULSA: Caskey (8) Abrahams 11:40

Quatrième quart

8—MONTRÉAL: Towers (4) Usiyan — Marcantonio 18:32
Punitions: Hill (Mon) avertissement 4:37, Caskey (Tul) 11:56, Gardiens: Allen (Tulsa), Vanoostveen (Montréal), *Allen **Abrahams ***Gerber

Tirs au but:

Montreal	1	6	4	4	—15
Tulsa	3	1	4	1	—9

Assistance: 9,911 spectateurs.

Un rapport recommande des bourses d'études pour freiner l'exode des athlètes

par Richard Milo

Un comité de travail réunissant 12 personnes du monde du sport et de l'éducation vient de remettre au ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Lucien Lessard, un rapport contenant une vingtaine de recommandations pour mettre fin à l'exode de nos athlètes d'élite vers les États-Unis ou ailleurs.

LE DEVOIR a appris que ce comité de travail, mandaté il y a deux ans par le ministre, recommande que nos meilleurs athlètes soient éligibles, comme aux États-Unis, à des bourses d'études pour leur permettre de concilier sports et études aux niveaux collégial et universitaire.

Ce comité, présidé par M. Jacques Lauzon, a terminé ses travaux en septembre 1981. M. Lauzon, ex-président de la Fédération de volley-ball et présentement professeur d'éducation physique à l'Université Laval, a réuni des intervenants du milieu du sport et de l'éducation, n'hésitant pas à rencontrer des athlètes pour mieux cerner les problèmes.

Il s'agissait de recommander au ministre l'utilisation de moyens susceptibles de favoriser un meilleur encadrement de nos athlètes désireux de poursuivre des études tout en poursuivant leur entraînement intensif. Depuis quelques années, plusieurs athlètes ont quitté la province pour poursuivre des études dans des collèges américains grâce à des bourses d'études. Il faut offrir à nos athlètes un meilleur encadrement, conclut le comité.

Des hauts-fonctionnaires du ministère de l'Éducation et du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, faisaient partie du comité. Des représentants des fédérations sportives, des organismes de regroupement, des collèges et des universités ont également contribué aux travaux.

Natation: un pas vers une représentation de 35%

Trois universités, Laval, McGill et Sherbrooke, ainsi qu'environ 30 collèges assureront dorénavant aux nageurs du Québec le moyen de poursuivre leur carrière dans un environnement plus propice à la performance et aux études.

La Fédération de natation du Québec, la Fédération des associations sportives collégiales du Québec et l'Association sportive universitaire du Québec ont signé, hier midi, un protocole d'entente qui permettra aux athlètes-étudiants de participer à un programme de compétitions. Les trois organismes se sont ainsi engagés à favoriser le développement des athlètes au cours de leur évolution académique.

«Douze des 13 médaillés d'or chez les hommes aux Olympiques de 1972 provenaient des collèges américains, a expliqué Edgar Théorêt, le directeur général de la fédération. Le système a produit des résultats grâce à la maturité, à l'expérience mais aussi aux compétitions organisées régulièrement entre collèges.

«Il s'agit d'un grand pas dans la bonne direction. Il faut encadrer nos athlètes dans des programmes collégiaux et universitaires, si l'on veut que la natation survive au Québec.»

Il y a présentement 18 athlètes de niveau collégial et huit de niveau universitaire inscrits à la Société des sports du Québec. Mais au moins 20 athlètes de pointe participent à des programmes de natation dans des collèges et des universités en dehors du Québec.

Pour Théorêt, cette entente d'une durée de quatre ans permettra peut-être à la Fédération québécoise d'atteindre ses deux principaux objectifs: une population de 20,000 nageurs et une représentation de 35 pour cent d'athlètes sur l'équipe olympique de 1984.

Blessé mardi au match des étoiles

Langway absent durant 3 semaines

par Michel Lajeunesse
de la Presse Canadienne

Rod Langway, du Canadien de Montréal, se souviendra longtemps de sa participation au 34e match des étoiles de la Ligue Nationale de hockey. Le défenseur est entré en collision avec Raymond Bourque, un de ses coéquipiers de la formation de la conférence Prince-de-Galles, et il s'est déchiré des ligaments au genou gauche mardi soir. Il sera absent du jeu pendant au moins trois semaines. La blessure n'est pas suffisamment sérieuse pour nécessiter une intervention chirurgicale, mais son absence du jeu survient à un bien mauvais moment.

«Je savais que j'étais blessé avant même de toucher la glace, a dit Langway. J'ai ressenti la douleur immédiatement».

Langway, qui a été examiné hier par les médecins de l'équipe, en est à sa première blessure sérieuse en carrière.

«Je suis très inquiet, a-t-il dit. C'est la première fois que je me blesse de la sorte. Ces blessures me font un peu peur».

Par ailleurs, le Canadien a appris hier que le jeune ailier Craig Laughlin, blessé également à un genou, ne devrait pas subir d'opération. Il sera encore absent du jeu pour une période d'au moins deux semaines cependant.

Après une série de neuf victoires consécutives, dont les quatre dernières à l'étranger, après un congé de quelques jours, le Canadien s'est d'autre part remis à l'oeuvre hier avant d'entreprendre le dernier droit de la saison face aux Penguins de Pittsburgh, ce soir au Forum.

Le gardien Rick Wamsley, qui vient de connaître une longue série de succès et qui a été choisi le joueur de la semaine, et le défenseur Guy Lapointe, qui a fait une brève présence sur la patinoire de l'aréna St-Laurent hier, souffrent tous deux de la grippe et représentent des cas douteux pour le match.

Si Wamsley ne peut revenir au jeu, Denis Herron devrait être devant la cage, lui qui n'a joué que deux matches depuis un mois et demi.

«Denis a connu un autre bon exercice et il est prêt à revenir au jeu, a mentionné l'instructeur Bob Berry.

Herron est demeuré sur la patinoire plus longtemps que tous ses coéquipiers et il se dit prêt à revenir au jeu.

«Physiquement, tout va très bien. Je n'ai plus ces étourdissements et je suis en forme, a-t-il dit. Pour ce qui est de disputer un match, je ne peux prédire comment cela se passera. C'est une question de synchronisme et la différence est grande entre un match et un exercice».


Rod Langway

Si Lapointe n'est pas en mesure de jouer, Gaston Gingras et Pierre Picard devraient évoluer aux côtés de Larry Robinson et Brian Engblom. Le jeune Gilbert Delorme a pratiqué aux côtés de ses coéquipiers et il se dit prêt à revenir au jeu, lui qui est complètement remis d'une disloquation à l'épaule gauche.

«Je me suis exercé avec le Junior de Montréal, la semaine dernière et je reprend graduellement ma forme. Je ne sais pas si mon synchronisme sera très bon, mais je pense que je suis prêt», a mentionné le jeune arrière-garde».

Tout le monde se plaignait du surplus de joueurs chez le Canadien, mais les événements donnent encore raison aux dirigeants de l'équipe. Les réservistes ont eu plus que leur part de boulot depuis quelque temps et ils ont rendu de précieux services à l'équipe.

Après cette série victorieuse, le Canadien disputera ses cinq prochains matches à domicile et Berry mentionnait qu'il serait peut-être difficile de motiver ses joueurs.

«Après un voyage aussi fructueux et quelques jours de congés, il est certain qu'il est plus difficile de motiver les joueurs, a-t-il mentionné. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons eu un exercice aussi dur ce matin. Les gars ont mis un peu de temps à se mettre en branle, mais tout a bien fonctionné par la suite. Ces congés représentent peut-être un désavantage, mais c'est la même chose pour toutes les équipes».

en bref...

■ Foster: $10 millions

NEW YORK (AP) — Le voltigeur George Foster est devenu officiellement hier un joueur des Mets de New York, avec lesquels il a paraphé une entente de cinq ans lui assurant la somme de $10 millions. Foster a été acquis des Reds de Cincinnati en retour des lanceurs Jim Kern et Greg Harris, et du receveur Alex Trevino. Âgé de 33 ans, Foster a produit 671 points au cours des six dernières saisons. Il a également réussi 198 circuits depuis 1976. Seul Mike Schmidt des Phillies le devance avec 221 circuits. Le contrat de Foster est le deuxième plus important dans l'histoire du baseball après celui de Dave Winfield qui a signé une entente de $23 millions pour 10 ans en 1980.

■ Joe Greene à la retraite

PITTSBURGH (AP) — Le bloqueur défensif «Mean» Joe Greene, membre du célèbre «front four» des Steelers de Pittsburgh baptisé «le rideau d'acier», a annoncé sa retraite après une brillante carrière de 13 ans dans la Ligue nationale de football. Âgé de 35 ans, Greene a été limité à un rôle de réserviste la saison dernière quand les Steelers ont fait l'expérience d'une première ligne à trois bloqueurs. Il a joué dans 10 Pro Bowl et fut un choix unanime dans l'équipe d'étoiles de la décennie 1970. Greene avait été le premier choix au repêchage de l'instructeur Chuck Noll en 1969.

■ En deux mots

Les Sabres de Buffalo ont rappelé les avants **Robert Mongrain** et **Gilles Hamel,** ainsi que le défenseur **Ron Fisher** de leur filiale de Rochester. **Jean-François Sauvé** et le défenseur **Bob Hess** ont été pour leur part retournés aux mineures... Le Canadien **Todd Brooker** a réalisé le huitième temps de la descente d'entraînement de Garmisch-Partenkirchen dominée par l'Autrichienne **Helmut Hoeflehner...** L'Allemand de l'Est **Frank Ulrich** a confirmé sa position de favori en remportant l'épreuve des 20 km des championnats du monde de biathlon... L'Italien **Gimbattista Marcolla** a établi hier un nouveau record du monde de vitesse sur patins à roulettes: 183.206 km/h.

Lucien Lessard rencontre les représentants du Sport

Les présidents des organismes de regroupement du sport ont été convoqués par le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Lucien Lessard, à une rencontre d'explications, demain.

La nouvelle a été confirmée hier au DEVOIR par le directeur général de la Société des sports du Québec, M. Jean Gouin, qui a exprimé le voeu que cette rencontre permette au ministre d'obtenir les informations qu'il désire.

Il y a quelques jours, les organismes de sport ont fait parvenir à M. Lessard un document intitulé «Loisirs et Sports, un monde à redéfinir», de façon à contrer, espère-t-on, les efforts de la campagne de leur adversaire, le Regroupement des organismes nationaux de loisirs du Québec (RONLQ).

Ce document est le fruit des opinions émises par les principaux intervenants du milieu sport au milieu de la guerre qu'ils livrent présentement aux organismes de loisir, que chapeaute le RONLQ. Sa rédaction a été terminée avant Noël, le ministre aurait déjà reçu une copie, mais la lettre officielle accompagnant l'envoi n'était pas encore dactylographiée, hier après-midi, la SSS n'ayant plus de machines à écrire à sa disposition!

Aujourd'hui, les organismes de sport doivent publier un journal d'information, tiré à 900 exemplaires, dans l'espoir qu'il puisse fournir aux journalistes et aux intervenants du milieu du sport et du loisir des informations sur les revendications des organismes de sport.

En plus de la SSQ, le milieu du sport sera représenté par la Société des Jeux du Québec, la Fédération du sport scolaire du Québec, la Fédération des associations sportives collégiales du Québec, l'Association du sport universitaire du Québec et des membres des fédérations sportives.

La grille pour les 18 ans et moins dans la Collégiale AAA

Les gouverneurs de la Ligue collégiale AAA profiteront du passage à Montréal de Serge Savard, au cours du week-end, pour tenir demain une réunion au cours de laquelle devrait être adopté le port obligatoire de la grille pour les 18 ans et moins, dès la saison prochaine.

«Cette proposition a été déposée lors d'une réunion antérieure, et je crois bien qu'elle a d'excellentes chances d'être acceptée», a dit au DEVOIR Yves Paquette, le directeur général de la Fédération des associations sportives collégiales.

Présentement, environ 20 pour cent des joueurs de la Ligue collégiale AAA portent déjà la grille. Certaines équipes, comme le Limoilou, comptent une majorité de joueurs qui la portent, d'autres, comme le Saint-Laurent, sont beaucoup plus hésitantes. Le président du cricuit, Serge Savard, n'a jamais caché qu'il était contre le port obligatoire de la grille.

Il y a quelques semaines, la commission des présidents de la Fédération québécoise de hockey, que préside le Dr Guy Morissette, a pris la décision de recommander à l'assemblée semi-annuelle le port obligatoire de la grille pour tous.

Les dirigeants de la Ligue collégiale AAA prendront également part demain à une réunion de la Fédération de hockey, à laquelle seront présents les dirigeants de la Ligue Jr Majeure du Québec, des ligues junior et senior, ainsi que midget AAA.

HOCKEY

Ligue Nationale

Mardi
Prince de Galles 4
Clarence Campbell 2
Hier
Vancouver 4, Toronto 1
Buffalo 4, Winnipeg 3
Hartford 3, Pittsburgh 3
Rangers NY 3, St-Louis 3

Ce soir
Pittsburgh à Montréal
Québec à Los Angeles
Washington à Calgary
Vancouver à Détroit
Boston au Minnesota
Buffalo à Philadelphie
Islanders NY à Chicago
Vendredi
Québec au Colorado
Washington à Edmonton

Les meneurs
(parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Gretzky, Edm	69	83	152
P. Stastny, Qué	34	61	95
Savard, Chi	29	63	92
Maruk, Was	41	50	91
Bossy, Isl	40	49	89
Smith, Min	34	51	85
Trottier, Isl	30	53	83
Dionne, LA	35	47	82
Taylor, LA	28	53	81
Anderson, Edm	27	51	78
Coffey, Edm	26	51	77
Ciccarelli, Min	42	31	73

	b	a	pts
Guy Lafleur	21	44	65
Keith Acton	26	38	64
Pierre Mondou	26	27	53
Mario Tremblay	22	29	51
Mark Napier	24	26	50
Steve Shutt	23	20	43
Larry Robinson	8	30	38
Doug Jarvis	14	20	34
Rod Langway	4	28	32
Bob Gainey	16	14	30
D. Wickenheiser	9	15	24
Doug Risebrough	10	13	23
Réjean Houle	8	15	23
Brian Englbom	3	19	22
Craig Laughlin	8	12	20
Robert Picard	1	18	19
Mark Hunter	13	5	18
Guy Lapointe	1	17	18
Chris Nilan	5	3	8
Gilbert Delorme	4	3	7
Gaston Gingras	3	4	7
Rick Wamsley	0	2	2

Gardiens

	min	bc	bl	moy.
M. Holden	20	0	0	0.00
R. Wamsley	1,186	55	1	2.78
D. Herron	1,067	50	1	2.81
R. Sévigny	967	52	0	3.23

(Un but dans un filet désert. Sévigny et Herron se partagent un blanchissage.)

Ligue Majeure du Québec

Lundi
Chicoutimi 4, Laval 3
Hier
Montréal 8, Granby 6
Laval 7, T.-Rivières 4
Sherbrooke 6, Québec 2
Vendredi
Laval à Chicoutimi
Hull à Montréal
Québec à Shawinigan
Granby à Sherbrooke

Ligue Collégiale AAA

Vendredi
Thetford Mines à St-Laurent
Dawson à St-Georges
St-Jérôme à Limoilou
Dimanche
Dawson à St-Jérôme
St-Georges à St-Laurent

LIGUE NATIONALE

Conférence Prince de Galles

Section Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTRÉAL	54	31	11	12	256	158	74
BOSTON	55	31	17	7	224	188	69
BUFFALO	56	30	17	9	216	175	69
QUÉBEC	56	27	20	9	250	228	63
HARTFORD	54	16	24	14	185	226	46

Section Patrick

NY ISLANDERS	53	34	13	6	241	172	74
PHILADELPHIE	54	29	20	5	218	205	63
NY RANGERS	55	25	21	9	203	215	59
PITTSBURGH	56	21	26	9	211	239	51
WASHINGTON	55	15	31	9	209	232	39

Conférence Campbell

Section Norris

MINNESOTA	55	22	17	16	234	199	60
ST-LOUIS	56	25	26	5	229	240	55
WINNIPEG	55	20	24	11	211	240	51
CHICAGO	56	20	26	10	245	256	50
TORONTO	57	16	28	13	220	256	45
DETROIT	55	16	29	10	193	235	42

Section Smythe

EDMONTON	58	35	13	10	313	227	80
CALGARY	57	20	24	13	225	246	53
VANCOUVER	56	19	26	11	194	201	49
LOS ANGELES	55	15	29	11	217	264	41
COLORADO	56	11	36	9	165	257	31

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SHERBROOKE	52	35	16	1	322	217	71
MONTRÉAL	50	34	16	0	242	179	68
HULL	50	31	17	2	263	209	64
T.-RIVIÈRES	52	31	21	0	320	237	62
SHAWINIGAN	51	29	20	2	272	211	60
LAVAL	54	25	28	1	252	283	51
CHICOUTIMI	52	24	26	2	228	248	50
GRANBY	51	10	40	1	205	355	21
QUÉBEC	50	7	42	1	141	304	15

LIGUE COLLÉGIALE AAA

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
THETFORD MINES	33	23	6	4	233	150	50
ST-GEORGES	33	20	9	4	210	152	44
ST-LAURENT	33	19	9	5	191	142	43
ST-JÉRÔME	34	14	14	6	153	145	34
LIMOILOU	33	6	22	5	152	232	17
DAWSON	34	5	27	2	134	252	12

SOCCER

Ligue Nord-Américaine

Mardi
New York 9, Chicago 6
Toronto 7, Jacksonville 3
San Diego à Edmonton, remis
Hier
Tulsa 6, Montréal 2
Vendredi
Montréal à Chicago
New York à Tampa Bay
Samedi
Vancouver à Edmonton
Jacksonville à Tulsa
Dimanche
San Jose à San Diego
Tampa Bay à Chicago
Montréal à Toronto
(fin de la saison régulière)

LIGUE NORD-AMÉRICAINE

Conférence Atlantique

Section Est

	pj	g	p	bp	bc	moy	diff.
MONTRÉAL	16	8	8	84	87	.500	—
TORONTO	17	8	9	85	85	.470	1
JACKSONVILLE	17	7	10	79	97	.412	2
NEW YORK	17	6	11	95	105	.353	3

Section Centrale

CHICAGO	16	10	6	124	105	.625	—
TAMPA BAY	16	10	6	104	97	.625	—
TULSA	17	9	8	119	101	.529	2

Conférence Pacifique

Section Nord-Ouest

EDMONTON	16	11	5	117	81	.688	—
VANCOUVER	17	10	7	120	91	.612	1½
SEATTLE	18	9	9	95	97	.500	3

Section Ouest

SAN DIEGO	16	9	7	129	92	.563	—
PORTLAND	18	7	11	89	103	.388	3
SAN JOSE	17	5	12	78	119	.294	4½

SOMMAIRES

Canucks 4, Leafs 1

Première période

1—VANCOUVER: Gradin (25) Smyl, Shepsts 5:45
2—TORONTO: Anderson (28) Vaive, Benning 15:14
3—VANCOUVER: Fraser (22) Halward, Bolbirev 16:32
4—VANCOUVER: Belland (1) Lupul 18:26
Pénalités—Melrose Tor 15:34, Gradin Vcr 19:21, Vaive Tor 19:59.

Deuxième période

Aucun but.
Pénalités—Martin Tor 14:53, Shepsts Vcr 18:51.

Troisième période

5—VANCOUVER: Smyl(23) Fraser 14:54
Pénalités—Saganiuk Tor 14:54, Melrose Tor 17:11.

Tirs au but:

VANCOUVER	10	5	8	—23
TORONTO	11	10	3	—24

Gardiens—Brodeur, Vancouver; Larocque, Toronto.
A.—16,360.

Rangers 3, Blues 3

Première période

Aucun but.
Pénalités — Kea, Stl, 3:37; Baker, Stl, 7:13; Maloney, NY, 9:19; Ruotsalainen, NY, 19:42.

Deuxième période

1—ST-LOUIS, Dunlop (19) Pettersson, Mullen 1:14
2—ST-LOUIS, Crombeen (15) Patey, Kea 2:59
3—NEW YORK, Leinonen (4) Hickey, Dore 12:04
Pénalité — Aucune.

Troisième période

4—ST-LOUIS, Currie (18) Turnbull, Pavese 10:02
5—NEW YORK, Beck (6) Revtsalainen, Silk 11:03
6—NEW YORK, Duguay (29) Beck 17:30
Pénalité — Aucune.

Tirs au but

NEW YORK	7	8	13	—28
ST-LOUIS	9	15	8	—32

Gardiens — New York, Weeks, St-Louis, Liut.
A—12,765.

Whalers 3, Penguins 3

Première période

1—PITTSBURGH: Gatzos (3) Hothman, Carlile 0:52
Pénalités: Boy Pgh 3:34; Meagher Hart 5:23; Shebben Pgh 6:17; Volcan Hart, Boutette Pgh double mineure 10:39; Bullard Pgh 11:25; Hachbaur Hart 16:58.

Deuxième période

2—HARTFORD: Francis (15) Anderson, Stoughton 1:57
3—PITTSBURGH: Ferguson (14) Carlyle, Bullard 18:40
Pénalités: Stackhouse Pgh 4:20; Home Hart 18:31.

Troisième période

4—HARTFORD: Howatt (11) Francis, Stoughton 2:34
5—HARTFORD: Larouche (26) Howe, Renaud 7:17
6—PITTSBURGH: Malone (11) Gatzos, Stackhouse 16:13
Pénalités: Hotman Pgh 5:36; Miller Hart 9:57; Kotsopoulous Hart 17:23; Miller Hart 19:49.

Tirs au but

Hartford	8	13	8	—29
Pittsburgh	22	5	10	—37

Gardiens: Millen, Veisor, Hartford; Dion, Pittsburgh.
A—8,691.

Sabres 4, Jets 3

Première période

1—WINNIPEG, MacLean (22) (Hawerchuck) 0:34
2—WINNIPEG, Lindstrom (19) Hawerchuk, Levie 4:35
Pénalités: Lukowich, Win, 1:36; McKegney, Buf, 1:36; Haworth, Buf, 2:46; Dunn, Buf, 16:01.

Deuxième période

3—BUFFALO, Savard (13) McCourt, Ramsay 5:45
4—BUFFALO, Peterson (6) McKegney, Foligno 7:50
5—WINNIPEG, MacLean (23) Hawerchuk, Savard 15:06
Pénalités: Maxwell, Win, 10:53; Haworth, Buf, 18:18.

Troisième période

6—BUFFALO, Perreault (20) Haworth, Fischer 4:31
7—BUFFALO, Foligno (22) Perreault, McCourt 14:06
Pénalités: Haworth, Buf, 11:31; Lukowich, Win, 11:31.

Tirs au but:

WINNIPEG	14	9	11	—34
BUFFALO	4	15	6	—25

Gardiens: Winnipeg, Staniowski, Buffalo, Edwards.
A—15,260

cartes d'affaires

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

BELZILE, ST-JEAN
SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

Samson Bélair
Comptables agréés
Québec, Toronto, Vancouver, Sherbrooke, Kitchener, Gaspé, Hinton, Montréal, Calgary, Rimouski, Saint-Hyacinthe, Sept-Iles, Coaticook, Ottawa, Edmonton, Trois-Rivières, Gatineau, Matane, Amos

En formation!
Si vous êtes contre la bonne forme; vous êtes malade.
PARTICIPACTION

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Directeur: Jean-Louis Roy | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette, Jean-Pierre Proulx | Directeurs de l'information: Pierre Loignon, Gilbert Brunet | Trésorier: Bernard Larocque

Un reflet troublant de nous-mêmes

L'EXAMEN attentif du dossier des Caisses d'entraide économique nous renvoie un portrait bien peu reluisant de nous-mêmes. L'histoire de cette institution financière révèle des failles considérables dans le système administratif, dans les fonctions de gestion, dans la définition et le respect des normes essentielles fixant les critères du crédit industriel et commercial. Elle témoigne d'insuffisances graves dans la sélection et la formation des ressources humaines. Ces faiblesses étalées sur la place publique depuis juin dernier étaient connues du gouvernement depuis mars 1978.

Pour des raisons qui demeurent obscures, le rapport de la Commission des valeurs mobilières détaillant l'état précaire de certaines caisses et la situation troublante de la Fédération des caisses d'entraide économique est resté sans effet. Son diagnostic était pourtant précis et troublant. On y affirmait que les administrateurs des caisses et de la Fédération se laissaient emporter par l'enthousiasme au point de ne plus respecter les exigences légales et administratives qui leur sont imposées. On qualifiait d'erronée la conception de la rentabilité et de la viabilité des caisses qui prévalait à la direction de la Fédération. Cette conception, selon le rapport de la Commission, contredisait tous les principes d'administration, toutes les pratiques financières saines. Il est inconcevable qu'une telle évaluation établie par un organisme sérieux et responsable n'ait pas suscité une réaction immédiate du gouvernement. Ce dernier aurait dû sans délai et après les vérifications d'usage appliquer les recommandations de la Commission.

La tolérance inqualifiable de l'État québécois a entaché la crédibilité de ce réseau d'institutions financières. Elle a disqualifié ses fonctions de contrôles. Elle a plongé dans l'inquiétude une majorité des 300,000 épargnants qui avaient placé leur confiance et leur argent, dans ces institutions coopératives à vocation régionale. Son intervention rapide au printemps de 1978 aurait pu redresser une situation aussi lamentable. Elle aurait évité la crise d'une institution mais aussi le désarroi compréhensible de milliers de petits épargnants en assurant la sécurité de leurs dépôts.

Le gel de leurs épargnes frappa durement ces derniers. La crise financière avait pris de telles proportions, l'affaissement de la confiance une telle dimension qu'elles forcèrent les dirigeants à immobiliser le capital pour empêcher son effondrement complet. Le moratoire sur les retraits de l'argent dure toujours. Il pourrait durer encore quelques années, le temps qu'il faudra pour solutionner la crise minant depuis plusieurs mois la Fédération et les caisses d'entraide économique.

Ce réseau d'institutions coopératives se consacrait en priorité au développement économique régional. Il reposait sur une conception dynamique de l'utilisation en région du capital accumulé dans cette même région. Il faisait de la conscience, de la fierté et de l'intérêt régional les assises d'une vigoureuse assistance dans le financement de PME. On aurait pu croire que les difficultés considérables rencontrées par les caisses d'entraide susciteraient une sympathie des autres institutions financières québécoises, en particulier du Mouvement Desjardins. Or, il n'en fut rien. Bien au contraire, les dirigeants des deux réseaux de caisses s'engagèrent dans une véritable guérilla et dans la diffusion de légendes, pour reprendre le mot du chef de l'opposition. Sans volonté réelle d'accomplir ensemble le redressement qui s'imposait, les grands patrons des coopérateurs, malgré leurs idéaux et leur doctrine, se comportèrent en féroces compétiteurs. La solidarité québécoise et autres vertus secondes seront illustrées dans d'autres chapelles que celle du coopératisme.

Les 300,000 membres des caisses d'entraide économique sont invités à se prononcer par vote le 14 février sur l'avenir de leurs institutions. Plus précisément, ils devront consentir à la transformation de ces dernières selon un plan mis au point par l'actuelle équipe de direction des caisses présidée par M. Justin Dugal. S'ils refusent ce plan, ils pourront espérer une hypothétique fusion avec le Mouvement Desjardins ou la liquidiation de leur caisse.

Ce luxe apparent des formules de relance est une illusion. Le Mouvement Desjardins n'a pas consenti à mettre au point une solution globale avantageuse. Il offre un modèle conditionnel de fusion «caisse par caisse» mais qui n'assure pas le maintien des institutions et de la mission originelle des caisses d'entraide. Le plan Dugal vise d'abord cet objectif. Défini par un groupe de spécialistes convaincus de la nécessité de maintenir en régions un réseau d'institutions financières, fort de l'appui direct de l'État, le plan Dugal vise à transformer les caisses d'entraide en sociétés d'entraide. Cette mutation impose de lourds sacrifices aux épargnants. 25% de leurs dépôts seraient transformés en actions et le reste de leurs épargnes serait gelé pour une période d'au moins trois ans.

Le maintien d'institutions financières régionales répond à un besoin réel. Les avantages d'une saine concurrence là où elle existe encore sont évidents. Des épargnants ont continué à effectuer leurs dépôts, démontrant que la formule de l'entraide économique et l'actuelle équipe de direction ont gardé la confiance d'une clientèle sans doute secouée mais encore solide. Dans la mesure où cette équipe tiendra parole et procédera à la rationalisation et à la rénovation du nouveau réseau des sociétés d'entraide, dans la mesure où le gouvernement prendra au sérieux ses responsabilités de surveillance et de réglementation, il faut souhaiter que les membres appuient leur plan de relance. D'ailleurs ont-ils vraiment le choix? Le Mouvement Desjardins s'est exclu de leur confiance en évitant soigneusement d'assurer dans cette pénible histoire le leadership qu'on attendait de lui. Les nombreuses autres voies proposées ne répondent pas à la nécessité d'une véritable relance de l'entraide.

M. Dugal et ses proches collaborateurs ont fait preuve depuis juin dernier d'un dynamisme exceptionnel alors que tout les invitait à la démission. S'ils obtiennent la confiance des membres des caisses d'entraide, ils assumeront une responsabilité considérable. La confiance reçue ne devra pas être gaspillée. La crédibilité des institutions financières du Québec est en jeu.

Jean-Louis ROY

Une déportation honteuse

Pendant qu'à la conférence de Madrid, le Canada joue au pur aux frais de la crise polonaise, le gouvernement canadien continue de garder en prison, en attendant de l'expulser, le journaliste salvadorien, M.V. Regalado. Depuis plus d'un mois maintenant, cet exilé politique est détenu à Parthenais sans qu'aucune accusation n'ait été portée contre lui et sans qu'aucun tribunal, ni canadien ni étranger, ne l'ait jamais trouvé coupable de quelque infraction que ce soit.

Sentant monter l'indignation à travers le pays et avant que les mouvements de protestation, déjà impressionnants, ne prennent plus d'ampleur, le ministère canadien de l'Immigration a entrepris d'accélérer les procédures de déportation. C'est ainsi qu'avec une fourberie bureaucratique achevée, Ottawa s'est empressé de reconnaître à Victor Regalado la condition de réfugié, non pour lui venir en aide, comme c'est notre devoir en vertu des conventions internationales que nous avons signées, mais pour couper court aux délais d'appel et le mettre à bord du premier avion vers l'étranger.

M. Lloyd Axworthy, celui qui fait le fier en accueillant des Polonais que personne ne menace dans leur vie, a prétendu mardi, en sortant des Communes, que justice avait été rendue à Victor Regalado puisqu'il avait été reconnu comme réfugié, et qu'il ne restait plus à son avocat qu'à lui trouver un pays d'accueil. Le ministre fédéral, qui prétend, sans preuve, que le journaliste salvadorien a conspiré pour renverser un gouvernement, voudrait qu'un autre gouvernement accueille cette personne que lui-même tient pour un danger national et international. On ne saurait imaginer farce plus sinistre.

En lisant de plus près les propos que le ministre fédéral (en principe responsable de la protection des réfugiés au Canada) a tenus au correspondant de *La Presse* à Ottawa, on commence à découvrir d'où vient l'incroyable coup qui a frappé le journaliste salvadorien. M. Axworthy, en effet, prétend que «ce serait mettre en péril la vie de certaines personnes que de révéler les raisons qui militent en faveur de la détention et de l'expulsion éventuelle» de Victor Regalado.

Le réfugié salvadorien serait victime, lui aussi, de racontars colportés contre lui par des informateurs de la sécurité fédérale dans les milieux de la communauté salvadorienne où il a été reçu au Canada en 1980. C'est encore pratique courante, en effet, pour la police canadienne que de forcer de pauvres étrangers, immigrants ou réfugiés, à devenir délateurs afin d'obtenir quelque faveur ou de quoi ne pas crever de faim en attendant de s'établir chez nous. Il est mieux connu, aussi, que ces «sources confidentielles», d'information ne sont guère fiables.

Mais qu'à cela ne tienne, leurs bobards sont mis dans des rapports et dans les ordinateurs. Et il devient impossible de les contester en cours sous prétexte qu'un réfugié comme Regalado ou ses compatriotes pourraient «mettre en péril la vie» de ceux qui les ont mouchardés.

On comprend MM. Axworthy et Robert Kaplan, son collègue le Solliciteur général, de ne pas oser montrer à un tribunal des «preuves» de ce genre. Elles trahiraient généralement l'incompétence de la police, la faiblesse de ses méthodes, le gaspillage éhonté des fonds publics qui se poursuit sous le couvert de la «sécurité nationale», et l'incroyable comédie qui tient lieu de justice dans les officines secrètes du gouvernement canadien.

Au moins en Pologne, dans les procès qui nous sont rapportés, ce genre de bobards est exposé publiquement devant des juges et, ainsi que quelques journaux l'ont confirmé, les tribunaux polonais, même sous la pression de la crise actuelle, ne craignent pas de libérer des gens de Solidarité victimes de la bêtise policière.

Au lieu de perdre son temps à Madrid à chercher noise aux Soviétiques, le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, devrait revenir au Canada et faire pression sur ses collègues du cabinet et sur le premier ministre lui-même, l'ancien militant de la Ligue des droits et libertés, pour qu'un terme soit mis à une affaire aussi honteuse.

En déportant Victor Regalado avant que la justice régulière ait eu le temps de traiter son cas au mérite et suivant les principes reconnus chez nous, le Canada commettrait non seulement une injustice flagrante à l'endroit d'une personne qu'il tient officiellement pour un réfugié, mais il se moquerait du processus «judiciaire» par lequel il prétend, «pays civilisé», traiter ce genre d'affaire.

M. Axworthy joue au juste en prétendant que ce réfugié ne serait pas déporté au Salvador, mais vers un pays tiers de son choix. Il devrait au moins avoir la décence d'attendre la décision que doit rendre la Cour d'appel du Québec dans la requête en *habeas corpus* présentée par l'avocat de l'intéressé, Me Noël Saint-Pierre. Pareil mépris pour un tribunal chargé de décider si ce réfugié est vraiment un danger pour le public canadien ou si, au contraire, il doit être remis en liberté, n'est pas sans précédent de la part de politiciens fédéraux, mais n'en reste pas moins inexcusable.

L'affaire Regalado n'aurait pas suscité autant d'indignation dans les milieux de droit et dans les organisations sensibles aux libertés fondamentales si des principes de justice élémentaires n'y avaient été en jeu. Il s'agit en somme de savoir si les réfugiés, les plus mal prix d'entre nos frères du monde, vont recevoir un traitement au moins égal à celui que nous réclamerions pour nous mêmes, ou s'ils vont être victimes d'une justice parallèle et secrète, qui mine jusqu'à nos libertés les plus vitales.

Les faux libéraux qui règnent à Ottawa peuvent préférer ménager les dictatures du Salvador et de son voisin le Guatemala, qui ne s'est pas gêné pour assassiner un coopérant canadien. Mais le public d'ici doit continuer de leur faire savoir sans équivoque que leur politique de deux poids, deux mesures à l'endroit de la Pologne et des autres pays de «réfugiés» ne dupe personne et ne représente en rien le sentiment et la volonté des citoyens du pays.

De nombreuses personnalités ont ajouté leur nom à la déclaration et à l'engagement moral signé, dans LE DEVOIR de lundi, par plusieurs dirigeants d'organisations québécoises et canadiennes. Ces pressions doivent continuer, même s'il est gênant d'avoir à le faire dans un pays qui se prétend libre et démocratique comme le Canada.

Il n'est pas vrai que d'anciens tortionnaires vont se promener en toute tranquillité dans les rues de Montréal et de Toronto, avec la bénédiction d'Ottawa, et qu'un journaliste menacé par son pays va être jeté de nouveau, par «notre» gouvernement, sur l'amer chemin de l'exil.

Jean-Claude LECLERC

Les citoyens sur les dents

Une fois de plus, un débat relatif à des compressions budgétaires qui touchent cette fois les soins dentaires, s'amorce dans les plus mauvaises conditions. Il existait au ministère des Affaires sociales six copies d'un document de travail portant sur cette question et l'une d'entre elles, mystérieusement, s'est retrouvée entre les mains de la presse.

Journalistiquement, c'est excellent. Malheureusement dans le contexte actuel, ce genre de fuite comporte aussi des inconvénients. Cela fait en sorte que plus rien n'est examiné en perspective, dans un cadre plus large à l'intérieur duquel un débat sur l'accessibilité aux soins dentaires mais aussi sur les autres services aux citoyens, prendrait tout son sens.

Car en soi, un régime d'accessibilité universelle des soins dentaires ne saurait être remis en question surtout s'il est accompagné de programmes efficaces de prévention. Les dents jouent dans l'organisme humain une fonction primordiale. On voit mal en vertu de quelle logique, on soigne gratuitement n'importe quel bobo sur la main ou sur le nez alors qu'il faut payer pour se faire réparer une dent malade. Du reste, si progressivement, le gouvernement a fait des soins dentaires un service assuré par la RAMQ, c'est que sur le principe, tout le monde est d'accord.

Mais il n'y a pas que les principes. Il y a aussi des réalités concrète. Or l'une d'entre elles, c'est que les ressources de l'État sont pour l'instant sévèrement limitées. Pour l'exercice qui s'en vient, on sait, depuis la semaine dernière, que le Québec sera privé de $500,000,000 à $600,000,000 par suite des «arrangements» fiscaux avec le gouvernement d'Ottawa. Il faut donc se mettre dans la tête qu'il faut couper quelque part.

Or on le sait aussi, l'opération «compression budgétaire» n'obéit plus à la logique des priorités sociales rationnellement évaluées. Elle se fait plutôt en fonction des rapports de force qui structurent la société et intérêts de classes ou de groupe. L'idéal d'un arbitrage rationnel et démocratique des priorités sociales apparaît de plus en plus comme une utopie. On ne doit toutefois pas renoncer à cet idéal.

Dans cette perspective, il convient d'accueillir dans le calme les hauts cris des dentistes: ils défendent d'abord les intérêts de groupes. C'est normal et c'est légitime. Il est aussi de bonne guerre de prétendre que leurs intérêts coïncident avec ceux de la population en général. Il convient toutefois de garder l'esprit critique. À cet égard, le texte de M. Gilles Dusseault qu'on lira en page voisine pourra servir d'amorce à une utile réflexion.

Suite à la page 18

Jean-Pierre PROULX

ACTUALITÉ

Un homme de gauche

par Jean Francoeur

Plus je m'arrête à y penser, plus je crois que je suis un homme de gauche.

De gauche, je le suis d'abord par les rêves que j'entretiens pour l'humanité, les avenirs sans limites que j'entrevois pour elle et les cités radieuses que j'envisage de lui construire. Là où ça se gâte, c'est avec les hommes. Les hommes concrets, les hommes d'ici, mes contemporains. Mais cette dichotomie n'est-elle pas aussi le propre de l'homme de gauche.

À gauche, nous sommes tous des hommes de droits, masculin pluriel. Nous y sommes très sensibles; nous les accumulons, les droits, les classons, les cataloguons, et nous n'hésitons pas, le cas échéant, à nous en prévaloir. Quant aux responsabilités, on s'en méfie. Ce sont des pièges que le système nous tend pour nous récupérer. Mettez-y un doigt et vous voilà happé dans le cercle métro-boulot-dodo, ou vice versa. À gauche, on ne s'y laisse pas prendre.

Je suis même un intellectuel de gauche. Bien enfoncé dans le fauteuil le plus confortable de ma bibliothèque, près d'un bon feu de bois, j'aime assez lire Karl Marx dans une édition rare sous une reliure souple et élégante. Il ne me plairait guère de devoir avouer dans un salon que, du *Das Kapital*, je n'ai jamais réussi à dépasser les cinquante premières pages.

Je suis de gauche aussi par mon goût pour les voitures. La Chevrolet est trop prosaïque et la Monte Carlo, trop criarde. Les voitures, moi, je les aime surbaissées, et surtout puissantes sous leur capot discrètement rutilant comme celles qui nous doublent à 200 kilomètres/heure sur les autoroutes d'Italie.

Car nous, hommes de gauche, nous aimons aussi voyager. Pas n'importe où, bien sûr, puisque ce sont des voyages d'étude. Les pays de l'Est ou même Cuba, à cet égard, ne nous intéressent guère. La documentation abonde à leur sujet; ces gens-là ne nous cachent rien. En outre la table y est médiocre. Ce qui nous plaît, nous, en voyage, c'est de démasquer les contradictions du système capitaliste. Or rien de tel qu'un grand pays, civilisé et prospère, comme champ d'observation de cet ordre de phénomènes. Un collègue par exemple a passé tout un été à Nice pour étudier la condition faite aux garçons d'ascenseur dans les palaces de la Côte d'Azur. Il m'a raconté. Tout à fait révélateur. Évidemment, il n'a pas trouvé le temps depuis son retour de rédiger le mémoire qui devait justifier sa note de frais. Les pétitions, les colloques, les regroupements, tout cela dévore son homme. Et ces manifestes! Qu'on s'y mette à deux ou à cent, c'est du travail tout de même.

De la gauche, j'ai aussi le même impérieux besoin de sécurité, et partant la même aversion pour l'entreprise privée. On ne peut pas se fier aux entrepreneurs. Ça encaisse d'abord des profits, puis, au moindre prétexte, à la moindre récession, ça déclare des pertes, ça licencie, ça ferme, ça déménage. Tout à fait immoraux, comme citoyens corporatifs. Comment voulez-vous qu'à gauche nous menions le bon combat s'il faut chaque jour s'inquiéter de ce que nous allons manger ou avec quoi nous allons nous vêtir. Et puis la situation de conflit d'intérêts serait flagrante: nous tirerions notre subsistance de cela même que nous avons mission de jeter par terre. Les gens ne comprendraient pas.

À gauche, nous préférons le secteur public, ou à défaut le para-public, ou même s'il faut s'en contenter, le péripublic. Les avantages sont appréciables. La permanence par exemple. Et sans permanence comment envoyer paître son supérieur immédiat, ce qui est aussi un de nos rêves à nous, hommes de gauche, réfractaires à tout régime autoritaire. Le secteur public offre aussi plus de loisir. Or le loisir, on en conviendra, fait aussi partie de la condition de l'homme de gauche. Ben quoi! l'humanité n'est-elle pas appelée à passer de l'esclavage du labeur à la civilisation du loisir. Il faut donner un coup de pouce au destin. Il importe ainsi que nous soyons aux avant-postes. C'est à nous de prendre les devants et de préparer les voies.

Évidemment, les contribuables ont le porte-monnaie à droite. Et, tout compte fait, un homme de gauche c'est plutôt dispendieux à l'entretien. La droite aurait tort pourtant de nous couper les subsides. Nous coûtons cher, comme ça, sur le coup, mais en y regardant de plus près, compte tenu de toutes les perspectives de lendemains qui chantent que nous ouvrons, subventionner un homme de gauche ce n'est pas vraiment une dépense, ce serait plutôt un investissement.

Il est vrai qu'à long terme, nous aurons tous passé l'arme à gauche...

LETTRES AU DEVOIR

■ *La machine de votes à l'ONU*

«La machine de votes» de l'ONU qui jadis travaillait en faveur des pays occidentaux oeuvre, à l'heure actuelle, en faveur des blocs communiste et arabe. Automatiquement, le vote de 78 pays membres du tiers-monde ou des non-alignés va à l'URSS et à ses satellites et d'autant plus lorsqu'il s'agit de «punir» Israël.

Cuba, pays où les droits de l'Homme sont piétinés au su et au vu du monde a, en tant que président des non-alignés, déposé le 4 février un projet de résolution à l'Assemblée générale des Nations unies visant à isoler Israël par la rupture des relations diplomatiques, économiques et sociales et, finalement, par son exclusion du sein des Nations unies.

Le résultat du vote, 86 pour, 21 contre et 47 abstentions a été salué avec des applaudissements prolongés par les pays des blocs communiste et arabe.

La résolution n'est pas renforcée par des sanctions comme c'est le cas pour les résolutions du Conseil de sécurité. Néanmoins, elle constitue un vote de blâme pour l'État d'Israël et son peuple.

Jamais un tel vote de blâme n'a été adopté pour flétrir l'Iran, pays où les femmes adultères sont lapidées à mort, ni contre l'Irak, pays qui mène une guerre de génocide contre sa population kurde ou contre la puissante puissance socialiste, l'URSS, qui bombarde sans cesse les villes ouvertes de l'Afghanistan, massacrant ses habitants innocents.

Le vote des 86 pays condamnant Israël est dirigé contre un petit pays de trois millions d'habitants, dont l'existence est constamment menacée par ses voisins arabes du nord et du nord-est: la Syrie, la Jordanie et l'Irak. Seule exception, l'Égypte est en paix avec Israël.

Le crime d'Israël qui vient de déclencher les foudres de la «machine de votes de l'ONU» — l'URSS a tranquillement abandonné cette appelation qu'elle appliquait jadis aux États-Unis — est d'avoir introduit «la loi d'Israël» sur le territoire de Golan. Il s'agit donc de l'introduction de la loi civile israélienne et non de l'annexion du territoire respectif, de juris et de jure. Cette mesure à caractère strictement administratif fut adoptée par le Knesset pour réglementer la vie quotidienne de quelques 11,000 Druzes et 7,500 juifs qui composent la population d'un territoire mesurant moins de 350 km carrés. Cette mesure fut accélérée par la déclaration officielle de la Syrie que «ni même en cent ans elle ne signera un traité de paix avec l'entité sioniste».

Laissant de côté l'importance stratégique du Golan d'où la population israélienne habitant les vallées fut bombardée de jour et de nuit pendant 25 ans, on ne peut pas contester le droit des habitants à avoir un registre de naissances de mariages et de décès ainsi qu'une loi réglementant les successions et le régime de la propriété. Dans le cas de la Cisjordanie et de la région de Gaza, territoires qui deviendront autonomes bientôt et qui en vertu des accords de Camp David pourront décider de leur sort après une période de cinq ans, la loi civile jordanienne régit les rapports civils entre les habitants. Au Golan, l'absence d'une loi civile a créé une situation semblable à l'anarchie. Aucun pays qui contrôle un territoire ne peut pas tolérer une telle situation.

Le bloc arabo-communiste a délibérément semé la confusion dans les esprits assimilant l'introduction de la loi civile israélienne à «l'annexion» du Golan.

Cette mystification a été mise en lumière par Mme Jean Kirkpatrick, l'ambassadeur des États-Unis à l'ONU et a eu comme résultat les nombreuses abstentions et le refus de voter d'un grand nombre de pays appartenant au tiers-monde. Des territoires immenses furent annexés de juris et de jure au cours des dernières décennies. En Europe seulement, la Prusse orientale, les pays baltes, le Petsamo finlandais, la moitié de la Pologne, la Bukovine et la Bessarabie ont été annexés par l'Union Soviétique, sans qu'on vote de blâme ne survienne. L'annexion de territoires par l'Inde suite aux guerres indo-pakistanais n'ont pas été sanctionnés par un vote de l'ONU non plus.

Dans le cas de l'introduction de la loi civile israélienne sur le Golan, il ne s'agit pas d'obliger la population non juive de prendre la citoyenneté israélienne et encore moins de prendre les armes pour la défense d'Israël mais d'avoir une loi civile défendant leurs droits personnels.

Ainsi que M. Yehuda Blum, le délégué d'Israël à l'ONU l'a déclaré, si la Syrie renonce à son bellicisme actuel et décide d'entamer un dialogue constructif avec son voisin israélien, le sort du Golan sera décidé par des négociations comme ce fut le cas du Sinaï. C'est à l'honneur du Canada, des Etats-Unis et de l'Europe occidentale à l'exception de la Grèce d'avoir voté contre un projet faisant d'Israël le bouc émissaire des crimes et péchés qui resteront à jamais non châtiés.

Michel M. SOLOMON
Montréal, 8 février 82

■ *Enfin un vrai défenseur!*

C'est avec beaucoup de subtilité et de justesse que M. Tilden a su témoigner de sa compréhension et de son respect envers la majorité francophone du Québec lors de son allocution devant la Chambre de commerce.

Comment demeurer insensible devant un plaidoyer si vibrant et l'appui inconditionnel qu'offre M. Tilden pour la défense et l'intérêt de la langue française dans la Belle Province. Je m'en voudrais de ne pas lui témoigner ma vive gratitude et lancer un appel de ralliement à mes compatriotes de langue française afin de rendre un brillant hommage à ce valeureux patriote et du fond du coeur lui dire ... Oui Merci.

Fernand LAFLEUR
Montréal, 4 février.

■ *Les citoyens de Châteauguay protestent*

(Lettre adressée à la CTCUM et à M. le maire Philippe Bonneau, de Châteauguay.)

Nous sommes un groupe de citoyens de Châteauguay qui utilise régulièrement le transport en commun pour se rendre à Montréal au travail ou à l'école.

Nous avons subi avec résignation (pouvions-nous faire autrement?) toutes les grèves qui vous est semblé bon de nous faire subir et nous payons régulièrement les taxes, ainsi que les augmentations régulières des billets d'autobus. Ces augmentations pourraient, à la rigueur, être acceptables si elles étaient accompagnées d'une amélioration des services qui nous sont offerts. Or, c'est le contraire qui se produit: nous payons de plus en plus cher et nous sommes de plus en plus mal servis.

Depuis quelque temps, la situation est devenue insupportable. Les autobus qui desservent Châteauguay passent, soit avec des retards considérables, soit plus tôt que cédulés, certains ne passent pas du tout, d'autres n'arrêtent même pas tellement ils sont bondés. Résultat: nous arrivons à destination en retard et fatigués d'avoir fait un long trajet debout, et entassés comme du bétail. Nous vous laissons en imaginer les conséquences au travail, à l'école, à la maison. Nous passons sur les façons souvent cavalières de certains de vos chauffeurs.

Nous demandons donc à la CTCUM:

a) de prendre les mesures nécessaires afin que les autobus soient à l'arrêt à l'heure cédulée (réouvrir le garage à Châteauguay pourrait peut-être aider...);

b) de mettre en circulation le nombre nécessaire d'autobus afin que ceux qui paient en aient (au moins un peu) pour leur argent et pour leur dignité.

c) «d'informer» ses chauffeurs que dans leur autobus ils «embarquent» non pas des animaux, mais bien des personnes et qu'il serait donc souhaitable qu'ils agissent en conséquence (surtout avec des jeunes) en ne leur fermant pas la porte sur le nez ou sur les pieds sans précaution.

Nous demandons au maire de Châteauguay, M. Philippe Bonneau, de faire les pressions nécessaires auprès de la CTCUM afin que ce que nous demandons plus haut nous soit accordé au plus vite car endurer une telle situation plus longtemps voudrait dire, non pas être patients, mais être des «caves»; or, nous ne le sommes pas. Monsieur le maire ferait bien de se dire que, si nous ne pouvons pas grand chose contre la CTCUM, nous avons quelques pouvoirs sur sa réélection!

Adèle CABANA
et 116 autres personnes
ont signé cette lettre
Châteauguay, 9 février

■ *Avertissement à M. Tilden*

Il est inutile de répondre à l'insulte publique que livrait Mr. Ted Tilden devant la Chambre de commerce du district de Montréal, le 2 février 1982 (LE DEVOIR, 3 février 1982). Président de Tilden Rent-A-Car, une maison fondée à Montréal en 1924, il se targue de ne pas avoir besoin du français pour mener ses affaires. Le pauvre n'a encore rien compris. Comme nombre de ses concitoyens, il ne s'abaissera pas à apprendre une autre langue: c'est bien connu que les Canadians n'ont pas de culture propre, et comme eux, il n'en a pas reçu. De toute façon, ils n'ont pas le don des langues, pour le français, comme pour l'anglais, d'ailleurs.

Mais le manque de culture et l'absence d'éducation ça se paye. C'est pourquoi ma lettre s'adresse aux lecteurs qui sont des clients de Tilden Rent-A-Car. Pourrait-il s'en trouver un seul qui ne soit pas rempli de dégoût après avoir été éclaboussé par la vomissure de cet individu des propos duquel le président de la Chambre, M. Serge Saucier, a dit se dissocier? Si j'étais un de ceux qui contribuent aux 40% de sa clientèle francophone au Québec, je m'empresserais de résilier tout contrat avec cette maison et d'aller louer ailleurs.

Louis-Paul CHÊNIER
Anjou, 3 février

■ *Non au projet Dugal*

Les membres des Caisses d'entraide économique ne rêvent pas en couleur comme leur président, M. Justin Dugal. Réellement, la nouvelle proposition offerte aux membres ne tient pas compte de la réalité. On voudrait que les plus petits financent à coup de sacrifices, les organisations des petites et moyennes entreprises (PME) sous un couvert nationaliste!

Moi, je suis membre d'une Caisse d'entraide économique. Je suis très déçu de l'orientation de cette entreprise capitaliste (par opposition à la soi-disant coopérative). J'encourage tous les membres à dire «non» au projet Dugal et à étudier une union avec les Caisses populaires, comme l'ont si bien fait les membres de Beauce-Nord.

Je ne veux plus faire rire que moi!

Raymond LABERGE
Laval, 4 février

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne $95.00 par année; six mois, $50.00; trois mois: $28.00. À l'étranger: $105.00/par année; six mois: $55.00; trois mois: $30.00. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.
TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Le Québec et le PQ: l'impasse?

4) Comment en sortir

par Léon Dion

collaboration spéciale au DEVOIR

Il ne serait pas convenable de vouloir disculper entièrement les délégués du congrès de décembre: ils ont péché par «irréalisme» et ils se sont montrés inutilement irrévérencieux. Mais comment ne pas voir le sens profond de ce comportement insolite? Comment ne pas réaliser qu'il ne faisait que réfléter le désarroi et le sentiment de frustration chez beaucoup de militants?

Par-dessus tout, comment ne pas saisir cette anxiété lancinante chez un grand nombre, née du sens de l'urgence et de la déception de voir que les interminables «mises en veilleuse» du projet national, en forçant le parti à l'inaction, sapent sa vitalité et accélèrent son vieillissement? (Pourra-t-on reprendre la croisade pour l'indépendance quand les rangs du parti et la population elle-même auront vieilli?)

De telles impulsions peuvent paraître excessives, voire «irrationnelles». Dans une large mesure tout au moins elles s'expliquent par les événements qui se sont produits depuis le référendum. On ne peut empêcher que des questions soient posées et que des craintes s'expriment ouvertement. Le mécontentement même qui sourd dans les rangs du parti doit être saisi et compris plutôt que simplement exorcisé. La direction suprême du parti doit chercher à comprendre pourquoi les délégués ont agi comme ils l'ont fait et chercher les moyens susceptibles de dissiper les malentendus et d'atténuer le malaise.

Dans cette optique, la consultation interne ordonnée par René Lévesque apparaît être une dramatisation futile du mal qui ronge aujourd'hui le Parti québécois. Non seulement cette consultation interne ne résoudra rien, mais elle risque d'aggraver le malaise.

Dans ces conditions, il urge que le PQ prenne les mesures propres à empêcher que le chef du parti, qui soit-il, puisse répéter ce geste à l'avenir. Il faudrait notamment qu'un règlement soit adopté qui empêche qui que ce soit, y compris le président du parti, de faire abroger une résolution dûment adoptée en congrès par une autre instance que le congrès lui-même. Il faudrait également que des modalités précises soient prévues pour qu'un référendum soit tenu au sein du parti.

Pour répondre convenablement aux interrogations que, d'une façon malhabile sans doute mais néanmoins pressante et justifiée, les militants du Parti québécois posent aujourd'hui à leurs dirigeants, c'est dans d'autres directions qu'un simple référendum qu'il faut regarder.

Le référendum interne ne visait qu'à exorciser le PQ de la maladie infantile — le «radicalisme» — d'une fraction de ses membres. Mais ce dont il a vraiment besoin c'est d'un sérieux examen de conscience qui, pour certains, serait une autocritique en règle et qui résulterait en une réévaluation complète du programme. C'était là l'intention de l'opération de réflexion de l'automne dernier, mais pour des raisons compréhensibles mais regrettables il n'en fut rien.

En principe, le PQ entend ne rien faire qui soit à l'encontre de son premier objectif, l'indépendance politique du Québec. Dans les faits, toutefois, depuis 1974, les préoccupations d'ordre électoral l'ont emporté et même les moyens mis en oeuvre pour la poursuite de l'indépendance furent déterminés avant tout pour des motifs électoraux. L'on pourrait même dire que plus le parti remporte des élections, plus l'idée d'indépendance recule.

Certes, il n'y a personne actuellement dans le PQ qui suggère ouvertement que ce parti renonce à l'objectif de l'indépendance, mais très nombreux sont ceux qui, à la lumière des événements récents, réclament que soient réexaminés les moyens mis en oeuvre pour le réaliser. De même si personne ne réclame la mise au rancart de la social-démocratie, un grand nombre estiment qu'il faudrait scruter la portée des restrictions budgétaires en cours sur les grandes orientations du programme portant sur la démocratie sociale. Notamment, sans nécessairement mettre en doute la nécessité de freiner les revendications salariales des syndicats, plusieurs se demandent quels seront les effets des affrontements prévisibles dans les négociations collectives pour le PQ qui avait pourtant affirmé avoir un «préjugé favorable» envers les syndicats ainsi que pour le syndicalisme lui-même (un «punch» de gauche n'a-t-il pas le même effet qu'un «punch» de droite?)

Il importe donc que le Parti québécois avise sans tarder aux moyens d'empêcher que les préoccupations de court terme, c'est-à-dire électoralistes, n'étranglent complètement les objectifs à moyen terme, c'est-à-dire associés au programme.

La décevante constatation suivante doit faire réfléchir: depuis 1976, le progrès de l'idée indépendantiste au Québec a été minime et les quelque points de gain enregistrés sont beaucoup plus dus à l'action provocatrice de Pierre Trudeau qu'à l'effort d'éducation du Parti québécois.

Si par contre le Parti québécois ne parvient pas à endiguer convenablement, sans l'étouffer, la vitalité idéologique surabondante de plusieurs de ses membres ou si la discipline de parti se fait trop asphyxiante, le mécontentement ira croissant et cette situation favorisera d'autant la création d'un nouveau parti politique à la gauche du Parti québécois sur le plan national et sur le plan social.

Le plus grand malheur qui puisse arriver au Parti québécois — et au Québec — ce serait que, faute d'être parvenu à ranimer et à canaliser la vie de l'esprit chez les dirigeants aussi bien que chez les militants, notamment en améliorant les communications entre les uns et les autres, il ne tombe très bientôt au bas niveau du Parti libéral du Québec que les succès électoraux — surtout celui de 1973 — bien plus que les circonstances ont conduit à une douce mort intellectuelle dont Claude Ryan n'est pas parvenu à le tirer.

René Lévesque aura besoin de tout son prestige de chef incontesté pour être en mesure, en tant que Premier ministre du Québec, d'accomplir les lourdes tâches qui vont le confronter dans les mois qui viennent au plan socio-économique aussi bien qu'en ce qui concerne le dossier constitutionnel. Dans l'un et l'autre domaine, la performance du gouvernement n'a guère été brillante récemment. Je m'inquiète particulièrement du sort qui sera réservé au dossier constitutionnel.

Devant la lassitude générale, le gouvernement du Québec va-t-il se résigner à l'inaction ou, au contraire, va-t-il secouer sa propre torpeur et fouetter ses dernières énergies de façon qu'au moins il puisse tenter de réparer l'épouvantable gâchis constitutionnel de novembre et en même temps prendre toutes les mesures requises pour que les prochaines négociations sur le partage des pouvoirs et les institutions fédérales n'aboutissent pas à un autre fiasco?

Le gouvernement du Québec doit rectifier les erreurs de calcul qu'il a accumulées tout au long des négociations constitutionnelles d'après-référendum. Et, en premier lieu, il doit mettre un terme à tous ces choix de stratégies obliques (participer à un front commun des provinces, faire appel aux tribunaux, exercer des pressions sur Londres, etc.) qui non seulement n'ont pas produit les résultats partiels escomptés mais encore ont eu finalement des conséquences désastreuses pour le statut constitutionnel du Québec (comme l'aliénation d'un droit de veto qui, s'il n'est pas reconnu de façon stricte dans la jurisprudence constitutionnelle, du moins était garanti dans la résolution constitutionnelle initiale du gouvernement fédéral).

Les moyens que le gouvernement du Québec a mis en oeuvre depuis le cuisant échec de novembre pour tenter d'empêcher le rapatriement de la constitution amendée sont tout aussi obliques et aussi peu prometteurs. (Nouveaux recours aux tribunaux, demande faite à Londres de surseoir à l'adoption de la loi sur la constitution canadienne, etc.)

Par ailleurs, la décision de ne plus participer aux conférences fédérales-provinciales à moins que celles-ci aient un caractère économique est inadmissible. À un moment surtout où, à la suite du départ de Claude Morin ainsi qu'après les déboires accumulés, les représentants du Québec risquent de n'avoir guère d'influence s'ils ne font même pas partie à titre plein de ces clubs sélects que sont les délégations des gouvernements. Pareille décision ne peut être que néfaste pour le Québec. (Et comment dire qu'une conférence donnée n'aura pas d'impact économique? Et le reste, la culture, l'éducation, le droit, la santé et ainsi de suite, cela ne serait plus guère important?)

Il est du devoir du gouvernement du Québec de chercher par tous les moyens «légitimes» à stimuler l'opposition des Québécois à la nouvelle constitution qui sera sans aucun doute rapatriée de Londres d'ici quelques semaines et qui deviendra bientôt la loi de tout le Canada, y compris du Québec. Loin de se mettre à part et de paraître se complaire dans une bouderie solitaire, le gouvernement du Québec se doit d'imprimer une nouvelle impulsion aux relations fédérales-provinciales.

En effet, surtout aujourd'hui, il ne doit pas perdre de vue l'engagement électoral solennel qu'il a pris le printemps dernier de tout mettre en oeuvre pour négocier un fédéralisme qui respecterait scrupuleusement les droits historiques du Québec. On ne dira jamais assez jusqu'à quel point les négociateurs québécois ont eu tort, à la suite de la rebuffade de novembre dernier, de ne pas ravaler leur rancoeur, même justifiée, et de refuser de se rendre une dernière fois à Ottawa pour tenter au moins de réparer les pots qu'ils avaient eux-mêmes contribué à casser. (Par exemple, en tentant d'obtenir la garantie constitutionnelle d'une pleine compensation fiscale chaque fois que le Québec se retirerait d'un programme fédéral-provincial.)

Comme il n'est plus guère raisonnable de continuer à espérer que le projet de révision constitutionnelle puisse être bloqué à Londres ou à Ottawa, il ne reste plus au gouvernement du Québec que les trois choix suivants: accepter de soumettre le Québec à la nouvelle constitution quitte à tenter de réduire les dommages éventuels en recourant à des moyens de pression empiriques et à la pièce; réclamer du gouvernement fédéral et des neuf autres provinces qu'avant même la mise en vigueur de la nouvelle constitution sur le territoire du Québec de nouvelles négociations soient entreprises en vue de permettre au moins au Québec de récupérer pleinement ses droits; enfin, advenant le cas où cette demande serait refusée ou encore si ces négociations devaient une fois de plus achopper en raison du manque de compréhension des partenaires, alors le gouvernement du Québec serait justifié de décréter qu'il n'accepte pas cette nouvelle constitution canadienne parce qu'elle irait à l'encontre des droits imprescriptibles du Québec.

Les conséquences d'une inaction complète face à la constitution telle qu'amendée en novembre ne sont guère réjouissantes. En effet, une fois que le Québec aurait commencé à vivre sous cette nouvelle constitution fédérale, il lui serait impossible d'en sortir légalement, parce qu'étant vite ravalé au rang de simple municipalité, les moyens de le faire lui feraient défaut.

Si d'éventuelles négociations aboutissaient à des résultats au moins équivalents à ceux que recherchaient les personnes qui, en novembre, faisaient pression sur le gouvernement pour qu'il reprenne les négociations, le minimum des droits historiques du Québec seraient au moins préservés. Ce serait là une issue bien décevante pour tous ceux qui, depuis vingt ans, luttaient pour l'accroissement de ces droits, mais au moins on aurait évité le pire. Et le Québec demeurerait assez fort pour être en mesure de poursuivre la lutte pour une plus grande autonomie politique.

Mais si le gouvernement du Québec ne parvenait pas à inciter le gouvernement fédéral et les provinces anglophones à renégocier le statut constitutionnel du Québec ou encore si des négociations achoppaient par la faute de ces derniers, il s'ensuivrait une impasse majeure qui ne pourrait être franchie qu'en faisant appel au peuple souverain du Québec qui, dans un référendum, dirait s'il refuse la nouvelle constitution ou s'il préfère s'y soumettre malgré tous les inconvénients qu'elle comporte pour le Québec.

Je reconnais volontiers qu'une bonne partie de l'opinion ne favorise guère à ce moment-ci le recours à un autre référendum constitutionnel. La mise en vigueur de la nouvelle constitution canadienne, avec tout ce qu'elle implique de restrictions pour les droits du Québec — et pas seulement linguistiques — pourrait toutefois modifier considérablement l'état des esprits et, en créant un climat général d'urgence, rendre beaucoup plus prometteuse la tenue d'un référendum que ce ne serait le cas aujourd'hui.

C'est la responsabilité stricte des gouvernants, même après l'échec qu'ils ont subi en mai 1980, de tenter une fois de plus de convaincre la population que ce n'est pas en courbant l'échine qu'elle conservera — ou récupérera — la marge d'autonomie dont elle a besoin pour exister comme société et comme peuple; au contraire, c'est en levant la tête et en opposant un «non» catégorique à tout ce qui, sans son libre consentement, tend à restreindre ses droits.

En ces temps de crise sociale et de sévère dépression économique, les Québécois sont bien plus enclins à tenter de se protéger — et à demander aux gouvernements de les protéger — contre les dangers qui menacent la quiétude de leur vie quotidienne qu'à considérer les grands enjeux politiques et constitutionnels qui pourtant continuent à s'imposer à leur attention. La démobilisation paraît générale. Elle s'étend même à la jeunesse étudiante qui aujourd'hui s'inquiète bien davantage des resssources dont elle va disposer pour parfaire ses études et de son avenir professionnel que de nourrir des projets de réforme de la société.

Et pourtant, les enjeux politiques et constitutionnels devraient continuer de préoccuper les Québécois car, plus que jamais, ils concernent leur présent et leur avenir personnel aussi bien que collectif. Certes, le débat constitutionnel est devenu fastidieux. Mais les Québécois commettraient une très grave erreur s'ils en venaient à conclure que l'économie est séparée de la politique — et par conséquent de la constitution — et que les circonstances imposent que l'on cesse de se préoccuper de celle-ci pour mieux s'attaquer aux problèmes économiques. Ce n'est pas, en effet, en cherchant à apaiser un mal plus aigu mais plus récent qu'on se guérit d'un mal ancien mais peut-être plus grave bien qu'assourdi par les assauts de l'autre. La théorie selon laquelle l'énergie qui est consacrée à la recherche de solutions au problème constitutionnel n'est plus disponible pour l'examen des questions économiques ne me paraît pas fondée. Une société est un tout, une unité organique de fonctionnement et, si elle est constituée de parties distinctes, celles-ci ne sont ni complètement séparables ni interchangeables.

Ceux qui, dès les débuts des années 1960, qu'ils fussent fédéralistes ou indépendantistes, ont lutté pour procurer au Québec un statut politique convenant mieux à ses nouveaux besoins et à ses nouvelles aspirations, n'oeuvraient pas seulement au plan constitutionnel; au contraire, ce plan me paraît avoir été bien trop négligé jusqu'à 1977. C'est bien plutôt pour assurer le progrès de l'ensemble de la société qu'ils travaillaient.

Il est inconcevable que, sous prétexte que les temps sont difficiles, l'on en vienne aujourd'hui à rejeter sans autre forme d'examen cette façon de voir qui a procuré au Québec tout son dynamique depuis plus de vingt ans. Que l'on admette si l'on veut que, par fatigue et déception, on abandonne le combat pour un Québec meilleur, qu'on s'avoue vaincu, fort bien! Ce serait là, certes, l'aveu d'un manque de courage, mais cela vaudrait bien mieux que de se donner l'illusion d'avoir découvert une nouvelle théorie de la société et une meilleure façon de concevoir les pratiques sociales qui justifieraient désormais l'inaction dans le domaine constitutionnel alors que pourtant tout reste à faire. Il faut donc admettre qu'il serait aussi peu courageux et aussi illusoire de conclure que le meilleur remède au mal politique et constitutionnel pourrait bien être après tout l'inaction. Si la nouvelle constitution doit être si préjudiciable au Québec, est-on aujourd'hui tenté de conclure, il se produira bien quelque chose — on ne sait trop quoi — qui automatiquement corrigera la situation. C'est précisément à l'inaction séculaire — ou plutôt à une façon d'agir trop peu cohérente et qui à la fin était devenue si dommageable au Québec — que ceux qui ont entrepris les grandes démarches de révision et de réforme au début des années 1960 entendaient mettre fin. Comment pourrait-on aujourd'hui espérer raisonnablement de l'inaction qu'elle libérera d'elle-même le Québec du nouveau et très rigide carcan constitutionnel qui se referme sur lui?

Il n'existe pas de remède miracle à la grave crise de société qui étreint le Québec. Il est certain toutefois que tout soulagement possible de son mal passe par la détermination des Québécois eux-mêmes de se reprendre en main et de s'appliquer consciencieusement à maîtriser leur destin personnel et collectif. S'ils ont commis une faute au cours des vingt dernières années, c'est celle d'avoir trop fait confiance en leurs politiciens.

L'histoire dira peut-être que les chefs politiques que les Québécois ont le plus adulés — Trudeau et Lévesque — sont ceux-là mêmes qui, par mépris ou par amour peu importe, les ont le plus mal servis. Ce sont eux et les politiciens en général qui ont contribué le plus à désabuser la population de la politique, par exemple en ravalant le débat constitutionnel en un spectacle digne de combats de coqs.

Ce n'est qu'en osant revendiquer pleinement leurs droits et en assumant toute leur responsabilité de citoyens que les Québécois peuvent encore espérer surmonter la crise de société qui les étreint. Suivant l'adage que les politiciens sont à l'image de leurs électeurs, c'est notamment par le contrôle des partis politiques qu'ils maîtriseront leur destin collectif. C'est pourquoi, s'agissant du Parti québécois, il est si important que ce soit vers les militants d'abord que l'on se tourne pour la recherche des moyens propres à permettre à ce dernier de sortir de l'impasse à laquelle il est acculé.

FIN

Un débat public s'impose sur les soins dentaires

par Gilles Dussault

L'auteur est professeur au département des relations industrielles de l'Université Laval. Depuis 1976, il a effectué des recherches sur la répartition des professionnels en art dentaire au Québec ainsi que sur cette profession en Angleterre.

AUTANT doit-on se réjouir que la question de la santé dentaire des Québécois soit maintenant débatue sur la place publique, autant doit-on déplorer que le débat soit si mal engagé. La rumeur de l'abolition du programme de services dentaires pour les jeunes de moins de 15 ans instauré en 1974 a déjà donné lieu à des réactions qu'on peut facilement qualifier de démagogiques. Si les Québécois doivent faire des choix douloureux dans un proche avenir, je trouverais plus sain qu'ils les fassent en connaissance de cause. C'est pourquoi je me permets de soumettre les quelques informations suivantes à l'attention de vos lecteurs.

La carte dentaire qui affecte la quasi-totalité des enfants un jour ou l'autre est une maladie qu'on peut prévenir par une combinaison de saines habitudes alimentaires et sanitaires. Il est largement démontré que des mesures collectives comme la fluoration des eaux de consommation peuvent réduire de façon radicale l'incidence de la carie dentaire. Présentement, moins de 20% de la population québécoise consomme de l'eau fluorée naturellement ou artificiellement.

La loi de la protection de la santé publique prévoit des mécanismes pour implanter cette mesure à l'échelle du Québec, mais aucun gouvernement n'a encore trouvé le courage politique de faire face au principal opposant à cette mesure, qui se nomme M. Jean Drapeau. Son opposition n'a aucune base scientifique que ce soit, mais aucun politicien ne s'est encore risqué à engager le combat politique avec le maire de Montréal sur cette question. On dira que Montréal n'est pas un État dans l'État!

Le régime de services dentaires aux enfants a coûté, en 1979, $62,711,815 aux Québécois dont 25% environ ont été consacrés à des soins de prévention, généralement fournis par des hygiénistes employés par les dentistes en cabinet privé et 75% à des soins reliés à la restauration. Je n'ai pu consulter les données les plus récentes, mais elle sont disponibles à la Régie de l'assurance-maladie.

Ces soins servent non seulement à réparer ce qu'on pourrait prévenir mais aussi s'appliquent le plus souvent à des dents non permanentes. Si aucun effort de prévention n'est fait, tout est à recommencer au moment de l'adolescence. Sans prendre parti, il n'est pas interdit de souhaiter qu'on s'interroge sur les bénéfices réels produits par le régime.

Le président de l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec a qualifié d'absurde l'idée de renoncer à ce programme. Il serait en effet absurde de l'abolir sans avoir fait, au préalable, une évaluation de son impact sur la santé dentaire des jeunes Québécois. Ceci n'a pas été fait. Par contre, il serait tout aussi absurde de continuer à étendre ce régime sans faire une telle évaluation. Le président de l'ACDQ n'est pas plus en mesure de démontrer l'utilité du régime que le ministre n'est capable d'en démontrer l'inefficacité. En passant, le même raisonnement vaut pour le Règime d'assurance-maladie.

La mise en place du régime de soins dentaires doit être située dans le contexte de l'inflation des promesses électorales que les principaux partis politiques ont généré depuis 20 ans. Que je sache, aucune étude préliminaire, aucune expérience-pilote n'ont été effectuées. On a implanté du jour au lendemain un programme universel sans se demander si sa contribution à l'amélioration de la santé dentaire était réelle. On ne s'est pas inquiété non plus du caractère régressif et foncièrement injuste d'un système qui, compte tenu de la très mauvaise répartition des effectifs dentaires sur le territoire, était peu ou pas accessible à un grand nombre d'individus.

Le président de l'ACDQ s'est inquiété de ce qu'on pense confier les soins préventifs à des cégépiennes — les hygiénistes dentaires — et, dans sa conférence de presse du 8 février, il a même laissé entendre qu'on voulait imposer un système de distribution de soins qui convient à des pays sous-développés.

Il est bon que l'on sache que parmi les pays sous-développés qui utilisent les services d'hygiénistes et de personnel de formation similaire qui fournissent des soins de prévention et certains soins curatifs, on trouve les États-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, certaines provinces canadiennes, la Nouvelle-Zélande (depuis 1921) et l'Australie. (1) Le problème de la délégation d'actes est complexe et difficile, mais je doute que le fait que les dentistes soient rémunérés à l'acte facilite la discussion objective de la question.

Le moment est propice pour discuter d'une politique de santé dentaire, et il faudrait souhaiter que les différents intervenants informent véritablement la population afin que les implications des choix qu'elle aura à faire soient connues et comprises. S'il y a vraiment un projet d'abolition du régime de soins dentaires, qu'on le rendre public au plus vite et qu'on en profite pour faire un débat qui a trop longtemps attendu.

Note

(1) Roder, D.M., "The Employment of Dental Nurses", *Journal of Public Health Dentistry*, vol. 38, 2; (1978): 159-171.

VENTE chez Archambault musique

PRIX RÉDUITS SUR TOUS NOS DISQUES du 11 au 20 février

Albums complets de disques TURNABOUT Plus de 2000 en stock Spec. 3.99 (au sous-sol seulement)

6399295 NANA MOUSKOURI Je chante avec toi liberté 6.99

Albums de 3 disques ALBUMS VOX Plus de 800 en stock Spec. 10.99 (au sous-sol seulement)

2424234 MIREILLE MATHIEU (Il a neigé sur Mikonos) - Je vous aime 6.99
PD-1-6326 JON AND VANGELIS The friends of Mr. Cairo 6.99
2372091 FISHER CHOIR Melodies for millions 6.99
2424238 BALLROOM ORCHESTRA 6.99
KD530 JEAN LAPOINTE Profil 6.99
KD-536 GERARD LENORMAN «d'amour» 6.99
KD-519 FABIENNE THIBEAULT 6.99
SN-531 ROBERT CHARLEBOIS Heureux en amour 6.99
TC37408 JOURNEY Escape 6.99
FM37243 PLACIDO DOMINGO - JOHN DENVER Perhaps Love 6.99
TCX37678 BARBRA STREISAND Memories 6.99
LATF5008 MINO Les mocassins - Assez super - etc... 6.99
FPC6011 JEAN-PIERRE FERLAND Y'a pas deux chansons pareilles 6.99
XSDI1111-AC/DC FOR THOSE ABOUT TO ROCK 6.99
XBS3602 ROD STEWART Tonight I'm yours 6.99
MCA 5229 OLIVIA NEWTON JOHN Physical 6.99
ENSEMBLE CLAUDE GERVAISE «Jouissance vous donnerez» 6.99
PPC-26002 BANDE ORIGINALE DU FILM «LES UNS ET LES AUTRES» 2 disques 10.99
STV-70545 VIVALDI «Les concertos pour mandolines» 10.99
AFL-1-4028 DARYLL HALL AND JOHN OATES «Private eyes» 6.99
AFL-1-4184 HOOKED ON CLASSICS Royal Philharmonic Orchestra 6.99
AFL-14153 DIANA ROSS Why do fools fall in love? 6.99
KKL-1-0426 MANDEVILLE Le bonheur est tranquille 6.99
P-229 MARIE-JOSEE SIMARD percussionniste 6.99

PRIX REDUITS SUR DISQUES, CASSETTES ET VOLUMES ASSIMIL
Apprenez l'Anglais, le Français, l'Espagnol, l'Allemand, le Russe, l'Arabe, l'Italien, le Portugais, le Chinois etc... grâce à ASSIMIL

Le magasin de musique le plus complet au Canada
Ed Archambault INC
500 est, rue Ste-Catherine
849-6201

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Carter

nent avant le début de la saison. Les négociations ont alors abouti à une impasse. M. Petrie, et McHale sont alors convenus de faire une trêve pendant la saison régulière pour ensuite reprendre les pourparlers en octobre.

M. Petrie a alors fait appel à un fiscaliste, M. Dick Moss, dès la reprise des discussions. M. Moss négocie déjà depuis plusieurs années des contrats de joueurs professionnels et il est un spécialiste lorsqu'il s'agit d'étaler des salaires sur une longue période.

Carter a refusé d'indiquer la valeur totale du contrat de huit ans qu'il signera, mais le président du conseil d'administration des Expos, M. Charles Bronfman, a dit l'an dernier que son receveur méritait une forte augmentation, que les Expos accepteraient de lui verser le salaire qu'il demande, à la condition qu'il ne s'agisse pas d'un contrat de deux millions par année.

Âgé de 27 ans, Carter est présentement considéré comme le meilleur receveur des ligues majeures. Il voulait se présenter au camp d'entraînement avec un nouveau contrat en poche. Son voeu a été exaucé.

◆ Québec

qu'une tentative de diversion et de camouflage dans ce qu'il a appelé l'opération «Bégin-Joyal». Selon lui, Mme Monique Bégin et M. Serge Joyal et autres députés libéraux de la région ont dressé un écran de fumée en adressant publiquement à M. Trudeau une lettre proposant des programmes spéciaux pour combattre le chômage à Montréal. M. Lévesque est d'avis que les requérants demandent tout simplement ce que le cabinet avait déjà consenti à entreprendre.

Au cours de ces trois journées chargées, a poursuivi M. Lévesque, qui paraissait en excellente forme au lendemain de sa victoire référendaire à 95%, le Conseil des ministres a décidé de lancer un programme d'urgence sans toutefois renoncer à ses autres objectifs de relance à moyen et à long terme. Il n'a pas donné de précision sur la nature et la portée de ce programme spécial qui, a-t-il ajouté, sera mis en oeuvre immédiatement.

Le gouvernement, a aussi annoncé M. Lévesque, a décidé d'endosser formellement l'idée d'un sommet économique sous le thème de la solidarité qu'avait évoqué M. Robert Dean le mois dernier. Cette conférence réunirait les représentants des centrales syndicales, ceux du gouvernement et les délégués des institutions patronales. Elle pourrait s'inscrire dans la perspective des négociations prévues dans le secteur public cet été. Il s'agit du troisième sommet du genre après ceux de Pointe-au-Pic et de Montebello.

M. Lévesque ne cache pas que la préparation du prochain budget sera particulièrement difficile pour son gouvernement. Aussi le Conseil des ministres a-t-il examiné de près la politique salariale au sujet de laquelle le chef du gouvernement n'a rien voulu dire pour l'instant.

Il s'est défendu d'annoncer de nouvelles taxes mais il n'a pas exclu cette hypothèse au cours des explications données à propos du budget. S'il devait y avoir des hausses d'impôt, a-t-il dit, il faudrait que cet effort soit partagé plus équitablement que jamais. Interrogé sur les accords fiscaux, dont le renouvellement se heurte aux sérieuses difficultés qui sont apparues au cours de la conférence économique d'Ottawa, M. Lévesque a dit entretenir toujours l'espoir que les négociations prévues débouchent sur une amélioration des transferts fédéraux au Québec au cours des cinq prochaines années.

◆ Excuses

qu'il «y a des choses qui sont faites qui constituent peut-être des erreurs mais c'est minime par rapport à notre objectif d'être présents dans tous les milieux à travers le Québec.»

Les députés libéraux ont donc été victimes de leur obsession de la «visibilité» dans la province où ils jugent constituer la seule opposition réelle au gouvernement du Parti québécois. C'est en effet depuis le caucus du Mont-Orford à la fin de l'été que les députés libéraux du Québec ont décidé de constituer une série de mini-caucus régionaux sous la présidence d'un ministre. Ils doivent en principe s'occuper de questions locales et multiplier rencontres et colloques avec les associations, les clubs sociaux, etc. Mme Bégin a précisé hier que le sujet de la construction résidentielle était un sujet d'intérêt «local» puisque la région du centre-est de Montréal accueille toutes les grandes compagnies de construction comme Miron, Francon, etc.

Mais en fait, ces explications cachent une mise en tutelle des caucus régionaux dont certains étaient plus actifs que d'autres, trop au goût de M. Trudeau. S'ils continueront à traiter de questions régionales, ils n'aborderont plus de grandes questions politiques où on risquerait de les mettre en conflit avec le gouvernement.

Tout indique que c'est surtout Mme Monique Bégin, parce qu'elle est ministre et donc solidaire du cabinet, qui a subi le plus de reproches de la part de M. Trudeau et de plusieurs ministres seniors dont M. Marc Lalonde. Mais ce n'est pas le premier incident auquel Mme Bégin survit. En revanche, le nouveau venu au cabinet, M. Serge Joyal, a vu son étoile d'autant plus ternie qu'il a été absent de ces deux jours de débats à l'intérieur du Parti libéral.

La lettre des députés a cependant ranimé la rumeur voulant que le gouvernement fédéral s'apprête à annoncer une série de programmes spectaculaires de lutte contre le chômage. Cependant, comme M. Trudeau a pris soin de le rappeller hier pour ne pas encore créer de faux espoirs dans les rangs de son propre parti, il n'est pas question de créer de nouvelles enveloppes et d'augmenter ainsi le déficit.

Le gouvernement se servira cependant de toutes les ressources existantes pour procéder à des annonces spectaculaires. C'est le cas du programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre et le ministre de l'Emploi, M. Lloyd Axworthy, a laissé entendre hier qu'il pourrait aussi puiser dans la caisse de l'assurance-chômage.

Au moment de Noël, le ministre a en effet annoncé qu'il allait ressusciter le programme «l'emploi partagé», un concept qui permet à des employés de réduire le nombre d'heures de travail pour éviter des mises à pied, et de toucher partiellement des prestations d'assurance-chômage.

Selon M. Axworthy, il serait ainsi possible de récupérer $150 millions. «C'est le temps de faire preuve d'imagination», a lancé le ministre de l'Emploi.

Le gouvernement n'a donc pas changé sa position mais les réponses de plus en plus évasives du ministre des Finances poussent l'opposition à conclure qu'il se prépare une réorientation de la politique budgétaire.

D'autre part, les députés libéraux ont discuté beaucoup plus longuement des suites de la conférence sur l'économie et ils ont été alimentés d'abondantes informations sur les dernières propositions de l'administration fédérale aux provinces sur les accords fiscaux. Ce sujet préoccupe beaucoup le Parti libéral, en particulier au Québec et dans les Maritimes, et le gouvernement fédéral s'apprête à publiciser davantage sa position.

Malgré les déclarations officielles voulant que la grande réconciliation ait resserré les rangs des libéraux, la mauvaise humeur des ministres était tellement évidente qu'elle ne laissait présager rien de bon sur les débats à huis clos. Certains, comme M. André Ouellet, se sont même laissés aller à l'insulte trouvant «aberrant l'ignorance crasse ou la stupidité du député (Roch LaSalle) qui pose de telles questions». Quant à M. Marc Lalonde, il arborait hier une mine qui ne ressemblait pas du tout à celle d'un homme comblé par le sort.

◆ Gdansk

fonctionne normalement, qu'il n'y a pas eu de licenciements parmi les employés. Mais ils font comprendre d'un geste que l'endroit n'est pas propice à la conversation — les forces de l'ordre ne sont pas loin — et ils ajoutent: «Vous devriez venir à la maison tout à l'heure».

Les circonstances de la visite ne permettront pas de répondre à l'invitation, mais la conversation pourra reprendre, au point où on l'avait laissée, avec les ouvriers des chantiers Lénine, bastion des grèves de l'été 1980, deuxième étape de ce voyage organisé.

Ici, au milieu des grues gigantesques et des portiques qui servent à la construction des navires, les langues se délient plus facilement, même si, pour une prise de position plus osée, on préfère prendre le journaliste à l'écart. On parle des internements, de la hausse des prix, de la manifestation du 30 janvier, de Solidarité qui ne peut pas disparaître.

«Ce qu'on pense? Regardez les murs. Les slogans ont été recouverts à la peinture jaune, mais vous en trouverez encore dans des endroits plus reculés des chantiers». De fait, les cloisons des toilettes portent à la peinture bleue des inscriptions d'une rare violence: «Le Wron (conseil militaire de salut national) au Kremlin», «Czerwoni zorajcy mordercy zlodzieje» (traitres rouges, assassins, voleurs), «PZPR partia faszystowska» (poup parti fasciste).

Violence verbale qui contraste avec l'apparente résignation des ouvriers: «Qu'est-ce qu'on peut faire? Attendre. Attendre le printemps». Mais une chose est sûre: «Il y aura de nouveau Solidarité». On n'imaginerait pas la vie autrement. D'ailleurs, des tracts circulent, le plus souvent écrits à la main. Pas pour provoquer des grèves, précise-t-on tout de suite, mais pour inviter à la patience. Pour rappeler, justement, que Solidarité existe.

Ce nom de Solidarité, qui fait briller les yeux des ouvriers des chantiers navals, ne sera guère prononcé qu'une fois par les représentants des autorités de la voïvodie mis en présence des journalistes, un secrétaire du comité du parti, notamment, M. Edward Kieg, qui tient à dénoncer le «mythe» de Solidarité.

Le contraste est frappant, en effet, entre l'humilité des ouvriers et l'arrogance des autorités, prêtes à démentir toute information qui pourrait laisser penser qu'à l'exception de quelques troublions Gdansk ait opposé la moindre résistance morale à l'état de siège.

Des internés? On n'en compte qu'une quinzaine pour la voïvodie de Gdansk. Des personnes arrêtées? Pas davantage. Des ouvriers licenciés? Pure invention. Tout au plus, peut-on parler de quelque 2,000 absences (sur 14,300 employés aux chantiers Lénine) pour cause de maladie, départ en vacances (c'est le cas de l'ancien directeur lui-même) ou raisons familiales.

Le procureur régional, M. Bronislaw Madejski, n'a jamais entendu parler d'une lettre que Mme Walesa aurait adressée au parquet pour connaître le statut de son mari qui, n'étant officiellement ni arrêté ni interné, n'en est pas moins privé de liberté. Il n'est pas en mesure non plus de dire si l'on observe à Gdansk des «activités clandestines».

M. Kieg, ancien commissaire politique chez les «para», est lui, plus catégorique: il y a quatre jours, déclare-t-il, la milice a arrêté un prétendu «état-major» clandestin qui imprimait des tracts adressés «à toute la société polonaise» en utilisant, bien entendu, du matériel d'imprimerie d'origine occidentale. Il s'agissait en tout et pour tout de trois personnes. Pour lui, la résistance se limite à cela.

Quant au premier secrétaire de l'organisation du parti aux chantiers Lénine et membre du bureau politique, M. Jan Labecki, il répugne à se prononcer sur l'avenir du mouvement syndical. «C'est aux ouvriers, affirme-t-il, qu'il appartient d'en décider». Tout ce qu'il demande, quant à lui, c'est que les syndicats ne constituent pas «une base d'activités anti-régime».

Visiblement, le remplacement tout récent du voïvode, M. Jerzy Kolodziejski, et du premier secrétaire du comité de voïvodie, M. Tadeusz Fiszbach — qui avaient su tous deux établir des rapports de confiance avec Solidarité — par le général Cygan et l'ancien ministre Stanislaw Bejger n'a pas été un simple changement de personnes.

C'est une période de seize mois de l'histoire de Gdansk que l'on a voulu effacer, tout comme on a fait disparaître du monument érigé devant les chantiers Lénine les noms des victimes de la répression des émeutes de décembre 1970 qui y avaient été gravés il y a à peine plus d'un an.

Toutes les restrictions imposées en vertu de la loi martiale au lendemain des violents accrochages entre des milliers de jeunes manifestants et la police, à la fin janvier, sont encore en vigueur: le couvre-feu a été rallongé et il est toujours interdit aux voitures particulières de circuler.

Et alors que Radio-Varsovie a annoncé hier que toutes les liaisons téléphoniques interurbaines étaient rétablies, le réseau téléphonique municipal de Gdansk est toujours débranché.

L'aéroport est sous la surveillance de véhicules blindés et de militaires en tenue de combat, armés de mitraillettes.

Dans la ville, les patrouilles de l'armée et de la police sont aussi plus nombreuses qu'à Varsovie.

Le convoi par autocar des journalistes était précédé d'une voiture de la police. Le spectacle de la rue était celui de longues files de gens emmitouflés pour se préserver du temps froid et humide, qui attendaient à l'extérieur des magasins alimentaires.

Pendant la visite des chantiers navals, les responsables de l'escorte sont restés à l'écart lorsque les journalistes et les caméramen ont rencontré les travailleurs.

Aucune tentative, apparemment, de troubler le déroulement des interviews ou d'intervenir, encore que les journalistes aient été parfois invités à accélérer le mouvement pour passer au point suivant du programme de leur visite.

Pendant que se poursuivait la visite, tout indiquait un rythme normal d'activités. Les chantiers résonnaient du travail par saccades des machines à river et de puissants coups de marteaux.

Les travailleurs eux-mêmes avaient l'air sombre et déprimé, mais non pas soumis au point de ne pas répondre librement aux questions que leur posaient les journalistes, encore que certains d'entre eux s'y soient montrés peu enclins.

Des dockers qui déchargeaient une cargaison de riz en provenance du Vietnam ont déclaré qu'après le 13 décembre — date du coup de force militaire et de la proclamation de la loi martiale — on leur avait demandé de signer cinq exemplaires d'une circulaire déclarant qu'ils n'ignoraient pas que le port de Gdynia était sous contrôle militaire et que les grèves étaient interdites. Les autorités portuaires, ont-ils ajouté, ont menacé de renvoyer ceux qui ne signaient pas.

Les ouvriers des chantiers navals ont déclaré qu'ils avaient dû signer le même genre de déclarations.

◆ Armée

qué qui fait état d'autre part de sérieuses tensions au sein de la marine à Lataqiéh et de l'aviation à Palmera.

En janvier dernier, citant des sources diplomatiques, le quotidien des Émirats *Al-Khalije* faisait état d'un complot déjoué in-extremis, qui prévoyait un bombardement contre le gouvernement et le commandement militaire. Démenties le soir même par un porte-parole officiel syrien, ces rumeurs étaient néanmoins confirmées quelques jours plus tard, par la radio phalangiste *La Voix du Liban*. Faisant alors état de l'exécution d'une cinquantaine d'officiers en Syrie, la radio libanaise affirmait que des accrochages avaient opposé l'armée et des membres de la confrérie des Frères musulmans.

Cette organisation intégriste avait notamment revendiqué deux attentats en 1981:

— le 5 octobre, deux experts soviétiques étaient tués à Damas et plusieurs autres blessés.

— le 29 novembre, l'explosion d'une voiture piégée dans le centre de la capitale faisait 175 morts (bilan officiel de 64 morts et 135 blessés).

La ville de Hama est avec ses 300,000 habitants la quatrième agglomération de Syrie. Située à 200 km au nord de Damas à peu près à mi-chemin d'Alep, Hama est à la fois un grand noeud de communications, le centre d'une riche région agricole arrosée par l'Oronte et une ville industrielle, spécialisée notamment dans le textile.

La ville est essentiellement peuplée de musulmans sunnites (islam orthodoxe) et est devenue peu à peu le bastion de l'intégrisme religieux face au laïcisme du Parti Baas au pouvoir en Syrie depuis 1963.

Elle a toujours manifesté son hostilité aussi bien à l'occupation française entre 1920 et 1946 qu'aux différents mouvements modernistes et laïques de la Syrie indépendante.

C'est à Hama que se sont déroulées les seules manifestations hostiles à la constitution laïque d'un État syrien proposée par le président Hafez Assad en 1973. Depuis 1979, date à laquelle les Frères musulmans ont commencé leur entreprise de subversion armée en Syrie, les vieux quartiers moyenâgeux de Hama sont devenus un foyer d'agitation endémique.

En avril dernier, l'enterrement de militaires syriens tués au cours des opérations de la Force arabe de disuasion au Liban avaient dégénéré en échauffourées, puis en véritable insurrection qui avait nécessité l'intervention de l'armée régulière et de son équipement lourd.

Après quelques mois de calme, de nouveaux attentats «avaient été signalés, notamment par la presse syrienne qui avait à cette occasion accusé les voisins de la Syrie de fomenter ces troubles.

L'impression prévalait cependant dans les milieux diplomatiques de Damas que les Frères musulmans avaient réussi à regrouper et cristalliser dans cette ville une opposition qui dépassait nettement le cadre du pur intégrisme religieux.

Le «commandement de la révolution islamique» est le principal organe dirigeant des Frères musulmans de Syrie.

Le mouvement des Frères était jusqu'à fin 1980 dirigé par M. Issam Attar.

Lors du congrès du commandement, à Aix-La-Chapelle (RFA) fin 1980, M. Attar qui représentait l'aile politique du mouvement, fut remplacé par un triumvirat comprenant MM. Ali Bayanouni, Said Hawwa et Adnan Saadedine. Ces derniers prônaient une politique plus radicale avec recours à la résidence armée contre le régime.

La direction du mouvement est basée, depuis son interdiction en Syrie dans les années soixante, en Allemagne fédérale. Mais les Frères musulmans sont bien implantés en Syrie, notamment dans les villes du nord: Hama, Homs et Alep — où la majorité de la population est mulsumane sunnite (orthodoxe)—.

Les Frères musulmans s'étaient manifestés pour la première fois en attaquant l'Académie militaire d'Alep en juin 1979. Cette attaque avait fait une soixantaine de tués.

Depuis, le régime au pouvoir à Damas impute au mouvement intégriste la responsabilité de tous les attentats commis en Syrie.

◆ Citoyens

Suite de la page 16

Quant à l'intérêt de la population, on peut déjà le chiffrer grâce aux bons soins de la RAMQ. En 1980, 833, 616 enfants de 0 à 15 ans, soit 54,6% de la clientèle potientielle, se sont prévalus du régime. Chacun des enfants rejoints a reçu en moyenne 10.9 «services» à un coût moyen de $8.39. Au total donc, les parents ont «économisé» en moyenne $91.37 par enfant. Comme on compte en général deux enfants par famille, ils ont en gros réalisé une économie de $182.75 par famille.

Compte tenu du contexte financier actuel, les familles devraient-elles dorénavant payer elles-mêmes directement ce montant? Pour trancher la question, il faudra attendre que le ministre des Affaires sociales s'explique davantage.

AUJOURD'HUI

Il y aura rencontre à 19 h 30 avec le Comité «Énergie, écologie et plein-emploi» au Café La Vie Douce, 4473, rue Saint-Denis. C'est un rendez-vous pour toute personne intéressée à l'amélioration de la qualité de vie, à l'extérieur et à l'intérieur de son lieu de travail. Pour inf.: 842-5985.

■

Il y aura une conférence-musique sur «la guitare et la musique d'ensemble» avec M. Paul Gerrits à 17 h au pavillon Marguerite-d'Youville, de l'UdeM salle 1020.

■

Le Ciné-campus de l'UdeM présente à 19 h 30 et 21 h 45, le film de François Truffaut *Le dernier métro*. Rendez-vous au 6e étage du Centre communautaire.

■

Le Comité du travail féminin de la Croix-Rouge tient une vente d'artisanat de 10 h à 20 h au mail du Centre Place Vertu, 3131, Côte-Vertu. La vente se poursuit jusqu'au vendredi soir 20 h. Les profits de cette vente seront versés au fonds de secours international de la Croix-Rouge.

■

À 19 h 30, à la Librairie Norman Bethune, 3457, rue Saint-Denis, il y aura rencontre avec Mme Solange Vincent, auteur du livre «La Fiction nucléaire». Pour inf.: 843-5022.

■

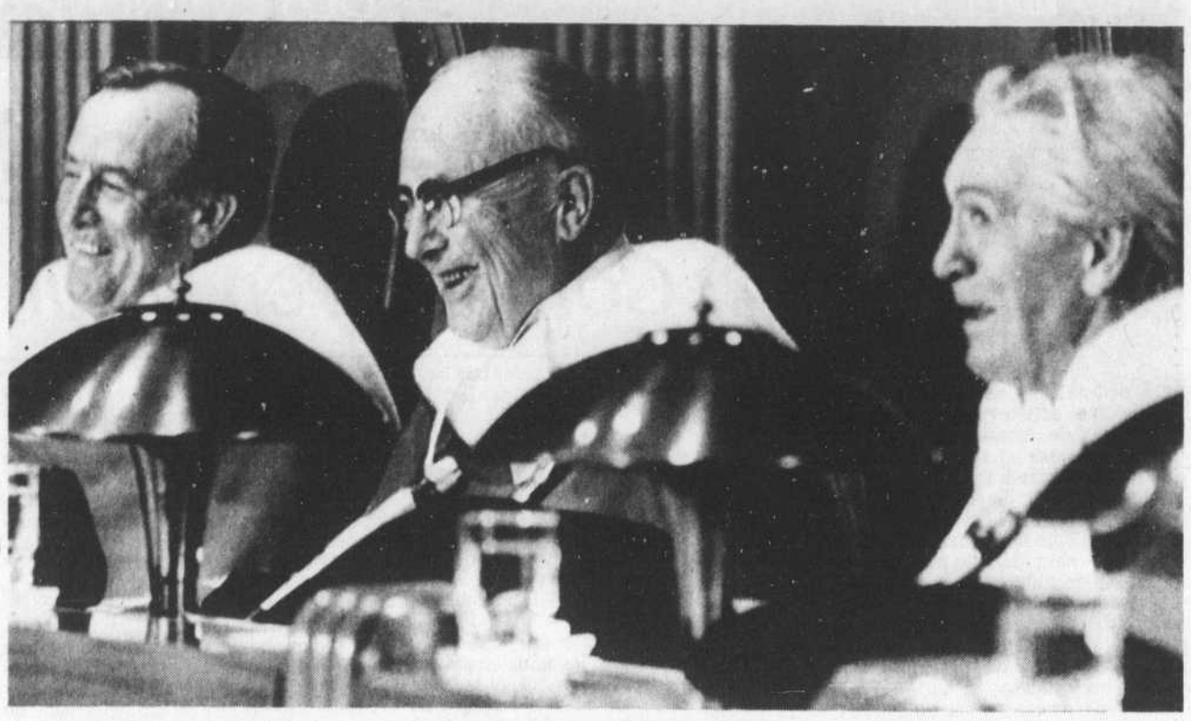
«Pluriel» présentera sa seconde conférence multiculturelle de la saison à 20 h, en l'église St. James United, 1435 City Councillors, une rue à l'est du magasin La Baie. Seront présentés: Michel Beaulieu, Robyn Sarah, Jack Hannan et Savas Patsalidis.

■

«La rémunération des MBA», tel sera le thème d'un colloque qui se déroulera à l'hôtel Méridien du Complexe Desjardins. M. Guy Saint-Pierre en sera le conférencier principal.

■

Collectes de sang de la Croix-Rouge, à **Saint-Laurent**, à la Place-Vertu, 3204, Côte-Vertu, de 14 h 30 à 20 h 30; à **Dorval**, au Centre commercial Dorval, 352, avenue Dorval, de 14 h 30 à 0 h 30.



Le juge Ronald Hartland de la Cour suprême du Canada, au centre, a célébré hier son 75e anniversaire de naissance, qui marquait aussi le jour de sa retraite, comme le stipule la loi. Une cérémonie à la Cour suprême a marqué son départ après 24 ans au plus haut tribunal du Canada. Ses collègues, notamment le juge Brian Dickson, à gauche, et le juge en chef Bora Laskin, à droite, ont fait ses éloges. (Photolaser CP)

Le syndic vend les deux filiales bénéficiaires du groupe Laker

LONDRES (AFP) — Un gros brasseur ayant des intérêts dans la vodka et une agence de voyage, spécialisée dans les Loisirs du troisième âge, se sont partagés hier les filiales bénéficiaires du groupe Laker, mis en faillite vendredi.

La vente de ces deux filiales, dont la cession devait intervenir très rapidement pour éviter une perte des clients, a été conclue hier matin après treize heures de négociations ininterrompues entre les acheteurs potentiels et les syndics chargés de régler la faillite.

Greenall Whitley, fabricant de la vodka britannique Wladivar et disposant déjà d'intérêt dans l'hôtellerie, a acquis Arrowsmith, une agence de voyage installée dans le nord de l'Angleterre pour $9 millions.

Saga Holidays, organisateur de voyage hors saison pour le troisième âge, a pour sa part acheté Laker Air Travel, l'autre filiale bénéficiaire de Laker.

Les deux acheteurs ont immédiatement déclaré qu'ils estimaient avoir réalisé une bonne affaire. Le syndic a pour sa part indiqué qu'il avait été nécessaire de réaliser ces ventes le plus rapidement possible, la valeur des filiales risquant de devenir nulle en raison des annulations des réservations déjà enregistrées.

La célérité avec laquelle la vente a été conclue — cent vingt heures exactement après la faillite du groupe Laker — a permis à Saga, dont le sigle signifie «agréments sociaux pour l'âge d'or», d'acquérir Laker Air Travel pour une somme inférieure à ses bénéfices de l'an dernier. Laker Air Travel, avec un chiffre d'affaire de $90 millions, a réalisé un bénéfice de 532,000 livres pour l'exercice 1980/81.

Ces ventes, si elles ne sont pas remarquables au niveau financier, auront l'avantage de préserver l'emploi dans ces deux filiales de Laker. Les deux acheteurs ont en effet indiqué qu'ils n'entendaient procéder à aucun licenciement.

Les syndics doivent maintenant procéder à la seconde phase de leur mission: liquider le secteur compagnie aérienne du groupe. Cette tâche s'annonce difficile car le marché des avions gros porteurs d'occasion est actuellement surchargé. De source proche des syndics, on indiquait mercredi que les trois Airbus de Laker pourraient peut-être trouver acheteur, mais que le cas des onze DC-10 et des 2 Boeing 707 du groupe est un véritable casse-tête.

Sir Freddie Laker aimerait lui-même pouvoir reprendre une partie de son ancienne flotte. Très touché par la campagne qui a suivi dans l'opinion publique l'annonce de sa faillite, il s'est déclaré prêt, mardi soir, à mettre sur pied une «compagnie aérienne populaire». Cette société serait formée notamment avec les fonds qui ont été spontanément versés au profit de sir Freddie dès l'annonce de sa faillite.

Des précisions sur ce projet devraient être annoncées jeudi. Mais d'ores et déjà le personnel navigant et de cabine, 900 personnes, déprimé mercredi par l'annonce de la vente des filiales, a repris espoir. Pour ces pilotes, co-pilotes, mécaniciens navigants, hôtesses et stewards, la formation de cette «compagnie aérienne populaire» est quasiment la seule alternative au chômage ou à l'expatriation. Ils estiment que le public préférera utiliser les services d'une compagnie aérienne dont il détiendra des actions.

Laker, compagnie aérienne peu ordinaire, connaît ainsi une liquidation hors du commun. La personnalité des acheteurs des filiales a d'ailleurs permis au personnel, au chômage technique, de faire de l'humour. Faisant référence au brasseur Greenall Whitley, un pilote a déclaré: «pour une fois l'alcool aura fait du bien».

D'autre part, un disque de chansons vantant la compagnie aérienne britannique Laker Airways, en liquidation, a été enregistré par six hôtesses, qui ont pris pour ce faire le nom de groupe de Laker Girls. L'album se nomme Let Us Fly (Laissez-nous voler).

Le produit de la vente, ont-elles expliqué mercredi à Londres, doit s'ajouter aux fonds déjà collectés dans le public et destinés à venir à l'aide de la société de sir Freddie, dont les deux filiales de voyages organisés ont été vendues dans la matinée.

Le disque doit être mis en vente dès vendredi. Il vient s'ajouter à la panoplie de badges, insignes et affichettes déjà distribués par les sympathisants de sir Freddie.

La «Fed» poursuit son objectif

WASHINGTON (AFP) — La réserve fédérale a décidé de continuer à être très stricte en 1982 sur la croissance de la masse monétaire aux États-Unis.

Son président, M. Paul Volcker, a en effet annoncé mercredi que la «Fed» s'est assigné comme objectif de limiter la croissance de la masse monétaire, calculée en fonction des billets en circulation et dépôts bancaires à vue et assimilés, entre 2.5 et 5.5%.

M. Volcker qui déposait devant la commission bancaire de la Chambre des représentants, a précisé que la «Fed» s'efforcerait d'obtenir une croissance plus proche de 5.5% que de 2.5%, comme le souhaite le secrétaire au Trésor, M. Donald Regan.

L'an dernier, rappelle-t-on, la «Fed», institut monétaire indépendant du gouvernement mais qui doit rendre compte de ses activités au Congrès, s'était fixé comme objectif de limiter la croissance monétaire entre 3.5 et 6%.

La masse monétaire n'avait en fait augmenté que de 2.2% l'an dernier, provoquant de vives critiques notamment de la part du gouvernement.

La «Fed» s'est ainsi trouvée accusée de ne pas être suffisamment «maîtresse» de sa politique et d'avoir favorisé le maintien de taux d'intérêt élevés, voire même d'avoir contribuer à provoquer la récession courante.

M. Paul Volcker a reconnu devant les parlementaires que la politique monétaire de la «Fed» pourrait, en raison des importants déficits budgétaires prévus cette année et les suivantes, provoquer de graves tensions sur les marchés des capitaux et freiner la reprise attendue.

La «Fed», a-t-il indiqué, souhaite des déficits moins lourds.

Mais quels que soient les déficits, a-t-il ajouté, elle a «l'intention de maintenir sa politique de modération de croissance des liquidités monétaires.

Les cotisations à la CSST augmenteront, dit le CPQ

Le Conseil du patronat du Québec a protesté hier contre l'information «ambiguë» diffusée par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) sur une soi-disant diminution de la cotisation des employeurs en 1982.

En réalité, explique M. Ghislain Dufour, la cotisation moyenne des employeurs augmentera de 3% environ, par rapport à 1981. Elle était de $2.10 par $100 de salaire assurable tandis qu'elle sera dorénavant de $2.16.

La réalité, dit le porte-parole du CPQ, c'est que la cotisation a moins augmenté que la Commission ne l'avait prévu à l'origine. Elle n'a pas diminué pour autant!

Transport des handicapés: subvention à la CTL

La Commission de transport de Laval (CTL) vient de recevoir du gouvernement québécois une subvention de $310,000 pour le transport adapté aux personnes handicapées.

Cette subvention, annoncée par le ministre des Transports, M. Michel Clair, permettra à la CTL de desservir la clientèle handicapée tous les jours de la semaine, au lieu de cinq jours comme auparavant.

Instauré en 1980, le programme d'aide au transport adapté prévoir doubler ses subventions en 1982. Celles-ci passeront en effet de $4.5 millions l'an dernier à environ $9 millions pour la présente année.

Le ministère des Transports assume 75% des coûts d'exploitation du transport adapté, la Commission des transports 20% et les usagers 5%.

11 février

par la PC et l'AP

1980: l'ayatollah Khomeiny fête les cent jours de l'installation du régime islamique en Iran et jure de poursuivre le combat contre les États-Unis;

1978: la Somalie procède à une mobilisation générale et envoie ses troupes régulières en Ogaden pour combattre l'armée éthiopienne;

1971: la signature par 63 nations du traité interdisant de disposer des armes nucléaires sur les fonds marins donne lieu à des festivités à Washington, Londres et Moscou;

1968: les troupes communistes exécutent 300 civils au Vietnam et les enterrent dans une fosse commune à Hué;

1964: le destroyer australien Voyager sombre au large des Nouvelles Galles du Sud après une collision avec un porte-avions australien: 68 morts;

1963: les États-Unis reconnaissent le nouveau gouvernement irakien, tandis que des combats font encore rage dans certaines provinces pendant trois jours;

1956: les Maltais choisissent par référendum l'intégration au Royaume-Uni;

1929: les accords de Latran consacrent l'indépendance de la cité du Vatican;

1922: un traité signé par neuf puissances à Washington pour garantir l'indépendance de la Chine maintient l'ouverture de ce pays sur le monde. Les États-Unis signent un accord naval avec le Japon;

1889: l'empereur du Japon accorde une constitution bi-camériste mais conserve des pouvoirs élargis;

1744: début de la bataille navale de Toulon entre la flotte britannique et les flottes franco-espagnoles;

1543: le roi d'Angleterre Henri VIII signe un traité d'alliance contre la France avec Charles Quint;

1531: le roi d'Angleterre Henri VIII est reconnu comme chef suprême de l'Église anglicane.

Ils sont nés un 11 février: l'inventeur américain Thomas Edison (1847-1931); l'explorateur britannique Irving Fuchs (1903); l'actrice américaine Kim Stanley (1925).